MONTREAL, 28 NOVEMBRE 1914

Aimez-vous tous les jours une exquise cuisine
Aux sons d'airs entraînants de musique divine?
Au "Café Parisien" vous serez bien servis
Et vous en sortirez satisfaits et ravis.
PARKER BROS.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.
Victor HUGO.

5me Année. No. 47 — Rédigé en Collaboration — Cinq Sous le Numéro

LA PAIX ARMEE

C'est une utopie bien plus dangereuse que le pacifisme !

La conscription obligatoire au Canada

UN EXEMPLE POUR LE VIEUX MONDE

L'Australie vient d'établir chez elle quelque chose comme la conscription obligatoire. Oh! ce n'est pas encore le service militaire comme on l'entend en France ou en Allemagne, mais c'est un pas dans cette direction.

Et naturellement nos feuilles impérialistes se sont emparé de ce fait pour pousser avec ardeur l'enrôlement des Canadiens; il y en a même quelques-unes qui ont suggéré que nous en fassions autant... et même davantage. Il ne manquerait vraiment plus que cela.

Les Anglais ont toujours vanté leur système de recrutement volontaire et ils ont toujours considéré cette liberté d'être soldat ou de ne pas l'être comme une prérogative britannique; ils l'ont dit dans le passé et, comme aujourd'hui le nombre de recrues répond aux appels que le gouvernement lance, ils le disent encore.

Ce serait amusant, ou plutôt ce serait triste, de voir les colonies anglaises décréter la conscription obligatoire quand l'Angleterre elle-même tient à honneur à ne pas l'avoir.

Il faudra bien qu'elle change d'idées après la guerre, disait l'autre jour je ne sais plus quel journal de Toronto.

A ce compte-là, si après la guerre, le militarisme actuel devait se maintenir et, mieux que cela, monter encore à de plus hautes tensions, c'est à se demander à quoi justement aurait servi la guerre de 1914?

Car, en somme, ce qui a réuni tous ces peuples, et dans chacun de ces peuples, toutes ces classes, tous ces partis, n'est-ce pas l'idée que cette guerre était une guerre à la guerre? On veut broyer le militarisme prussien, mais si c'est au bénéfice du militarisme slave, français ou anglais, l'humanité sera-t-elle beaucoup plus avancée?

Non, ce que l'humanité veut à tout prix, c'est qu'un spectacle comme celui qui se déroule en Europe où une douzaine de millions d'hommes sont aux prises, c'est qu'un tel spectacle ne se revoit plus jamais.

Utopie que le pacifisme? peut-être! Mais après les désastres effroyables de cette guerre, désastres dont l'écho parvient à peine jusqu'à nous, faudra-t-il encore parler de paix armée et entendre le faux précepte latin: "Si vis pacem, para bellum."

La paix armée est une utopie bien plus dangereuse, puisque c'est elle qui est, après tout, la véritable cause de la guerre actuelle.

L'Allemagne a déclaré la guerre à la Russie, parce que le Tsar mobilisait son armée, l'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne parce que le Kaiser faisait passer ses troupes à travers la Belgique; et si la Russie n'avait pas eu une aussi puissante armée, elle n'aurait pas bougé, de même que si l'Allemagne n'avait pas eu ses millions de soldats, elle n'aurait ni déclaré la guerre à la Russie ni violé la neutralité belge.

Quoiqu'on dise, tant de préparation ne conduira jamais qu'à la guerre et la paix armée est une utopie autrement plus dangereuse que le pacifisme ou l'arbitrage obligatoire.

Si l'humanité, au nom de laquelle les Alliés prétendent combattre, doit bénéficier de la guerre actuelle, ce n'est que par la disparition du militarisme.

> "Civilization, disait l'autre jour M. Elbert Hubbard, dans le "Philistine", civilization as a sentment has disarmed the individual; now it must disarm nations."

Et le grand écrivain américain demandait que la fabrication d'armes meurtrières soit défendue aux compagnies privées. S'il faut des machines à meurtres, disait-il, qu'elles soient fabriquées sous patente internationale, sans que l'on trouve des hommes d'Etat ou leurs femmes actionnaires de ces compagnies.

Oui, voilà bien la chose la plus honteuse du vingtième siècle: que des gens s'enrichissent de la guerre ou de sa préparation et naturellement poussent, on sait de quelle façon, les gouvernements à s'armer toujours de plus en plus.

Tant qu'il y aura de ces vautours immondes qui auront intérêt à la construction de dreadnoughts, on trouvera des raisons pour démontrer la nécessité des dreadnoughts. Les gouvernements auront-ils la force de sortir des griffes qui les étreignent?

Et puis, sait-on quel chiffre formidable d'économies, le monde réaliserait de la disparition du militarisme?

M. Andrew Carnegie calculait il y a quelques jours, dans une revue américaine, que la dette de tous les pays du monde réunis, dette contractée pour fins de guerre et d'armements, s'élève à près de trente-sept milliards de piastres, que l'intérêt de cette dette atteint annuellement le chiffre d'un milliard et demi. Enfin, il se dépense actuellement trois milliards et demi ($3,500,000.000) pour l'entretien des armées, la construction de navires, etc.

Et conclut M. Carnegie:

> "Si l'on vendait tout le bien-fonds aux Etats-Unis, et si l'on capitalisait à quatre pour cent la somme que rapporterait cette vente, cela serait tout juste suffisant pour maintenir les forces militaires et navales du monde en temps de paix."

Jaurès disait qu'avec les milliards dépensés par la France pour l'entretien de son armée, on pourrait presque régler la question sociale, du moins cette partie de la question sociale qui peut se régler avec de l'argent: retraites ouvrières, logements ouvriers, etc.

Le siècle de paix non armée, de pacifisme oserais-je dire, entre les Etats-Unis et le Canada n'est-il pas applicable en Europe? Le vieux monde pourrait s'instruire s'il jetait un regard de notre côté. Autrefois nous nous préparions à la guerre et nous l'avons eue, mais depuis le jour où par un accord entre les Etats-Unis et le Canada, nous avons limité le nombre des vaisseaux de guerre que les deux pays auraient sur les grands lacs, nous n'avons jamais plus pensé à la guerre.

Après la guerre de 1812, les Etats-Unis et le Canada poursuivaient activement les préparatifs de guerre, il fallait parer à toute éventualité, de côté et d'autre on construisait des bateaux, des forts et des centaines d'ouvriers y travaillaient jour et nuit; mais deux hommes éminents se rencontrèrent, Richard Rush, de Philadelphie, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et Charles Bagot, ministre de l'Angleterre aux Etats-Unis.

Et voici l'accord qu'ils signèrent le 28 avril 1817:

> "1. Les forces navales qui seront désormais maintenues sur les Grands Lacs devront se borner aux vaisseaux suivants, de chaque côté:
>
> 2. Sur le lac Ontario, un navire, dont le jaugeage n'excédera pas cent tonneaux, ne portant pas plus de vingt hommes et un canon de dix huit;
>
> 3. Sur les lacs d'en haut, deux navires, du même tonnage et du même armement,
>
> 4. Sur le lac Champlain, un navire, de même grandeur et armé de même façon;
>
> 5. Tous les autres navires devront être immédiatement détruits et aucun autre vaisseau de guerre ne devra être construit ou armé sur les bords du Saint-Laurent ou sur les Grands Lacs."

Et cet accord est encore en vigueur cent ans après et nous ne voyons pas pourquoi il ne le serait pas indéfiniment.

Son premier effet a été de faire cesser immédiatement la construction de tous les forts le long de la frontière et d'amener exactement le désarmement que nous voudrions voir en Europe et par tout le monde.

Comme le disait un publiciste américain à qui j'emprunte ces détails:

> "If those forts on the frontier had been maintained, and had the ships of war continued to sail up and down, it would have been a positive miracle if there had not been fighting."

Toutes nos espérances donc ne se tournent pas en ce moment vers la conscription, mais vers une ère de paix inconnue jusqu'ici, vers des armements limités, vers l'arbitrage obligatoire, vers le triomphe du pacifisme.

Et je ne vois pas pourquoi ce qui a été possible durant cent ans entre deux pays, ne le serait pas à l'avenir entre tous les pays.

Jean Brisson

LA MONARCHIE DE DROIT DIVIN....

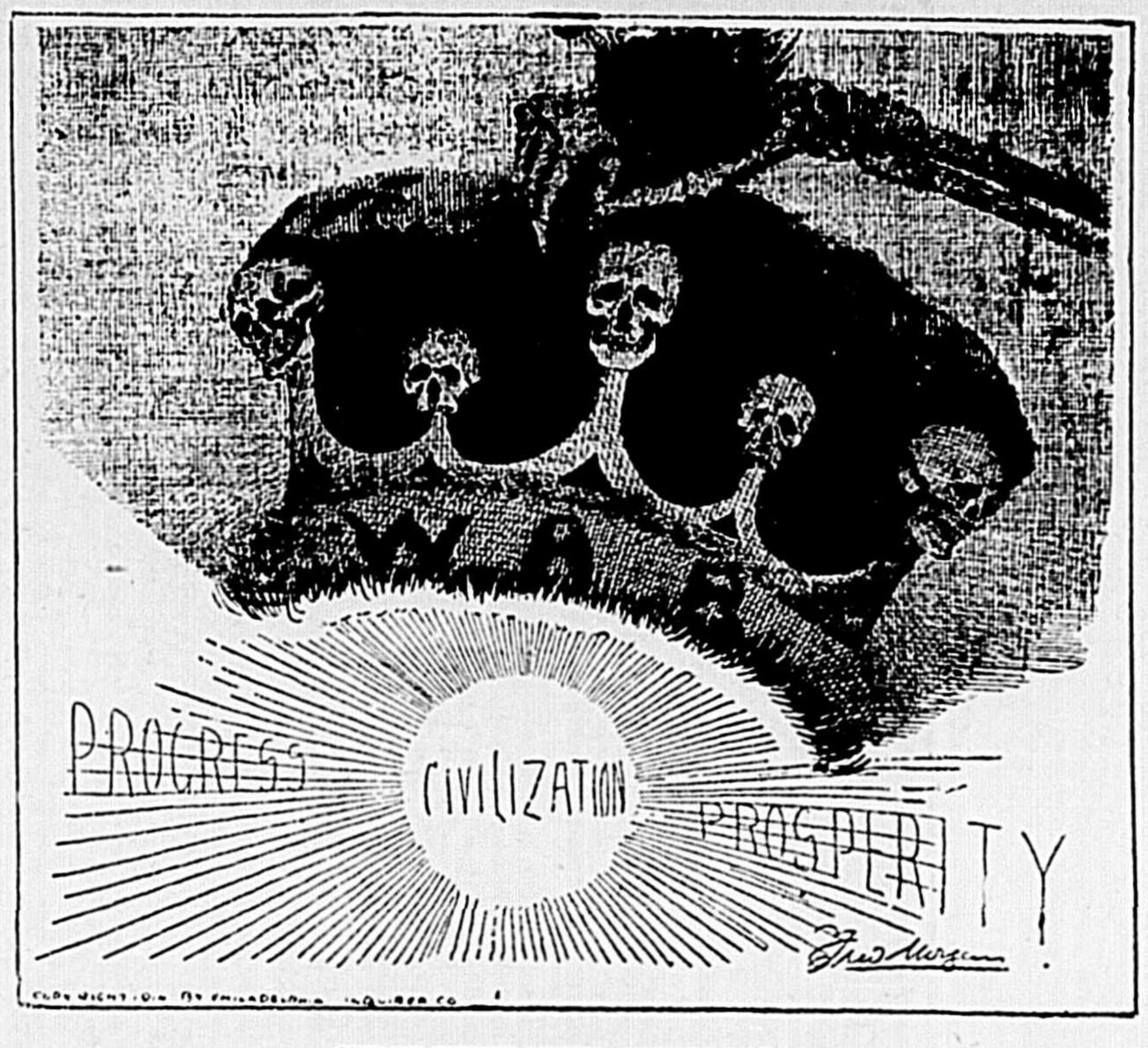

....SIMPITERNEL ETEIGNOIR

QUEBEC ET ONTARIO

Au point de vue bibliothécaire

Un parallèle entre Québec et Ontario au point de vue de leur organisation bibliothécaire ne peut être ni long ni compliqué. Du côté de notre province, les termes de comparaison manquent d'une façon désolante.

Pour me documenter sur Ontario, j'ai le rapport officie lsur les bibliothèques publiques; rien de cela ici. Dans Ontario, il y a un inspecteur général; Québec n'ayant rien à faire inspecter n'a naturellement pas d'inspecteur. Si je veux savoir combien le gouvernement d'Ontario consacre aux bibliothèques publiques, j'ai un doocument long, méthodique et précis; rien à Québec. Le parallèle se réduit donc, lapidairement, au mot TOUT d'un côté et RIEN de l'autre, ou à peu près.

Le rapport ontarien ne s'occupe que des bibliothèques subventionnées par le gouvernement; il y en a des centaines d'autres, fondées par des particuliers ou des institutions, soutenues par donations, etc.

En 1911, dans l'Ontario, 417 bibliothèques étaient en règle avec le gouvernement et recevaient des allocations. Disons en passant qu'une bibliothèque qui ne fonctionne pas activement est vite placée sur la liste des "Dead libraries" et ses livres vont à d'autres.

Il y avait, en outre, dans Ontario, en 1911, 242 bibliothèques circulantes. Dans celles-ci, comme dans les autres, se trouvent, à part les livres les mieux choisis, des revues, des journaux et des magazines de bonne qualité. Presque toutes ont leur catalogue. Chacune doit envoyer son rapport annuel.

Pour bien faire comprendre la différence qu'il y a entre Ontario et Québec, comparons ce qui s'est passé en 1911, au point de vue bibliothécaire entre Gal tet notre Trois-Rivières, par exemple:

GALT: population, 9,000; livres en bibliothèque en 1911: 8,617; revues, magazines et journaux: 74; clients, 3,100; livres empruntés ou consultés: 446,279.

TROIS-RIVIERES ? ? ? ! ! !

Camden East, avec une population de 275 âmes, a une bibliothèque de 2,056 volumes, 9 revues, magazines et journaux, 4,458 livres prêtés ou consultés et 170 clients. Y a-t-il une seule municipalité rurale à Québec, avec une pareille population, qui puisse montrer l'équivalent? Où, le curé, le médecin et le notaire abstraits, on puisse trouver, en grattant chez chacun des habitants, seulement dix livres dignes de ce nom? N'avons-nous pas connu, de notre temps, au moins un collège classique sans bibliothèque aucune et un vieux séminaire qui n'en avait qu'un soupçon?

Le nombre de bibliothèques ouvertes à tous dans Ontario est de 131 avec 880,748 volumes et une circulation de 2,800,000.

Les autres, dites "Association Libraries" renferment 4463,883 volumes et ont une circulation de 1,501,900. Ces chiffres sont pour 1911, je le répète.

N'oublions pas que pour une personne d'ici qui achète et possède des livres pour la peine, on en compte cent dans Ontario.

Il y a vingt bibliothèques publiques dans le comté assez peu considérable de Bruce; combien y en a-t-il dans l'immense comté de Portneuf? Et ces bibliothèques, notons-le bien, ne sont pas des bibliothèques pour rire, pour la frime, pour bourrer une statistique. NO DEAD LIBRARY IN ONTARIO!

J'ai devant les yeux des gravures montrant les bâtiments où sont logées quelques-unes de ces bibliothèques. Plusieurs, dans les petites villes, Peterborough par exemple, sont spacieux et forts beaux. Tous sont décents.

Chaque bibliothèque, petite, moyenne ou grande, est en charge d'une personne dont la compétence a été éprouvée; et ces personnes ont chaque année des conventions; elles sont tenues au courant du mouvement bibliographique et reçoivent, selon l'importance de leur charge, salaire ou gratification.

Il y a eu en 1911 sous le patronage et aux frais du gouvernement une "Summer Library School", à Toronto, pour la formation et le perfectionnement des bibliothécaires. Le programme comportait: Littérature, Méthodes bibliothécaires, Classification et Catalogue, Administration, Art de la référence et de la documentation, Bibliothèques circulantes, Bibliothèques juvéniles.

Bref, Ontario marche de pair avec les Etats-Unis qui en font, d'ailleurs, grand cas à ce sujet et dont les autorités en matière bibliothécaire invitent chaque année, à leur grande convention, M. W. R. Nursey, inspecteur des bibliothèques publiques d'Ontario.

Et Québec reste stationnaire. Peut-être bien rétrograde-t-il. En dehors de cinq à si xinstitutions groupées à Montréal et à Québec, nous n'avons rien de tangible, de sérieux, de systématique. Un pays dont la population ne souffre pas de l'absence de livres peut-il se révolter quand on le dit inférieur? Une population, fût-elle née avec la science, aurait encore besoin de livres. Or, la nôtre n'apporte pas la science en naissant. Elle ne lèse pas à ce point les lois de l'atavisme.

J. E. L.

:o:

L'ALLIANCE FRANÇAISE

La branche locale

Il y a quelques jours, par une communication à la presse, le président de la branche locale de l'Alliance Française nous rassurait sur le sort de la saison de cette admirable institution pour 1914-1915.

La guerre qui a appelé et retient tant de littérateurs sur le front ou dans différents services, la guerre ne priverait-elle pas notre Alliance Française de tous les conférenciers sur lesquels elle comptait?

Certes, la guerre bouleverse grandement les programmes ébauchés. Cependant grâce à la dextérité et à l'entregent du président, s'il y a amendement à l'affiche il n'y aura pas relâche.

Nous y verrons alterner, sans solution de continuité, conférenciers d'outre-mer et conférenciers d'ici, tous des maîtres chacun dans son genre.

La saison si bien commencée avec M. Lichtenberger, un français, et M. Lorrain, un compatriote, se continuera de même. Et pendant que d'autres se battront là-bas pour la France, ici l'Alliance continuera sa quote-part de coopération pacifique dans le champ des idées et de la langue.

(•)

LE REFERENDUM

Les échevins ont adopté le principe d'un referendum sur la question de l'abolition du bureau de contrôle et ce referendum aurait même lieu au mois de février prochain.

Une chose certaine, c'est que sous le régime du bureau de contrôle, ça ne va certainement pas mieux que sous le régime des commissions échevinales. Tout de même, faut-il encore chambarder toute l'administration? Nous hésitons à le croire.

Après tout, le système y fait peu de chose, ce sont les hommes qui comptent davantage et nous ne voyons pas qu'il y en ait parmi les échevins de transcesdants au point d'éclipser les commissaires actuels. Loin de là, même!

Et puis, la ville traverse une véritable crise financière. N'y aurait-il pas moyen de retarder ce referendum aux élections de 1916? En somme, ce ne serait qu'un retard d'un an. Et la ville épargnerait quelque chose comme $25,000.

(•)

Cette nouvelle taxe

La détresse de nos hôpitaux et, au même moment le désastre de nos finances municipales, ont suggéré à quelques-uns l'imposition d'une nouvelle taxe sur les propriétés immobilières. Pourtant, il y en a assez de taxes, actuellement.

Mais il faut tout de même trouver de l'argent.

Pourquoi au lieu d'augmenter encore les charges qui pèsent sur la propriété foncière, ne demande-t-on les deux ou trois cent mille piastres qu'il faudrait aux propriétés exemptes de taxes.

Le quart de la propriété foncière ne paie pas de taxes, c'est cette partie-là qui devrait être appelée à soutenir nos hôpitaux.

(•)

POUR EXERCER SON ZELE

Nous signalons à l'"Autorité" qui fait preuve depuis quelque temps d'un zèle si beau, si louable et si désintéressé pour l'archevêque de Montréal que le bureau de poste Bruchési, dans le comté de Pontiac est devenu Fugèreville.

C'est la "Gazette Officielle du Canada" du 7 novembre qui nous apprend ce changement de noms, sans nous en donner toutefois la raison.

Voilà, nous n'en doutons pas, une splendide occasion pour notre confrère d'accroître son zèle: il faudrait une enquête afin de déterminer les causes de cette substitution.

Et pour faire suite au modeste "Avis à la France" de l'"Autorité" de la semaine dernière, demandant la croix de la Légion d'Honneur pour Mgr Bruchési, que penseriez-vous d'un "Avis au ministre des postes?"

(•)

FELICITATIONS

Le "Pays" croit de son devoir de protester contre le manque de décorum de la Commission Scolaire Catholique.

A l'avant-dernière séance, l'un des Commissaires était ivre et à tel point que le président lui fit discrètement comprendre qu'il fallait se retirer et mardi dernier le même commissaire était encore dans les vignes du Seigneur. C'est une honte qui ne saurait être tolérée.

Et que dire de l'engueulement de deux commissaires? L'un d'eux n'a même pas reculé devant des injures de palefrenier à l'adresse d'un collègue et de tout un comité au sujet d'une nomination.

Toutes nos félicitations.

(•)

SIMPLE JUSTICE

Nos lecteurs se rappellent sans doute ce malheureux incident de Sainte-Scholastique qui fit quelque bruit au printemps dernier: un Canadien-français, Hormisdas Lafond, étant mort ses parents tous catholiques se refusèrent à le laisser enterrer dans le cimetière protestant.

Le juge Robidoux vient d'ordonner que le corps soit exhumé du cimetière catholique pour être enterré dans le cimetière protestant.

(•)

LE "PAYS" D'AUJOURD'HUI

Entre autres choses qu'il faut lire dans le "Pays" d'aujourd'hui, nous croyons qu'il faut signaler l'extraordinaire prophétie de l'Antechrist, publié par le Sâr Peladan dans le "Figaro". Cette prophétie du frère Johannès faite vers l'an 1600 s'applique avec une précision étonnante à l'époque actuelle: on croirait même qu'elle a été faite sur mesure après les événements.

Nous recommandons aussi "Garibaldi au service de la France", notre récit de guerre "La dernière messe", un petit chef d'oeuvre d'émotion, "Leurs Mensonges", par l'abbé Wetterlé. A ne pas négliger, cet article signé "L'Amateur" en marge de la conférence de M. Léon Lorrain à l'Alliance française sur Arthur Buies, humoriste, et nos articles et rubriques ordinaires.

(•)

LES DIX COMMANDEMENTS

Un de mes amis d'Amérique m'adresse le récit d'une curieuse conversation qu'un grand banquier d'une des villes les plus importantes du Nord a eue avec S. E. M. Von Bernstorf, ambassadeur de S. M. le Kaiser auprès de M. Wilson, Président de la République des Etats-Unis.

"Cette guerre est abominable, m'écrit-il, nettement. Elle ne peut pas se pardonner. Il n'est que trop manifeste qu'elle n'a d'autre raison d'être que l'ambition conquérante de l'empereur Guillaume II, et, surtout peut-être, de son entourage. J'ai conservé pour sa personne les sentiments que vous savez. Il faut qu'il ait été victime de la caste militaire. Je m'efforce de le croire, en me demandant quelquefois, si l'on ne m'a pas pris pour dupe. Ce qui m'épouvante, ce sont les atrocités de la soldatesque allemande en Belgique et dans votre beau pays. J'ai voulu douter, j'ai été obligé de me rendre à l'évidence. Croyez bien que j'applaudisse à vos succès militaires. Défendez-vous jusqu'à la fin, car il faut bien que je le reconnaisse: "La vie de la France, voilà pourquoi vous combattez."

C'est en vue de faire la preuve de cette affirmation que l'entretien, dont j'ai parlé plus haut m'est raconté. Le lieu et les circonstances étant fournies, avec tous détails secondaires, d'une façon précise, mon honorable correspondant me raconte que dans une petite ville maritime de l'Amérique du Nord, bien connue pour le repos agité qu'elle offre aux grands seigneurs américains qui se trouvent disposer de loisirs, l'ambassadeur allemand causant au fumoir, dans les derniers jours du mois d'août, avec quelques amis, parmi lesquels des richards de Berlin, l'un d'eux, qui venait de lui remettre un chèque pour les oeuvres de la Croix-Rouge allemande, lui dit à brûle-pourpoint:

—Eh bien, Excellence, qu'est-ce que le Kaiser va prendre à la France quand nous serons vainqueurs?

L'ambassadeur ne parut point embarrassé d'une question qui pouvait passer vraiment pour indiscrète, autant que prématurée. Et du ton le plus tranquille, sans hausser la voix, un seul moment, dans le feu de l'énumération, sans même la baisser à certaines indications plus particulièrement délicates, il répondit tout uniment, en s'aidant de ses doigts pour n'oublier aucun article de la somptueuse addition:

"(1) Toutes les colonies françaises, sans exception, même le Maroc complet, et l'Algérie et aussi la Tunisie.

"2. Tout le pays compris depuis St-Valéry, en ligne droite jusqu'à Lyon, soit plus d'un quart de la France: plus de quinze millions d'habitants.

"3. Une indemnité de guerre de dix milliards.

"4. Un traité de commerce permettant aux marchandises allemandes, d'entrer en France sans payer aucun droit, pendant vingt-cinq ans, sans réciprocité ;après quoi la continuation du traité de Francfort.

"5. Promesse de la suppression, en France, du recrutement pendant vingt-cinq ans.

"6. Démolition de toutes les forteresses françaises.

"7. Remise par la France de trois millions de fusils, trois mille canons et quarante mille chevaux.

"8. Droits de patente des brevets allemands, sans réciprocité, pendant vingt-cinq ans;

"9. Abandon par la France de la Russie et de l'Angleterre.

"10. Traité d'alliance de vingt-cinq ans avec l'Allemagne.

"Voici, d'une façon littérale, conclut mon correspondant ce que le comte Von Bernstorf a appelé les "dix commandements allemands." Quant aux deux autres alliées, il a dit après cela: l'Allemagne achètera la Russie, et finira l'Angleterre. Alors l'Angleterre se retournera contre la Russie et toutes les deux nous appelleront à leur secours. "Il faut réduire la France, la couler pour jamais, en faire une nation comme le Portugal ou la Turquie — même si nous devons tuer cinq millions de Français."

Voilà, pour un empereur allemand, un beau programme de grandeur civilisée. Je conviendrai, si l'on veut, qu'il faut faire la part de la vantardise. L'intention en demeure très claire, et les raffinements de l'exécution (c'est bien le mot qu'il faut dire) portent la marque d'une application soutenue. On ne discute pas avec des gens qui se proposent froidement d'assassiner un peuple. En prenant un nouveau morceau de la Pologne, Marie-Thérèse ne manquait jamais de pleurer, dit-on, sur le sort des Polonais, mais elle prenait toujours ce qui lui en tombait. Au moins le crocodile berlinois nous épargne ses larmes. Guillaume se propose de pratiquer sur la France elle-même les supplices divers que ses soldats appliquent en conscience aux femmes, aux enfants sur notre territoire. Ainsi qu'à ses guerriers, il lui suffit d'un ensemble de mutilations bien comprises, avec de suffisantes parties de vie conservées, pour que l'existence soit pire que la mort. O Pologne, tu ne savais pas que ton démembrement fut presque un bienfait. Conquise par Guillaume II, la France eût pu te l'apprendre, à chaque flagellation de sa chair saignante sous la main du bourreau allemand.

Il n'y a point lieu de commenter des projets qui ne peuvent éclore que dans l'ivresse du tortureur. Nous savions assez que c'en était fait de nous s'il nous avait à merci. Comment l'homme qui n'a pu respecter la noble et malheureuse Belgique mise, d'un accord unanime, hors du champ de combat, saurait-il qu'il y a dans la défaite même d'un ennemi vaincu, une part de droits sacrés qui demeurent intangibles, et que le plus farouche vainqueur ne peut enfreindre sans abdiquer une part de sa propre dignité.

Non, cela même, il ne peut pas, il ne veut pas le savoir, car sa faculté de compréhension s'arrête aussitôt que l'instinct de tueur, de tourmenteur a parlé. Quoi! Peut-il être un peuple qui lui refuse son hommage? Il n'a pas asse zde sang dans les veines pour expier ce forfait. A moi, soldats, qu'on lui supprime tous ses moyens d'existence, qu'on lui enlève toute raison de vivre. Terre, argent, possibilités de labeur, qu'on lui arrache tout ce qui lui permettrait de soutenir la plus misérable existence, et quand il ne pourra plus à jamais se défendre, ni même subsister dans des conditions où l'esclavage serait un port de salut, alors nous lui permettrons de nous divertir par ses efforts pour nous survivre. Un pareil état d'âme soulève l'indignation de mon correspondant, qui s'excuse d'avoir pu si profondément méconnaître "la sentimentalité germanique."

Aussi, est-ce pour me mettre en garde contre les projets monstrueux que trop de candeur ne lui permettait pas de soupçonner, qu'il m'adresse ses protestations véhémentes, comme s'il pouvait craindre une faiblesse de nos muscles et de notre coeur. "Défendez-vous jusqu'à la fin, dit-il en terminant. La civilisation sans la France, nous ne voulons pas voir cela."

Soyez remercié, mon cher ami, de ces sentiments généreux dont votre grande patrie a déjà donné tant de preuves. Si vous souhaitez ardemment que la France subsiste à travers tout, c'est que vous sentez son coeur battre à l'unisson du vôtre, c'est que vous attendez d'elle toujours une activité d'ennoblissement au service d'une humanité supérieure. En ce cas, n'ayez crainte. Tous ces dons que votre indulgent veut bien nous reconnaître, nous saurons les défendre. Aucune défaillance ne viendra déparer l'histoire que vous avez à coeur de voir continuer. Pour ne arriver à l'effondrement de tout, dont M. l'ambassadeur du Kaiser a bien voulu tracer le tableau, il faut quelque chose sans quoi la force des armes elle-même serait impuissante à établir "l'ordre nouveau". Qu'est-ce donc? Notre consentement: pas davantage. Notre signature au bas d'un traité de paix, où seraient ratifiées par un gouvernement français les conditions énumérées ci-dessus. Cela vous ne le verrez pas parce que, nos bons alliés aidant, nous saurons refouler l'agresseur et porter sur son territoire la puissance de nos armes. Mais, si, par impossible, il en devait être autrement, notre état d'esprit, même alors, ne pourrait pas changer. Aucun acte, aucune parole, aucun geste ne viendra jamais de nous qui pût être interprété, sous quelque forme que ce fût, comme un acquiescement à la dégradation d'une telle destinée. Si la France devait mourir de cette mort, nous n'admettrions pas qu'il restât un Français pour en témoigner.

D'aileurs, comment serait-il possible? ne savez-vous pas que France, Angleterre, Russie, Japon, Belgique, Serbie poursuivant la même guerre, ne pourront faire que la même paix. Leurs gouvernements ont pris la peine de le dire. C'eût été superflu, s'ils n'avaient vu, dans cette déclaration, un salutaire avertissement aux sinistres rêveurs d'antihumanité.

Au plein de sa démence, le conquérant en expectative nous signifie, par l'entremise de son ambassadeur à Washington, ce fantaisiste article de paix: "9. Abandon par la France de la Russie et de l'Angleterre." Pourquoi ne nous croirait-il pas capables de cette félonie, quand il ose attendre de nous que nous abdiquions, sans parler de la terre, l'esprit et le coeur de notre patrie? Il a tort de nous juger sur ses peuples. Nous le lui ferons voir. Nous ne lâcherons personne, et par un juste retour, nous ne serons point lâchés. Les braves gens ont ce grand mérite—inconnu des autres—de vouloir et de faire que leur parole soit tenue. Ils vous feront connaître, Sire, ce que c'est qu'un faisceau de volontés. Et je vous voix piteux, avec votre papier des "dix commandements de l'Allemagne" quand tous les belligérants ayant "seuls" à se prononcer sur votre sort, vous donneront placidement des ordres auxquels vous serez encore trop heureux, peut-être, de vous conformer.

G. CLEMENCEAU

(De l'"Homme Enchaîné")

(•)

DE LA PETITE BIERE

Le dean Frank D. Adams de l'Université McGill, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie des Sciences Naturelles de Philadelphie, l'une des plus vieilles sociétés scientifiques de l'Amérique.

Et Laval?

Avez-vous remarqué comme les honneurs tombent régulièrement sur les professeurs de McGill et que rien ne vient jamais à Laval?

Pourquoi?

On nous l'a expliqué l'autre jour. C'est que toutes les autres universités d'Amérique s'aperçoivent bien qu'elles ne sont que de la petite bière à côté de la grande université française de Montréal, et alors on est jaloux et l'on fait semblant d'ignorer Laval.

De fait, Laval enfonce toutes les universités du monde avec sa chaire de chant grégorien.

(•)

QUESTION DE LANGUES

L'"Evénement" dit que si tous nos hommes instruits parlaient bien les deux langues, ce serait une supériorité pour la race. Il est à remarquer que l'on distingue un homme instruit parmi nous, non par sa science, mais par la pauvreté de son vocabulaire et l'impropriété de ses termes, surtout en français.

C'EST CA.

—Non... mais regarde ma capote... trouée comme un drapeau...

—C'est ça que nos aieux appelaient "la guerre en dentelles".

LA VOIX DU SANG.

Entre autres dons de provenance américaine, la Croix-Rouge française recevait l'autre jour, la somme de $15,000. Elle vient d'une seule famille, celle du sénateur du Pont, descendant de l'économiste du Pont, de Nemours qui émigra et mourut aux Etats-Unis. Ces du Pont ont tenu à proclamer pratiquement qu'ils n'ont pas oublié leur origine.

—(*)—

L'AIDE A LA FRANCE

Combien nos paroisses y contribueraient davantage si dans chacune d'elles se trouvait un pasteur qui aurait le patriotisme et l'esprit de solidarité aussi développés qu'on les voit dans M. le curé Piché, de Saint-Georges qui termine le plus vibrant des appels par ces paroles: "Je sais, ô ma France bien-aimée, que l'on devient toujours plus fort, plus pur et plus riche en t'aimant."

—(*)—

SINGULIERS PATRIOTES

La Société Saint-Jean-Baptiste de Fairfield, Me., a élu ses officiers au nombre desquels se trouvent des gens qui s'appellent Gregory, King, Baker, Pooler et Brooks, que l'on avait vus partir du pays sous les noms de Grégoire, Roi, Boulanger, etc. Si le menu frétin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Fairfield s'est débaptisé dans la même proportion, nous craignons pour le sort de "notre langue, nos institutions et nos droits" entre les mains de ces gens-là. Nous ne leur confierions pas seulement un mouton maigre.

—(*)—

LE "GO-AHEAD" AMERICAIN

Avant la guerre, la Commission de l'Exposition Internationale Panama-Pacifique, estimait qu'il viendrait à cette exposition de toutes les parties du monde (sauf la région de San-Francisco) 2,975,000 visiteurs, dont 15,000 du Canada. A cause de la guerre et surtout si celle-ci n'est pas finie à temps, elle ne compte plus que sur 2,900,000, ce qui ne fait que 75,000 de moins. L'Exposition va donc avoir lieu à la date fixée dès le premier jour. Ses directeurs comptent même avoir, pour remplacer les 75,000 Européens, les 75,000 Américains qui resteront de ce côté-ci de l'océan au lieu de courir l'Europe comme d'habitude.

—(*)—

REPONDEZ S. V. P.

Après avoir dit, dans la "Vérité", que notre avenir rural s'en va à néant, "Agricola" tombe sur nos dirigeants qui ne sont "que des égoïstes, que des jouisseurs qui ne donneraient pas une minute de leur temps sans être grassement payés, qui ne rêvent qu'automobilisme et excursions de plaisir." Puis, reprenant haleine, "Agricola" conclut:

> "Si nos séminaires, nos collèges, et l'A. C. J. C. ne nous donnent pas une phalange de jeunes dirigeants dévoués, nous sommes perdus, et sur qui tombera cette responsabilité?"

Au fait, sur qui retombera-t-elle la responsabilité, si les séminaires et compagnies ne nous donnent pas ces messies? Si "Agricola" ne répond pas, d'autres le feront peut-être. Et comme dit Baptiste: Ca pourrait être pire.

—(*)—

UN ENERGUMENE EN SOUTANE.

Tiens! vont dire les castors, voilà le "Pays" qui se met à manger du curé... Un énergumène en soutane! Si l'on peut dire..' Or, ça s'adonne que c'est le titre d'un article de l'abbé Wetterlée à l'adresse du curé Hein, Bavarois pur sang, député au Reichstag, qui avait osé écrire:

> "Il est vrai que nos soldats ont fusillé en France et en Belgique, tous les brigands, hommes, femmes et enfants, qu'ils ont détruit leurs habitations. Mais quiconque considère cela comme contraire aux enseignements de la doctrine chrétienne montre seulement qu'il n'a pas la moindre compréhension du véritable esprit du Christ!"

Après avoir dit que Hein est un parfait imbécile, grossier comme un cochon (sangrob), et que, Dieu merci! le Christ n'est pas Bavarois, l'abbé Wetterlé ajoute:

> "Il est vrai que nous retrouvons la mentalité de M .Hein chez tous les sauvages. Des missionnaires m'ont dit que pour augmenter la dévotion des nègres il fallait leur présenter des Vierges noires. M. Hein fait comme les Papous et les Sénégalais: il se fabrique un Dieu à son image."

Nous avons bien hâte de lire ce que M. Bégin va rentasser à l'abbé Wetterlé. La solidarité n'est pas un vain mot.

—:o:—

LA DOCTRINE MONROE

Protègerait-elle le Canada contre l'Allemagne?

VON BERNSTORFF ET SON BALLON D'ESSAI

Fin septembre, au plus intense de l'effort allemand pour capter les bonnes grâces des Etats-Unis, le représentant du Kaiser à Washington, von Bernstorff, fit savoir à M. Bryan, secrétaire d'Etat américain, que son pays ne songeait nullement à prendre pied dans l'Amérique du Sud, pour le cas où il sortirait victorieux de la présente guerre. Il ne semble pas qu'il ait reçu du gouvernement américain plus qu'un laconique accusé de réception de sa communication. Se tournant plus tard vers les journaux, il fit savoir à l'un d'eux que l'invasion du Canada, par les Allemands en quête d'un pied à terre temporaire, en Amérique, ne serait pas une victoire de la Doctrine Monroe. Ce "gros propos" ne fit pas davantage sortir le gouvernement américain de son imperturbabilité; mais les journaux ne se gênèrent point. Le "N. Y. World" battit la voie par une interview au cours de laquelle l'abassadeur allemand s'expliquait:

> "Dans les propos en question, j'ai bien rappelé que le Canada avait violé, le premier, la Doctrine Monroe en faisant la guerre à l'Allemagne et s'était, par là, mis en dehors de la protection de cette doctrine. Mais je n'ai pas dit ni laissé entendre que l'Allemagne projetait de profiter de cette violation pour s'emparer du Canada, si le sort des armes lui était favorable."

Mais il était trop tard; les explications de von Bernstorff ne lui épargnèrent pas de s'entendre dire qu'il était le plus maladroit des diplomates, "**that he had put his feet in his** mouth". Il était, oui, vraiment! en belle posture pour promettre le respect de la Doctrine **Monroe, la chose** la plus fragile et la moins reconnue, quand le Kaiser venait de fouler au pied le traité garantissant la neutralité de **la Belgique et portant**, entre autres signatures, celle des Etats-Unis. C'est ce que notait le grave "Brooklyn Eagle Co."

> "This country has never received from any foreign Government an explicit recognition of the Monroe Doctrine; and diplomatic pledges, in view of recent events, are not so reassuring as might be expected."

Le "N. Y. World" dit qu'advenant l'invasion du Canada par les Allemands, l'application de la Doctrine Monroe à ce cas particulier sera définie à Washington, et non à Berlin. Et le "Knickerbocker Press", d'Albany, ajoute que les Etats-Unis, en pareille occurrence, se livrerait à une occupation autrement plus sérieuse que la méditation de cette doctrine.

Le "Philadelphia Press" n'a jamais compris que la Doctrine Monroe concernât le Canada et un autre journal considère que l'Allemagne a autant le droit d'attaquer le Canada que celui-ci d'attaquer l'Allemagne. Aux yeux du "Boston Transcript", tant que la marine anglaise n'aura pas été détruite, un débat sur l'invasion du Canada est et restera purement académique. Puis, le confrère, admettant, pour les besoins de sa démonstration, la ruine de la puissance maritime anglaise, continue:

> "Should a German army invade Canada for any wider purpose than mere MILITARY OCCUPATION, Monroeism" in its most brilliant aspect would immediately raise its head in this country. IF WE ARE TO HAVE NEW COLONIAL NEIGHBORS WE RESERVE OUR RIGHT AND WILL INSIST ON OUR RIGHT TO CHOOSE THEM FOR OURSELVES."

Aucune puissance européenne, conclut un des plus importants organes de l'opinion américaine, le "Springfield Republican", aucune puissance européenne n'envahirait le Canada sans causer une terrible commotion et les plus graves appréhensions aux Etats-Unis, abstraction faite de la Doctrine Monroe — autant que si elle n'existait pas du tout. Américains et Canadiens sont voisins depuis quelque trois cents ans et le seront bien encore autant. Aucun pouvoir européen ne saurait donc tenter de conquérir le Canada sans songer à la possibilité d'avoir à conquérir, en même temps, les Etats-Unis. Nous parlons, va sans dire, de choses absolument improbables. Il est tout de même logique d'y songer, ne fut-ce qu'académiquement, puisque le Canada s'ingère dans les conflits externes — après le conflit anglo-boer, celui d'aujourd'hui.

* * *

Du côté canadien, les propos de von Bernstorff ont été officiellement ignorés, plus encore, si possible, que chez nos voisins. Quant aux journaux, ils ont remercié, avec un sérieux admirable, le diplomate teuton de s'être donné le mal de rassurer le Canada, excusant, d'abord, celui-ci d'avoir oublié, au préalable, de s'alarmer et rappelant, en passant, qu'il n'a jamais fait grand fonds sur la Doctrine Monroe. Quoi qu'il en soit, ont-ils encore dit, le Canada procède logiquement en contribuant, d'abord, dans la mesure de ses forces là-bas, à ruiner l'hégémonie allemande. S'il faut la combattre ici plus tard, eh bien, il la combattra, du moins il essaiera. Une chose certaine, c'est qu'on a tout le temps d'y penser; il ne serait même pas très prudent de parier gros que ça va arriver.

> "The Kaiser legions, dit le "Halifax Chronicle", have more than they can handle nearer home, and their invading days are rapidly drawing to a close."

Bref, les propos de von Bernstorff ont à peu près le succès de l'article de M. J. Oscar Séguin, dans la "Vérité", sur la réalisation de la prophétie de feu Tardival: l'avènement d'une république castor sur les bords du Saint-Laurent, à la faveur de certains bouleversements. Gesta Dei per Teutonos!

Ces propos, au moins, auront valu aux Canadiens l'assurance clairement et hautement énoncée que les Américains essaieront toujours d'avoir, au nord comme au sud, les voisnis qu'il leur plaira d'avoir. Si jamais les troupes du Kaiser atterrissent ici, elles auront sans doute, selon l'expression de Joffre, été assez grignotées là-bas pour que Canadiens et Américains, coalisés, puissent, sans être taxés de folle témérité, tenter le coup de les rapatrier un peu vivement.

CYPRIEN.

—(*)—

LA FAILLITE DES ECOLES AMERICAINES

Autour d'une conférence du Père Lalande

CE QUE VALENT LES NOTRES — CE QU'EN PENSENT QUELQUES CANADIENS-FRANCAIS EN VUE

Il arrive souvent que pour critiquer les systèmes d'instruction publique étrangers, et naturellement pour montrer comme le "Pays" a tort de vouloir les prendre pour modèles, certains de nos adversaires citent les réponses phénoménales faites par certains élèves aux examens.

C'est ce qu'on a fait pour la France et c'est ce que le Rév. Lalande a essayé de faire, il y a une quinzaine, pour les Etats-Unis.

"Pour bien prouver la banqueroute des écoles publiques, lisons-nous dans le "Devoir" du 12 novembre, le conférencier cite une foule d'insanités écrites par des jeunes gens ayant 12, 13 ou 14 ans d'étude, telles que rapportées par M. Chas Linn, l'un des examinateurs."

Pourtant, qu'est-ce que cette suite d'insanités prouve, sinon qu'il y a des cancres partout?

Et nous qui cachons avec tant de soin les réponses intelligentes des candidats à toutes sortes d'examens, nous avons beau jeu à mettre en lumière les réponses stupides faites par les élèves des autres pays. C'est chevaleresque aussi.

Oh! si l'on pouvait connaître quelques-unes des réponses faites par les candidats devant le Bureau Central des Examinateurs, je ne sais pas si le mot banqueroute serait assez fort pour bien marquer où nous en sommes avec notre glorieux magnanisme.

Si l'on questionnait même les jeunes gens qui vont au collège des Jésuites, et si l'on publiait le texte de ces réponses, qui sait ce que le Père Lalande lui-même penserait de son collège?

Avant de crier à la faillite des autres, montrez donc les réponses intelligentes des produits des écoles de Québec!

Mais non, on ne le fera pas, parce qu'on sait bien que ce jour-là incontestablement, nous verrions à quel point nous sommes en arrière et à quel point surtout, le régime de M. de la Bruère et de M. Magnan est supérieur.

Nous lisons encore dans le "Devoir", dans le compte-rendu de la même conférence:

"A cette impression personnelle, le conférencier ajoute en réponse à la question de la supériorité des écoles publiques (des Etats-Unis) le témoignage de plusieurs personnages importants. D'abord, l'aveu de l'infériorité des écoles publiques de Chicago par le président d'une assemblée du "Board of Schools" de cette ville.

C'est un témoignage qui vaut ce qu'il vaut.

En voici autant pour prouver que les écoles de la province de Québec ne valent pas cher.

L'hon. M. Décarie disait en octobre 1910, à Outremont:

> "Aucune province ne peut surpasser l'instruction de nos enfants jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. C'EST A PARTIR DE CET AGE-LA QUE NOUS PRENONS NOTRE INFERIORITE.
>
> (Voir compte-rendu de la "Patrie" du 24 octobre).

Et en fait d'instruction publique, l'hon. M. Décarie n'est pas le premier venu puisque c'est virtuellement le ministre de l'instruction publique de notre province.

Le même M. Décarie disait au club Chénier, en 1911:

> "Le grand danger pour la race canadienne française au Canada, RESIDE DANS L'INFERIORITE DE NOTRE ENSEIGNEMENT et partant dans notre infériorité actuelle."

A la fin de 1912, M. Louis Loranger, avocat et professeur à l'Université Laval, écrivait dans une lettre au "Devoir":

> "J'ai été à même de constater que beaucoup de nos étudiants ignorent les notions les plus élémentaires de la littérature, voire même de la grammaire."

Des étudiants qui ont fait un cours classiques, qui viennent peut-être de chez les Jésuites! Oh! Oh!

Et M. le curé Lafortune qui disait le 30 novembre 1911:

> "Les Anglais, les Américains progressent parce qu'ils comprennent l'importance de l'éducation. La province de Québec décline parce que chez nous le niveau de l'instruction baisse."

Mgr Roy de Québec, disait à Lorette, en décembre 1911, que "l'éducation et l'instruction sont paralysées chez nous."

Enfin, l'ex-maire Lavallée disait le 24 décembre 1912, en pleine commission scolaire, dont il était l'un des membres:

> "Quand nos enfants sortent de nos écoles, ils savent à peine lire et écrire."

Voilà quelques témoignages sur la valeur de nos écoles et de notre enseignement qui valent bien, je crois, les paroles en l'air de M. C. J. Magnan.

Quand on a chez soi un système que tout le monde s'accorde à trouver inférieur on ne s'amuse pas à juger ce qui des autres, surtout quand ce système a produit un peuple éclairé, intelligent comme le peuple américain.

Souhaitons plutôt que nos écoles atteignent le degré d'efficacité des écoles américaines.

P. PARADIS.

—(*)—

SOMBRES PERSPECTIVES

A la liste déjà longue, trop longue, hélas! des tristesses de l'époque présente, vient s'ajouter un esprit d'irrévérence qui s'insinue et s'établit dans les milieux jusqu'ici demeurés corrects. Voilà qu'en première page du "Devoir", en lettres grasses, on lit:

Le Canada à Lourdes, Gauthier et M. Bourassa". Un chien mettrait plus... de gants pour regarder un évêque. Le respect s'en va, nous périrons! disait Royer-Collard.

—(*)—

FUSION D'EXPOSITIONS

Les marchands locaux de bateaux à moteur ont décidé de canceller leur exposition particulière de 1915, à Montréal, vu les conditions des affaires militaires et de fondre cette exposition avec celle des Automobiles; Ils auront une section spéciale pour eux; on assure qu'elle sera très bien garnie sous tous les rapports. La Canadian-Fairbanks Morse Co., exposera deux grands bateaux.

—(*)—

"TOMMY ATKINS"

Maintenant que votre collaborateur LE LISEUR nous a fait connaître la véritable origine du sobriquet "turco" donné aux tirailleurs d'Afrique, nous écrit un lecteur, voudrait-il nous donner celle de "Tommy Atkins"? Interrogé là-dessus, notre collaborateur nous passe la note suivante:

> "C'est à 1857 que remonte ce glorieux sobriquet. Au moment de la rébellion de l'Inde, tous les Européens de Lucknow se réfugièrent à la résidence. En s'y rendant, ils rencontrèrent un soldat du 32e régiment (infanterie légère du duc de Cornouailles), placé en sentinelle avancée. Ils pressèrent ce soldat de se réfugier avec eux dans l'enceinte du palais du gouverneur; mais il refusa, disant qu'il avait une consigne, et demeura à son poste. Or, ce brave se nommait Thomas Atkins et, pendant toute la campagne de la rébellion, si un soldat accomplissait un acte courageux, on disait couramment de lui: "Ah! c'est un vrai Tommy Atkins".

S'il y avait un bois de Vincennes, à Montréal, notre maire y rendrait justice; cela aurait pour effet de "décongestionner" les couloirs de l'hôtel de ville, disait la "Presse", si heureuse d'avoir trouvé ce mot qu'elle l'emploie à tout propos excepté pour son usage personnel. Ce "bon Médéric", comme on l'appelle est l'arbitre du peuple. On vient le consulter pour régler les affaires de famille, sortir les fils de prison et avoir de quoi manger. On dit qu'il a promis plus de beurre que de pain; bah! quel homme public n'a pas cette pécadille sur la conscience? Les promesses comme les baisers ne coûtent rien et font tant plaisir.

Mais il ne faut pas s'imaginer que nous avons un maire à tout faire et s'ingénier à lui causer des ennuis (ainsi écrire à M. Martin pour lui demander de se mettre en cherche d'une femme à marier), c'est abuser de la complaisance même inépuisable d'un maire. Celui qui est trop bête pour trouver une chose qu'on n'a qu'à se baisser pour ramasser ne mérite pas qu'on s'occupe de lui. C'est vrai que le monsieur est exigeant pour un colon, il veut comme dans la chanson une femme jolie, bien faite, excellente cuisinière et de plus possédant le joli magot de cinq mille dollars. C'est comme moi si j'exigeais qu'un homme eut fait un cours classique, qu'il sut faire des vers grecs et latins, avant de l'engager à faire mon train. Vous me direz que ça ne nuit à rien, qu'on peut tout en soignant les cochons et en menant les animaux au parc, compter des pieds de verset que tout en tirant des vaches on est capable de rythmer la cadence d'une poésie, mais on peut se passer d'un personnage si cultivé pour faire les gros travaux de la ferme, à moins que le pauvre diable ne soit un raté de nos collèges qui préfère encore vivre aux champs que de crever le faim à la ville.

Pour revenir à mon homme qui cherche une femme à marier, moi je l'enverrais paître; ça s'adonne bien puisqu'il se vante d'avoir un bon roulant et de gros paturages, je gage que les bêtes de ces troupeaux se trouveraient bien une compagne de leur choix sans le secours de personne et je dirais à ce beignet: "Mais prenez-vous l'hôtel-de-ville pour une agence matrimoniale!..." Nous avons bien assez de nos mariages à faire, brassons notre marmite d'abord sans s'occuper de celle des autres. Quand on a tant de filles à marier, on ne s'occupe pas de celles du voisin. Il y a la compagnie des tramways, une finaude qu'il s'agit de marier indissolublement à Montréal, un mariage de raison, comme on appelle aujourd'hui un mariage d'intérêt eu chacun tire pour avoir le sac de son côté. Il y a bien l'hymen de Québec et de Montréal qui a été comblé d'assez sonores bénédictions pour encourager les gens à prier nos autorités municipales de les lier par quelque conjungo à quelque femme aimable qui consentirait à les faire vivre la canne à la main et à les promener leur vie durant, en carosse à deux chevaux. Mais si j'étais du maire, je craindrais plus de m'ingénier dans les questions d emariage que de recevoir la menace des bombes, ces dernières peuvent venir de sinistres farceurs, tandis qu'on peut tout craindre d'un homme qui veut épouser cinq mille piastres par procuration et qui, pour cela accepterait la femme assez en peine de son corps pour venir se jeter dans les bras d'un inconnu logé peut-être à l'hôtel de la belle étoile au diable vert. Et ensuite, entre l'arbre et l'écorce on n'y met pas le doigt, inutile de vous dire pourquoi.

Le meilleur des mariages comme la plus belle des médailles a toujours un revers. Vous êtes sûr, si vous avez trempé les mains là-dedans d'avoir des reproches un jour ou l'autre. Il y a des moments où, l'on donnerait des coups de poing sur le nez à celui qui vous a passé la corde au cou. Quand on l'a voulu, qu'on s'est fabriqué soi-même le fouet pour se fouetter, on se traite d'imbécile, on se frappe la poitrine, mais on y va en douceur, car s'il est arrivé à quelqu'un de dire: "Je me donnerais bien des coups de pied pour me punir de ma sottise", on n'a jamails vu encore le plus grand coupable s'administrer soi-même le juste châtiment de ses fautes, on mange son ronge c'est tout, c'est comme un cor au pied, on finit par s'y habituer et malgré toutes les drogues qu'on a pu inventer pour les faire disparaître, on meurt avec.

Arthur Maheu

—:o:—

CES STATISTIQUES

Le "Devoir" de lundi dernier consacrait trois colonnes à des statistiques relevées par M. l'abbé J. N. Dupuis, visiteurs général de l'Association des Commissions Scolaires.

"Tous ceux qui ont à coeur la cause de l'Instruction Publique, écrit le "Devoir", parcourront avec intérêt les statistiques suivantes."

Or, nous n'y trouvons que des détails insignifiants: le nombre des commissions scolaires, des classes et des élèves.

Ceux qui ont à coeur la cause de l'Instruction Publique et qui voudraient bien y voir un peu auraient aimé savoir, par exemple, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école dans ces vingt-cinq commissions, puis le nombre des inscrits et enfin le chiffre de la présence moyenne. Mais on ne vous donne pas cela.

On clame glorieusement que dans ces 25 commissions scolaires, 27,772 enfants vont à l'école; n'est-ce pas suffisant pour se réjouir. S'il en reste 10,000 qui ne fréquentent pas les classes, qu'importe?

—(*)—

NE PERDEZ PAS VOTRE ARGENT

HOMMES D'AFFAIRES, EPICIERS, BOUCHERS ET MARCHANDS EN GENERAL QUI N'ONT PAS LE TEMPS DE S'OCCUPER DE LEUR COLLECTION, PASSEZ-NOUS VOS COMPTES ET NOUS VOUS LES COLLECTERONS POUR VOUS A 20 POUR CENT SANS AUCUN FRAIS. NOUS FAISONS TOUTES SORTES DE COLLECTIONS RAPIDEMENT TEL QUE SALAIRES, LOYERS, BILLETS ET RECLAMATIONS DE TOUTE NATURE. NOUS DONNONS TOUTE SATISFACTION A NOS CLIENTS. ENVOYEZ NOUS VOS COMPTES ET PUIS TELEPHONEZ-NOUS ET NOUS VOUS ENVERRONS NOTRE REPRESENTANT VOUS VOIR.

THE CANADIAN COLLECTION SERVICE

241, Quatrième Avenue, Maisonneuve. Lasalle 129

Par Décret Royal

Fournisseurs de Sa Majesté le Roi Georges V

GANTS ---

—provenant des principaux gantiers du monde. Gants pour dames en cape pour la rue, à partir de $1. Gants lavables en véritable chamois et imitation, à partir de $1. Gants d'après-midi et de soirée—gants doublés et en laine.

Quant aux gants pour hommes, nous faisons un étalage de gants ordinaires pour la rue à partir de $1. — en chamois, en suède doublés de soie, en peau de renne, gants d'auto, de laine et doublés.

Holt, Renfrew & Co.
Limited.

401 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal.

EN ACHETANT UN PIANO

ou un piano automatique

Tenez compte de la position et de la réputation du magasin.

Pendant 75 ans, le nom LAYTON

a été attaché à la vente et à la manufacture des PIANOS.

Un commerce heureux a été édifié grâce à des procédés loyaux et à d'honnêtes valeurs.

On n'offre que les instruments des meilleures marques

Nous sommes les seuls représentants de la AEALIAN CO., New-York, des PIANOS PIANOLAS, y compris STEINWAY, WEBER, STECK, etc. Pianos et pianos automatiques MASON & RISCH, pianos SHERLOCK-MANNING. Harmoniums MASON & HAMLIN & THOMAS. Grafonolas Columbia et les nouveaux Phonographes à Disques Diamant d'Edison. Occasion en pianos usagés de Steinway, Heintzman, Mason & Risch, etc.

CONDITIONS DE PAIEMENTS FACILES.

Escomptes spéciaux pour comptant ou courts délais. Demandez ou écrivez pour avoir le catalogue et la liste complète des occasions.

Le premier magasin de Montréal pour les pianos

LAYTON BROS., 550 STE - CATHERINE OUEST.

TERRES à VENDRE

NOUS AVONS PLUSIEURS TERRES A VENDRE DANS LES CANTONS DE L'EST, SUPERFICIE DE 25 A 1200 ACRES.

RENSEIGNEMENTS COMPLETS A LA

The Cradock Simpson Company,

THE TRANSPORTATION BUILDING

Main 8090. 120, Rue Saint-Jacques, Montréal

Pour vos impressions, téléphonez MAIN 1698

ASSUREE CONTRE LES BOMBES.

Le "Télégraph", de Londres, apprend que la cathédrale de Westminster a été assurée pour la somme de 150,000 livres sterling contre les risques de bombes qui pourraient être lancées par des aréoplanes ou des Zeppelins.

—(*)—

LE "PAYS" A QUEBEC

A Québec on peut se procurer le "Pays" au Château Frontenac, à la gare du C.P.R., chez M. James R. Angus, 346 rue St-Jean et dans quelques autres dépôts de journaux.

—(*)—

Encan National

44, RUE CRAIG OUEST. LOUIS LARIVEE, Encanteur.

VENTE AUX ENCHERES

Tous les mardis et vendredis

à 2 heures p.m.

Nouveautés, Meubles, Articles de fantaisie, Fourrures ETC., ETC.

AVEZ-VOUS BESOIN DE QUELQUE CHOSE?
Désirez-vous vendre quelque chose?

Voyez Larivée, commissaire-priseur, à l'Encan National

VOUS Y TROUVEREZ VOTRE AVANTAGE.

SUPPLEMENT MONTREAL 28 NOVEMBRE 1914

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

GENS & CHOSES

Par FIGARO II

ON ne dira jamais assez, écrit quelqu'un, que Joffre est avant tout, un épargneur d'hommes, par nécessité peut-être, mais surtout par humanité. J'ai eu l'occasion de le voir, ces jours derniers, et la seule impression qui se dégage en le voyant ou l'écoutant c'est qu'il est d'un calme effrayant, effrayant par sa liberté d'esprit pour répondre, par sa manière sèche et précise d'ordonner, par sa connaissance absolue du terrain et de ses forces.

* * *

Deux autres découvertes: le gouvernement français achetait chez les Allemands tout son tabac; e t le bon vieux musicien Pasdeloup n'était qu'un Prussien du nom de Wolfgang.

* * *

Ce qui reste du programme si démocratique de notre maire donne une assez juste idée de ce qui restera de la Turquie d'Europe un de ces matins.

* * *

Un couplet de Montehus (c'est un pioupiou qui écrit à sa famille):

C'est pas toujours très rigolo
D' voir les copains rouler à terre.
C' qu'il faut retenir ses sanglots
Quand un gars meurt app'lant sa mère!
En guerre on n' fait pas d' sentiment,
Le coeur se tait quand l' canon cause.
Mais quand un homm' s'écri' "Maman!"
Ça vous fait tout d' mêm' quelque chose!

* * *

Un journal qui engueule Sam Hughes ne doit-il pas être considéré comme antibritannique et passible de l'amende instituée ces jours derniers par le gouvernement Borden?

* * *

Pour le pelletage de neige dans les tranchées, il n'y en aura pas des douzaines pour "accoter" nos gens.

* * *

Le kronprinz est maintenant chargé d'anéantir les Russes. S'il y a un bon coup à faire, c'est toujours lui qui l'a. Il va trouver du changement quand son papa sera dégommé.

* * *

L'habit militaire manque de poches. Pourquoi pas la vénérable "culotte à bavaloise" pour nos volontaires? Ca sert aussi de réchaud, et, au besoin, de manchon.

* * *

Voilà la "Vérité" avec un spécialiste, elle aussi. Mais il n'a pas le compas dans l'oeil comme celui du "Devoir"; il fend ses cheveux de travers et fait trop de copeaux.

* * *

Ne demandez plus de l'Eau de Cologne; on dit maintenant: Eau de Louvain. Mais ne boycottez pas l'eau ordinaire parce que l'abbé Kneipp était un Allemand.

* * *

Un ancien ministre prussien disait naguère à un Américain:

"Depuis que je l'entends, je ne suis pas parvenu à savoir si Guillaume II est un grand empereur ou un imbécile!" Il ajoutait que, parfois, le Kaiser lui rappelait "un de ces arlequins qui inauguraient solennellement les réjouissances de Venise".

* * *

Une autre particularité de cette guerre: certaines armées ne se battent jamais si bien qu'après avoir été détruites.

* * *

En modifiant sa moustache, le Kaiser a aussi modifié son style. Il dit maintenant: "Si Dieu veut". Il a fini de "bosser" son associé. La dissolution de la firme est dans l'air.

* * *

Hervé, à la fois socialiste ultra et grand admirateur d'Albert 1er, disait l'autre jour à un Belge: "Quand vous ferez la République en Belgique, eh bien! c'est très simple: Vous n'aurez qu'à nommer votre roi président de la République!"

* * *

Quel étrange mêli-mêlo que l'entourage supérieur du Kaiser: le dieu des chrétiens et le dieu des mahométans. François-Joseph et Enver-bey, Mahomet et Jos. Bégin !

* * *

L'accueil fait aux soldats anglais dans les villages de France, dit l'"Echo de Paris", ce vin, ces aliments, ces fleurs qu'on leur offre, ne sont qu'un avant goût de ce qui liera l'une à l'autre nos deux nations, en un meilleur temps.

* * *

A ajouter à ce que "Le Liseur" a dit dans un récent "Pays". "M. Jean Lecoq, dans le "Petit Journal", raconte qu'à Grenoble, la première ville de France pour la production des gants, un de ses amis en a achetés portant l'inscription "Made in Germany" Mais il a dû la découvrir à la loupe.

* * *

L'esprit d'entreprise secondant le patriotisme, attendons-nous à voir des marchands annoncer des P'tits Jésus de Prague, "made in Canada" et de l'Eau Janos pompée au Cap de la Madeleine.

* * *

L'"Evénement" dit que "l'hon. M. Blondin a l'esprit très ouvert". Oui, aux convictions. Qu'il change de chemises comme il change d'opinion, et il sera bientôt le beau Brummel du cabinet.

* * *

On peut remplacer le limbourg par le fromage de l'Ile d'Orléans. Plusieurs ont déjà commencé en y adjoignant un oignon crû, ce qui répond aux désidérata les plus audacieux.

* * *

Obligé comme ils le sont depuis trois mois, de composer de chétifs noms, les typographes devraient être considérés comme faisant du service actif et émarger un peu, au Fonds patriotique.

* * *

On compte par milliers les Canadiens qui n'ont pas eu besoin d'un moratorium pour arriver à posséder, aujourd'hui, les dettes qu'ils avaient en août dernier.

—(*)—

NOTES ET REMINISCENCES

Jeanne d'Arc et les Allemands

> Jeanne d'Arc était un précurseur du principe protestant de la liberté de conscience, et elle était l'antagoniste de la négation de Dieu qui règne en France.
>
> M. RIEKS.

Je disais, ici même, il y a quelques jours, que les Allemands sont en train de s'annexer Shakespeare. Il n'y a pas longtemps — un siècle environ — ils se mirent en frais d'accaparer Jeanne d'Arc. Ils avaient le champ assez libre. Après sa mort ,en effet, la Pucelle occupa fort peu l'esprit des Français, car ils étaient en monarchie et celle-ci entendait d'une assez mauvaise oreille prononcer le nom de la libératrice qu'elle n'avait pas su garantir de la colère des Anglais. Puis étaient venus Chapelain et Voltaire qui diminuèrent encore ce qui subsistait du prestige de l'héroïne. Certains Français, cependant, souffraient de cette déchéance. L'un d'eux, Bernardin de Saint-Pierre, indiqua un moyen profitable de restaurer une figure aussi intimement liée à l'histoire et à la grande légende. M. G. Goyau nous le rappelait dans "Les Questions Actuelles" du 11 mai 1907:

> "Dans ses "Etudes de la Nature" Bernardin de Saint-Pierre dessinait le plan d'une tragédie sur Jeanne d'Arc, "cette fille respectable et infortunée à qui la Grèce eût élevé des autels"; il songeait que ce sujet "traité par un homme de génie, pourrait produire une pièce patriotique"; que Jeanne deviendrait parmi nous la "patronne de la guerre", et que, "dans les circonstances périlleuses où l'Etat peut se rencontrer, on en donnerait la représentation au peuple, comme on montre à celui de Constantinople, en pareil cas, l'étendard de Mahomet"; et il espérait, en exposant ce rêve, "faire naître à quelque homme vertueux le désir" de le réaliser."

Or, l'homme vertueux, à qui vint enfin l'idée de faire de Jeanne d'Arc la "patronne de la guerre", ce fut un Allemand, le poète Schiller. Il se mit au travail en 1800, consulta Goethe tout le temps, et, non moins, un certain duc qui faisait le chaud et le froid au théâtre de Weimar:

> "Le duc s'inquiétait. Le sujet lui paraissait scabreux, et cela pour deux raisons dont il livrait l'une et cachait l'autre. La Pucelle de Voltaire avait eu en Allemagne de nombreux lecteurs; la pièce de Schiller, si émouvante fût-elle, ne susciterait-elle pas dans les esprits certaines réminiscences qui donneraient à rire au spectateurs malin? Mais, en son for intime, une autre peur obsédait le grand-duc; et s'il craignait le ridicule, c'était moins pour la Pucelle que pour sa favorite du moment, l'actrice Caroline Jagemann. Il paraît qu'on aurait trop souri, parmi les bourgeois de Weimar, si l'on avait entendu Mlle Jagemann déclarer, au second acte, qu'elle ne connaîtrait jamais le sentiment de l'amour, et se repentir, au cinquième acte, de s'en être un instant laissé frôler."

Le pauvre duc fut soulagé de ses scrupules: la pièce vit le jour à Berlin, et non à Weimar, avec un succès vraiment délirant. Elle fut jouée 241 fois en 40 ans, ce qui ne fut pas approché même par "Don Juan", la pièce rivale. Jeanne d'Arc et Don Juan!

Autre bizarrerie du destin: la pièce de Schiller fut traduite en français et montée à Paris, par un autre Allemand, le professeur Cramer, exilé de Kiel à cause de ses principes... subversifs et révolutionnaires. Encore ceci: pour récompenser Schiller, la Convention le déclara Français, ce qui était un très grand honneur. Enfin, on lit des choses comme celles-ci:

> "Lorsqu'en 1815, les princes de la maison d'Autriche, passant par Domremy, ébrèchent les murailles ou les parois de la maison de Jeanne pour rapporter quelques souvenirs, et lorsqu'un comte prussien offre six mille francs au propriétaire, le brave Nicolas Gerardin, pour acquérir cet archaïque logis, ils agissent en dévots de Jeanne d'Arc."

Partout, en Allemagne, après Schiller, on n'entend bientôt plus parler que de poèmes, d'études et de thèses sur Jeanne d'Arc. Au premier rang de ses champions se voit Goerre "dont la plume était la seule devant laquelle eût tremblé Napoléon; l'empereur, luttant contre quatre puissances alliées, appelait Goerre: la cinquième puissance". C'est ce même Goerre qui, 50 ans avant Bismarck, demandait d'expulser les Français de l'Alsace.

Un autre apologiste de Jeanne d'Arc, fut le célèbre savant protestant Hase.

> "Hase, disent "Les Questions Actuelles" est un admirateur passionné de Jeanne d'Arc: il la répute une sainte, mais une sainte qui va vers Dieu plutôt que Dieu ne va réellement vers elle, une sainte dont le mysticisme se projette dans l'au-delà plutôt que l'au-delà n'intervient effectivement dans sa vie. On ne peut demander, à Hase, de croire aux visions de Jeanne; l'explication physiologique qu'en apportait, en 1848, le Dr Hecker, dans une conférence sur les hallucinations, est acceptée, sans scrupules, par l'esprit rationaliste du théologien; et l'on pourrait définir son attitude à l'endroit de Jeanne en disant qu'il parle d'elle en dévot plutôt qu'en croyant. Guido Goerres avait installé, parmi les catholiques d'Allemagne, une sorte de religion de Jeanne d'Arc; Charles Hase, lui, créait, parmi les protestants d'Allemagne, la religiosité de Jeanne d'Arc; et son livre, ainsi considéré, marque, dans la "littérature" concernant la Pucelle, le dernier terme de la réaction contre l'esprit voltairien. L'incroyance, avec Charles Hase, a cessé d'être railleuse, persifleuse, diffamatrice; elle se prosterne, au contraire, elle vénère; et l'on dirait qu'elle dispute à l'Eglise l'honneur de canoniser."

De là à revendiquer Jeanne d'Arc purement et simplement comme protestante, d'esprit sinon de fait, il n'y avait à franchir qu'un bien petit fossé. Le professeur Semmig l'enjamba, ainsi que M. Rieks, en 1585. Semmig professa longtemps en France, jusqu'en 1870. Il s'est complu, dit M. Goyau, à jeter Jeanne d'Arc au milieu des débats contemporains, comme une sorte de messagère inconsciente des idées, qui lui sont chères, à lui, Semmig. L'histoire de Jeanne, sous sa plume, devient une thèse en faveur de l'Allemagne contre l'idée de revanche, en faveur de la République contre la réaction, en faveur du protestantisme contre le catholicisme.

Les Allemands, si la victoire leur sourit, finiront bien par s'annexer Jeanne d'Arc corps et âme, en jouant sur le mot lorrain et en s'appuyant, pour le reste, sur le droit du plus fort. Die Jungfrau von Orleans supplantera l'antique Velleda.

LE LISEUR.

Coulisses politiques

Ce que le gouvernement dirait pour motiver les élections générales

Les rumeurs d'une prochaine consultation générale dans le Dominion reprennent en s'accentuant. La presse libérale adjure de plus en plus son parti de se préparer, de ne pas tenir compte de la promesse tacite et très élastique du gouvernement de faire trève à la politique militante durant la guerre, promesse qui n'a pas été matérialisée sur un "scrap of paper" et qui, le serait-elle, n'en vaudrait pas plus.

Et puis, la guerre quand finira-t-elle? On comptait sur l'épuisement des hommes et des vivres pour la voir relativement courte. Or, les économistes les plus écoutés, M. Leroy-Beaulieu en tête, sont d'accord à dire que la guerre durera tant que les Allemands resteront convaincus qu'elle est, de leur part, juste et sainte. Ils trouveront, par tous les moyens, les approvisionnements nécessaires à maintenir au moins un régime de "primo vivere" dont ils pourront souffrir mais qui suffira avec le tonique puissant que constituent l'espérance et l'amour-propre national.

Quant aux effectifs, grâce aux extrêmes limites où permet de pousser leur système de conscription, la France peut encore mobiliser 3,900,000 hommes et l'Allemagne 5,200,000. Ajoutons que les Alliés ont pour ressources, en comptant leurs colonie, un réservoir humain de 738 millions d'unités. L'Allemagne, l'Autriche et la Turquie peuvent puiser dans 200,000,000. C'est assez pour rester bien longtemps sur la défensive, surtout en Allemagne où chaque pouce de terrain est préparé pour une lutte de résistance et dont les effectifs et les matériels de guerre se ressentiront moins, comme chez les Alliés, de défectuosités inhérentes à ce qui est improvisé trop en hâte et à la fortune du pot.

Le gouvernement Borden pourrait donc se prévaloir des pronostics des économistes pour brusquer les élections. La raison serait, à la vérité, spécieuse, mais les partis, surtout au pouvoir, n'y regardent pas de si près et, sous ce rapport, chacun peut se servir du "Tu quoque!" N'oublions pas, en passant, que les électeurs aiment qu'on les consulte à dates plutôt rapprochées, les uns estimant, que c'est davantage conforme à l'esprit du régime représentatif, les autres considérant une élection générale comme une manne en désert. Et en ce temps de panne économique, telle élection paraîtrait à la masse, rien moins qu'un bienfait. Que légers paraissent la parole d'honneur d'un parti et les intérêts matériels d'un autre parti en face des idéals ou des appétits d'une population besogneuse, énervée, inquiète, ainsi qu'est la nôtre en ce moment.

Il est seulement essentiel à sir Robert Borden d'être décent, de ne pas paraître "teuton" dans ses procédés, de violer la trève en ayant l'air de n'y pas toucher. L'ingérence du trop notoire Bob Rogers dans cette affaire l'a gâtée jusqu'à tout dernièrement. Ce spadassin de la politique revêt des apparences d'un coup de Jarnac à peu près tout ce qu'il conseille de tenter. On assure qu'un ministre démissionnaire ,toujours respectueux des formes, objecta tout particulièrement à voir ce malodorant collègue à la tâche de préparer l'opinion à une élection générale.

Or, ce ministre est sorti de la politique et M. Rogers est rentré dans le silence. Le gouvernement peut donc reprendre le projet. Les sages, les habiles d'entre ses membres ont, paraît-il, trouvé la formule: il y a eu une session non politique et une "vacance parlementaire" assortie; eh bien, nous allons faire une élection de même nature, de même aspect, une élection d'urgence, une consultation, en diminutif, comme le peuple français comprit qu'il en fallait une alors même que son territoire était envahi et Paris cerné, en 1870. Le gouvernement est appelé à engager trop considérablement le présent et l'avenir pour oser croire que son mandat actuel est suffisant. Il a des scrupules, il veut consulter le seul vrai Maître avant d'aller plus loin, et cela d'autant, que la fin de la guerre n'est pas même visible avec le meilleur télescope aux mains des plus clairvoyants économistes des deux hémisphères. Si le peuple confirme ce que nous avons fait depuis le commencement de la guerre et ce que nous avons l'intention de lui demander de pouvoirs illimités et forcément indéfinis pour l'avenir, grâce à cette confirmation et à cette confiance nous nous sentirons plus en forme et moins timorés pour parer à des événements dont le Canada ne connait encore que les lointains développements et qui pourraient bien, plus tôt qu'on ne pense, se dérouler pour une bonne partie à nos portes mêmes, peut-être bien sur notre sol. Si le peuple croit trouver meilleur compte à recourir aux services de nos adversaires, nous nous effacerons devant ceux-ci en leur assurant notre plus entier concours dans l'oeuvre de défense des intérêts britanniques "home and abroad" Mais, de grâce! que les pouvoirs pour l'avenir soient confiés à nous ou à eux, qu'on ne nous blâme pas d'en demander le renouvellement et l'extension aujourd'hui, quand notre pays est encore en possession de tout son sang-froid et de tous ses moyens de juger, d'apprécier et de décider, et non — il faut tout prévoir! — quand l'ennemi se rapprochera en nous jetant dans le chaos des idées et des faits. La seule présence, plus ou moins prouvée, d'espions parmi nous, la seule rumeur d'une invasion germano-allemande de nous affole, nous fait divaguer; que serait-ce donc si, etc.

Vous voyez que, pour spécieuse que serait la thèse de Sir Robert, elle aurait de la façade.

Mais le "Pays" n'hésite pas à condamner toute idée d'élections générales en ces temps troublés; quelques prétextes qu'on apporte.

JUNIUS.

—:o:—

ESQUISSES ECHEVINALES

Je suis un assidu des séances de notre conseil municipal. Elles m'intéressent à cause des questions qui s'y débattent et des personnages qui les discutent.

La discussion ressemble à celle qui se fait à la Législature et aux Communes, quoiqu'on dise, et comme aux endroits susnommés, on y viole à satiété les règles parlementaires, au moyen de questions de privilège, de points d'ordre et de répliques de toutes sortes.

Dans ce forum populaire, on entend des discours improvisés qui feraient envie à l'Académie, mais personne n'y trouve à redire parce que le Conseil Municipal n'est pas l'Institut ou une succursale du Conservatoire Lassalle.

Nos échevins sont des personnages énigmatiques élus par la force des arguments électoraux, pour veiller à leurs intérêts d'abord et à ceux du peuple enspite.

Les Vieux et les Jeunes forment deux catégories distinctes de notre corps échevinal.

Le clan des Vieux est lui-même fractionné tandis que celui des Jeunes opère fidèlement sous la férule paternelle de leur leader.

L'échevin L. A. Lapointe, Mentor du conseil, a un défaut que ne peuvent lui pardonner ses collègues cadets, c'est celui de connaître trop bien son code municipal.

Il est reconnu que M. Laurendeau, avocat-en-chef de la Cité, ne peut guère en remontrer au représentant du quartier Est quand il s'agit de l'interprétation d'un article de la Charte.

M. Giroux qui, vous le savez, représente Saint-Jacques au Conseil et nos braves pères de familles à la Commission des Ecoles Catholiques, est le moins compromis du conseil. M. Giroux a une grande qualité qu'on ne peut lui contester: il a une chevelure blanche comme de l'hermine et son aspect est tout au moins vénérable. Certains gens disent qu'il ne faut pas se fier aux apparences, mais moi, qui sais, je suis en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas de plus honnête homme au Conseil.

Gordien Ménard, est le leader des Jeunes et le débater par excellence du Conseil.

Avocat par profession, il se sert de ses connaissances pour argumenter et embêter les ignorants ou les moins hardis et il s'est composé une majorité qui fait la pluie et le beau temps au conseil.

Autant M. J. B. Barbeau, représentant du quartier Saint-Paul est silencieux ,autant le père Dugald MacDonald de Notre-Dame de Grâces est loquace. Il y a une égale disparité de caractère entre MM. Bastien et Ward. Le premier a des sensibleries pour l'asphalte "spécial" et le second n'en peut parler sans faire le geste du diable dans l'eau bénite.

Parmi ceux qui depuis de longues années battent les parquets de l'Hôtel de-Ville, il faut mentionner M. Narcisse Lapointe, le représentant de Ste-Cunégonde au Conseil. M. Lapointe est le papa des employés et son extrême bienveillance lui a valu de solides amitiés parmi la gente rond-de-cuir. Ses collègues l'estiment à cause de son vieil âge et de son inoffensive attitude au Conseil.

Sans le prote qui me supplie d'interrompre mon excursion afin de ne pas nuire à sa mise en page, je vous aurais brièvement esquissé d'autres figures non moins intéressantes, mais ce n'est que partie remise puisque j'aurai le loisir de terminer la semaine prochaine.

SEVERIUS PICARDEAU.

HABIT ou PARDESSUS Fait-sur-Mesure $15
"Service de Confection de la Fabrique au Client"
English & Scotch Woollen Co
Ni Plus $15 Ni Moins
Cinq Montréal Magasins
904 Ave Mt-Royal près Papineau
1740 Notre-Dame Ouest près Gare St-Henri.
1835 Ste-Catherine Maisonneuve.
445 Ste-Catherine Est près St-Hubert
MAGASIN PRINCIPAL—261 STE-CATHERINE. OUEST

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
128 ANS

LA LUTTE EST ENGAGEE A
L'HOTEL RIENDEAU Limitée
Pour terminer les améliorations, qui placeront ce populaire rendez-vous des Canadiens-français parmi les hôtelleries modernes de la métropole.
58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL
Téléphone Main 1121
Wilfrid Gervais, Prés.-Trés. P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec.

Nouveau Restaurant Transportation
Edifice Transportation
Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.
Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires.
SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.

EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric", nouveau style, ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire.
Consultez le meilleur de Montréal .... LE SPECIALISTE BEAUMIER
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels, N'achetez jamais des "pedlers," ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

La Banque des Marchands du Canada
FONDEE EN 1864
Capital Payé $7,000,000. Fonds de Réserve $7,248,134
Succursales et Agences dans la Cité de Montréal
BUREAU-CHEF, RUE ST-JACQUES; 1255 rue Ste-Catherine Est; 320 Ste-Catherine Est; 672 rue Centre; 1330 Boulevard St-Laurent; 1866 Boulevard St-Laurent; rues St-Denis et St-Zotique.
220 Succursales et Agences en Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique.
Opérations de Banque en général et Département d'épargne dans toutes les succursales.

COMPAGNIE EQUITABLE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
Faits importants concernant cette compagnie: elle a surpassé en 1913 le record de toutes les années précédentes de son histoire. L'augmentation de son actif s'élève à $26,984.19. Les pertes en voie de règlement se montent aujourd'hui à $1,000.
Un dépôt complet au gouvernement garantit absolument les porteurs de polices contre toute perte.

Joseph Fortier Limitée
FABRICANT-PAPETIER, NÉGOCIANT
ATELIER DE RELIURE, TYPOGRAPHIE, GAUFRAGE ET RELIEF.
Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation.
Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles.
Tél. Main 444-445. 210, Notre-Dame O., coin St-Pierre.

Le "PAYS" parait aujourd'hui à 8 pages.

Maladies des voies urinaires et de la peau.
Dr. NORMAN MASSE
Consultations: 1½ à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
1369, Blvd Saint-Laurent, près Rachel.
Téléphone: St-Louis 1626.

HOTEL "LE RELAIS
LIMITEE
Est l'hôtel favori des voyageurs.
Service de première classe.
Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri

J. G. BENOIT
COURTIER D'IMMEUBLES
Chambre 24, 20 Rue ST-JACQUES
Tél. Main 636

Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis
Montreal

Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
Monument National
292 Rue ST-LAURENT Montréal
Tél. Bell Main 1466
lan

JOS. BRUNET
Propriétaire de Carrières de Granit
Manufacturier et Importateur de
Monuments en Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC
Estimations données sur application.
Bureau et Atelier: 675 Chemin Cote des Neiges
Tél. Bell Up 1465. Montréal.

JOSEPH RIELLE,
Arpenteur Provincial
Quebec Bank Bldg., MONTREAL
TELEPHONE MAIN 77.

Chambre 200 M. 3320
P. SICOTTE
COMPTABLE
90 St-Jacques, Montréal

Charles Lavallée
(Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent
Téléphone Main 551.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
MUSIQUE EN FEUILLES.
Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Pélisson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapide, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la
Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur:
Téléphone Main 2442

CHATEAU DUPERE
TERMINUS DES TRAMWAYS.
Rue Notre-Dame, Longue Pointe
SALLE POUR BANQUETS.
REPAS A LA CARTE,
CHEF FRANÇAIS.
Téléphone Lasalle 1506

The Arbour Hotel
CO'Y, LTD.
JOHNNY BERTRAND,
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

DEVENEZ CAPITALISTE!
Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.
Si vous pouvez économiser quel ques sous sur votre salaire, achetez des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée," et il vous sera facile d'atteindre l'aisance, la fortune.
Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.
Demandez notre brochure.
Agents demandés.—Le Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.
Le 'Pret Immobilier'
Limitée
Chambre 30, EDIFICE DANDURAND
Coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine
Tél. Bell Est 5779 MONTREAL

Que pour vos en-têtes de lettre, factures, circulaires, cartes d'affaires, etc., vous téléphoniez à
Main 1698
MercantilePrinting,
306 Rue St Paul
MONTREAL

Garibaldi au service de la France

L'ENTHOUSIASME DES ITALIENS POUR COURIR AU FEU

Des condottieri qui se sont battus sur tous les champs de bataille du monde

LA "PRESSE" ET SON FIASCO

La "Presse" du 17 novembre sous le titre de "Le fiasco Garibaldi", annonçait dans sa page de rédaction la désorganisation du bataillon de volontaires levé par Garibaldi.

"Des 1,400 Républicains que Garibaldi a conduits en France, à peine y en reste-t-il une quinzaine écrit la "Presse". Les autres, mécontents de n'avoir pas la permission de se battre contre les Autrichiens, ont mis bas les armes et sont retournés dans leurs familles. On voulait les enrôler dans la Légion Etrangère, on leur offrait d'aller au Maroc remplacer les troupes françaises rappelées sur les champs de bataille européens, mais c'est contre l'Autriche même qu'ils désiraient combattre directement, en dépit de la neutralité officielle de l'Italie dans la présente guerre. Ce détail nous révèle que le sentiment du peuple italien est ouvertement hostile à l'Autriche et qu'il sait se manifester, à l'occasion."

Evidemment c'est très intéressant de taper sur Garibaldi, dans un pays où il suffit de prononcer ce nom pour que les bonnes femmes se signent. Mais la vérité aussi a quelque intérêt, sans oublier que Garibaldi restera comme l'un des plus grands patriotes italiens et l'un de ceux qui ont le plus fait pour l'unité italienne.

Or, voici ce que le "Matin" de Paris publiait ces jours derniers, justement au sujet des volontaires de Garibaldi. On y verra ce que c'est qu'un fiasco pour la "Presse."

L'armée allemande n'a de volontaires que des Allemands. Qu'ils soient Alsaciens, Danois ou Polonais, les soldats non allemands du kaiser ne servent l'Allemagne que malgré eux.

De même à l'armée autrichienne—à l'exception de ces autres Allemands que sont les Autrichiens, soldats de François-Joseph — Slaves, Italiens ou Tchèques ont été arrachés par la terreur à des populations qui exècrent l'empire, et l'Autriche compte si peu sur leur enthousiasme ou même sur leur fidélité, qu'elle a éloigné des champs de bataille nombre de leurs bataillons et qu'elle en a fait décimer d'autres.

C'est l'honneur de l'armée française, au contraire, et l'un des signes par lesquels se manifeste l'intérêt universel de la cause qu'elle défend, d'avoir vu venir spontanément, librement, demander à servir dans ses rangs des citoyens de tous les pays civilisés du monde.

L'enthousiaste discipline de nos mobilisés a montré que chaque Français a le sens et le sentiment de l'intérêt national.

Cette mobilisation spontanée du monde civilisé que fut l'élan des volontaires étrangers vers nos régiments comporte une leçon analogue: elle montre que l'Europe a senti, de son côté, que l'intérêt national français et l'intérêt européen ne font qu'un.

UNE FAMEUSE TROUPE QUI SE FORME

Nulle part, cette mobilisation volontaire des amis étrangers de la France ne fut plus rapide et, pourrait-on dire, plus générale qu'en Italie.

S'il n'est personne, chez nous, qui n'ait été touché, il n'est personne, non plus, qui n'ait été surpris quand on vit, par groupes joyeux et fiers, les Italiens se presser aux portes de nos bureaux de recrutement ou débarquer à nos gares de la frontière.

Mêlant les couleurs italiennes aux couleurs françaises, faisant alterner leurs hymnes nationaux avec les couplets de notre **Marseillaise**, ils accouraient, résolus autant que nos propres soldats.

Des semaines ont passé, et les volontaires italiens restent, autant qu'au premier jour, confiants et décidés; leur instruction militaire se développe, leur nombre s'accroît, et en même temps s'accroît et se développe leur impatience d'aller au feu, pour défendre ,avec notre lebel et notre baionnette, nos libertés et la liberté du monde.

C'est ce que nous avons pu voir en passant quelques heures auprès d'eux, à X..., une des villes où ils attendent, dans l'étude et l'exercice, l'ordre de partir.

Ils sont nombreux à X..., peut-être deux mille. Et ce n'est qu'une partie du contingent que nous a fourni, de son propre mouvement, le peuple d'Italie, notre frère.

—J'en attends encore, affirme leur chef, Giuseppe Garibaldi. Il doit en venir deux mille de Londres et du Mexique deux mille aussi. Et tous les jours, il en arrive à Y... et à Z...

Et c'est une fameuse troupe qui se forme, si tous sont pareils à ceux qui, chaque soir, à X..., avant de s'étendre sur la paille, dans les salles du palais de justice ou des écoles, se demandent, impatients:

—Est-ce demain que nous partons?

LA DISCIPLINE EST PARFAITE

Ce sont, à l'heure actuelle, des soldats parfaits: c'est l'hommage que se plaisent à leur rendre tous leurs chefs merveillés.

Ils sont disciplinés.

La veille de la guerre, quelques jours avant leur départ, c'étaient, pour la plupart, les hommes les plus fantaisistes du monde. Quelques-uns étaient, sur la Butte ou à Montparnasse, peintres ou modèles. D'autres, à Turin ou à Milan, prononçaient ou applaudissaient, dans de tumultueux meetings, des harangues généreuses mais volontiers subversives. Quelques-uns même firent le coup de feu contre les gendarmes, dans les villages de la Romagne soulevée.

Tous, aujourd'hui, n'ont plus en tête qu'une pensée: obéir pour apprendre, apprendre vite pour se battre bientôt.

L'artiste opulent exécute les ordres de celui qui hier "posait" devant lui pour quelques piécettes blanches, si les chefs, ayant reconnu dans le modèle un meilleur instructeur que dans le peintre, lui ont fait coudre sur la manche des galons de laine ou d'or.

L'insurgé a fait tailler sa barbe rebelle et il salue réglementairement.

Le professeur reçoit des leçons de tir du braconnier qui lui apportait chaque semaine du gibier en sa maison de Florence.

Et cet effort de chacun pour se soumettre à la discipline a fait de cette troupe, si diverse, si bigarrée, deux bataillons admirables, qui versent l'espérance au coeur des bonnes gens de X... quand ils défilent au pas accéléré, la tête droite, le regard en avant.

Ils sont laborieux aussi.

—Leur instruction militaire, nous dit-on, est terminée. On peut les appeler quand on voudra: ils sont prêts. Et pourtant, il y a deux mois, la plupart d'entre eux n'avaient jamais tenu un fusil et ignoraient tout du service militaire. Un exemple: l'un d'eux, un jeune dessinateur plein d'esprit et très aisé, demande, en arrivant, à être nommé ordonnance d'un capitaine:

—Ordonnance? Vous? lui dit un camarade. Mais vous n'avez jamais brossé un vêtement, ni ciré une paire de bottes!

Il faut donc savoir tout ça pour être ordonnance? s'exclama l'autre, qui croyait que l'ordonnance d'un capitaine c'était quelque chose comme l'officier d'ordonnance d'un général.

L'artiste a renoncé à être ordonnance. Et maintenant, il est un soldat émérite, bon marcheur, bon tireur et bon patrouilleur.

LES RAISONS DE LEUR ENTHOUSIASME.

Disciplinés, laborieux, les volontaires italiens sont devenus de bons soldats. Une chose a facilité cette transformation: leur enthousiasme.

Enthousiasme d'étrangers qui étaient —c'est le cas de la moitié d'entre eux— les hôtes de la France et qui ont voulu marquer leur reconnaissance au pays dont ils apprécièrent l'hospitalité, les institutions, la culture et le goût.

Enthousiasme d'amants passionnés de la liberté, prêts à la défendre partout où elle est attaquée.

Enthousiasme d'Italiens patriotes, heureux de verser leur sang en combattant contre l'Autriche, contre la vieille ennemies, qui, tyrannise et martyrise les frères de Trente et de Trieste.

Cet enthousiasme a jeté dans nos rangs des jeunes gens dont le visage imberbe s'empreint de gravité sous notre képi au manchon bleu.

Il a ramené sous les armes des volontaires à barbe grise qui ont déjà été à la bataille.

On nous a montré ,par les rues de X..., quelques-uns de ces chevaliers modernes, condottieri désintéressés, dont les pieds ont foulé tous les sols où l'on se battait, dont les yeux terribles ou candides ont vu le feu au Mexique, en Grèce, à Tripoli, en Abyssinie, bref partout où il y avait des coups à donner ou à recevoir.

C'est, par exemple, le sous-lieutenant Zambrini, qui défendit la liberté contre la dictature au Mexique. C'est le capitaine Pisani, qui fut en Abyssinie, et le comte Bosdari, qui revient de Tripoli; c'est le commandant Longo, qui s'engagea dans l'armée grecque, il y a peu d'années.

C'est surtout leur chef, Giuseppe Garibaldi, qui fut, lui, partout: en Europe, en Afrique, en Amérique, et prit part, depuis vingt ans, à cent trente combats.

LEUR CHEF: GIUSEPPE GARIBALDI.

C'est peu de dire que Giuseppe Garibaldi — Peppino, comme l'appellent familièrement ses amis connus et inconnus, devenus ses soldats — est le chef des volontaires italiens.

C'est leur idole.

C'est le dieu de ces mécréants, qui sont d'ailleurs de rudes idéalistes.

Poursuivant magnifiquement la magnifique épopée commencée par son grand-père, il a mené ses garibaldiens sur tous les champs de bataille de la liberté.

—Il me manquait une chose, disait-il: combattre pour la France. Mon voeu est exaucé.

C'était le voeu de tous ses frères aussi — ils sont sept Garibaldi dans notre armée — et celui de tous ses fidèles.

Il a fait un signe: ils se sont levés.

—Combattre avec Garibaldi pour la France, nous disent-ils tous, c'est trop le bonheur pour nous!

Un exemple de cette séduction exercée par ce preux de la liberté.

—Voyez-vous, nous disait-on, ce fantassin que son visage glabre rend pareil à quelque consul romain. C'est un chauffeur d'automobile. Il était à Paris. Un jour, avec sa voiture, il passe devant un bureau à la porte duquel de nombreux Italiens attendaient.

"—Qu'est-ce que c'est? demande notre chauffeur, Latin curieux.

"Un journaliste de Milan, M. Mario Duliani, lui explique en italien que ce sont des engagements qu'on recueille pour former un corps de volontaires.

"—Et qui les commandera?

"—Garibaldi, sans doute!

"—Garibaldi! s'écrie le chauffeur. Mais alors, **j'en suis.**

"Et il courut remiser sa voiture. Il est là, vous le voyez, impatient de courir à la bataille."

Ainsi de tous: professeurs, artistes, gens de lettres, hommes de théâtre, ouvriers, commerçants, à Paris, à Marseille, à Nice, à Londres, dans les villes et les bourgades du Piémont, de la Romagne, de la Lombardie ou de cette Sicile qui vit passer, en d'autres temps, leur aînés, les Garibaldiens se sont levés.

On leur a dit:

—La France est attaquée.

Ils ont répondu:

—Il faut la défendre.

On a ajouté:

—Elle est attaquée par l'Autriche!

Ils ont redoublé de ferveur.

Et quand ils surent qu'ils défendraient la France sous Garibaldi — le lieutenant-colonel Garibaldi, commandant le 1er régiment étranger — ce fut du délire.

Délire fort sage, puisque l'enthousiasme dure et que dans X..., les volontaires italiens, s'ils chantent volontiers, le soir, quelque tendre chanson, napolitaine en dégustant, à petites lampées, une fiasque de chianti, sont devenus, en peu de jours, de bons soldats qui accompliront jusqu'au bout le devoir au devant duquel ils sont allés librement.

Tartufe casqué

"Les Allemands, protecteurs des cathedrales de France"

Nous aurons beau faire, nous aurons beau dire; jamais notre indignation ne saurait atteindre à la hauteur de l'impudence allemande. La langue française n'est pas assez riche en termes de mépris pour exprimer avec une suffisante vigueur les sentiments qu'inspirent la grotesque sottise et l'abjecte outrecuidance de ce peuple.

Voici comment, il y a quelques jours, la "Gazette de Francfort" exposait les mesures édictées aux fonctionnaires et aux généraux, aux ministres et aux conseillers intimes d'Attila II, pour la protection des richesses artistiques de la Belgique et de la France.

Après Louvain, après Malines, après Reims — et pendant Anvers — de tels propos sont bons à enregistrer:

"L'Allemagne envoie en Belgique un fonctionnaire spécialement chargé de la protection des monuments d'art de ce pays. Maintenant que presque tout le nord de la France est occupé par les Allemands, il nous semble à peine moins nécessaire de confier là-bas les trésors d'art de ce pays aux soins de nos autorités administratives. Comme la guérilla et les attaques de civils contre les troupes semblent moins fréquentes en France qu'en Belgique, le danger que courent les villes françaises est de ce fait moindre. Mais l'"inconcevable négligence des Français à l'endroit de leurs merveilleux trésors d'art, de leurs cathédrales gothiques risque de porter aujourd'hui, que plus personne ne s'en inquiète, ses plus mauvais fruits." Ces chefs-d'oeuvre ont servi de types à de nombreux nomuments d'art allemands. Ainsi la cathédrale de Laon, de la première période gothique, a servi de modèle pour l'intérieur de notre superbe cathédrale de Limbourg et pour les tours du dôme de Bamberg. Il y a à Reims une des plus grandioses églises de la terre, chère aux Allemands, dès le moyen âge, alors que le grand sculpteur de Bamberg prenait là les modèles de ses figures et l'inspiration de son art. A Beauvais, se dresse le fier édifice dont le plan a été adopté pour le choeur du dôme de Cologne. Rouen et Amiens possèdent des cathédrales qui sont des types achevés de l'art gothique de la dernière période. Toutes ces villes (sic) sont aujourd'hui occupées par les Allemands. Mais ces cathédrales, que Rodin glorifiait récemment en des pages inspirées, ont besoin de protection. Cette année même Maurice Barrès, dans un livre qui fit grand bruit, "La grande pitié des Eglises de France", a défendu avec passion la cause des églises contre le gouvernement anti-religieux de son pays.. Le clergé ne possède la plupart du temps plus aucun droit sur les cathédrales, l'Etat ne leur porte aucun intérêt. Quiconque s'est abandonné, ne fut-ce qu'un instant, à la séduction de ces grandioses créations, se rendra compte du danger que court ce trésor de valeur inestimable pour l'humanité. C'est pourquoi nous devons organiser la protection des cathédrales de France!

Le voyez-vous, l'impérial Tartufe, avec son casque à pointe ! Le voyez-vous s'érigeant en protecteur de l'art contre les iconoclastes que nous sommes! Ce n'est pas lui qui abimerait ou laisserait abimer (cela était écrit avant le 19 septembre) cette cathédrale de Reims où son grand voleur de Bamberg "a pris les modèles de ses figures et l'inspiration de son art" — ce qui revient à dire que lorsqu'il n'y avait pas encore de pendules les Allemands nous empruntaient déjà des gargouilles!

Jusqu'à ce jour, c'est son compère Krupp, que Guillaume II avait chargé de "protéger" les monuments d'art de la Belgique et de la France du Nord. Et même il avait étendu la compétence de ce fonctionnaire à longue portée jusqu'à la "protection" des villas présidentielles de France, on l'a bien vu à Sampigny! Mais maintenant cela ne lui suffit plus il lui faut organiser un service complet de surveillance active pour pallier notre inconcevable négligence.

Il va "nettoyer" à coups d'obus les rosaces exquises de nos églises et leurs vitraux incomparables. Il va passer le plumeau... ou l'écouvillon sur les balconnets fragiles et sur la délicate dentelle des portails. Les colonnettes élégantes qui font aux angles des tours comme un support de tabernacle, recevront un époussetage soigné avec accompagnement de poudre sans fumée. Ses mortiers de 420 auront pour mission de chasser les mouches autour de ces vénérables basiliques, comme autour des musées, des bibliothèques, des hôtels de ville, des palais de justice et généralement de tous les monuments du passé dont s'enorgueillit le patrimoine des cités.

Misérable coquin! Il prétend organiser la "protection des cathédrales en France" et veiller à la sauvegarde des monuments de l'art en Belgique, cet empereur de pandours qui met le feu aux villes et se sauve dès que le canon tonne!

Ce Tartufe! Nos églises "sont à lui", comme nos maisons, et "c'est à nous d'en sortir..."

Mais patience! J'entends les pas de l'exempt dans la coulisse.

Jean d'ORSAY

(Du "Matin")

—(•)—

PROPOS D'UN PARISIEN

Qui ne connait l'expérience du bock et de la mouche?

Une mouche choit dans un bock, à Londres, à Paris, à Berlin. L'Anglais fait changer son bock. Le Français expulse la mouche et boit. L'Allemand, lui, avale tout.

Que voulez-vous? On ne peut pas tout avoir, la kultur et les belles manières. Elles leur feraient même grandement défaut, si l'on s'en rapporte à la profusion de manuels de civilité qui s'éditent à Berlin.

J'ai sous les yeux un de ces guide-ânes. Il est de date récente et s'inspire d'un touchant parallélisme entre leurs bienséances et les nôtres. J'ai comme idée que plus d'un a dû le compulser avant la marche sur Paris, afin de se prévaloir, le cas échéant, de ses talents de bonne compagnie.

Je feuillette au hasard: chapitre du bien-manger...

"Nos chers voisins de l'ouest (traduisez: ces peuplades barbares) ont réduit à un rôle purement passif l'excellent vieux couteau, si commode pour porter les morceaux à la bouche. Ils accordent, à cet égard, un rôle prépondérant à la fourchette. Peut-être y aurait-il intérêt à négliger un peu moins cet accessoire et à se pénétrer de cette assurance qu'il peut être utilisé autrement que pour se peigner la barbe (vous croyez que le herr professor badine? lisez le correctif)—si ce n'est toutefois au commencement du repas."

Un peu plus loin: "La coutume s'est établie, dans la meilleure société, de jeter sous la table os, arêtes, épluchures. Sans vouloir blâmer un usage qui a son ancienneté et sa raison d'être, on pourrait essayer parfois de la pratique française, qui consiste à entasser sur le côté de son assiette débris et épluchures — exception faite toutefois pour les épluchures de pommes de terre." Douce exception, qui confirme si prussiennement la règle!

Les cure-dents ne doivent en aucun cas servir à vérifier l'oreille, comme beaucoup de gens de la meilleure société se croient, à tort, autorisés à le faire. Les serviettes qui peuvent être utilisées parfois pour s'essuyer la bouche ou lesdoigts, ne sauraient être remplacées par les mouchoirs ou les nappes, et inversement."

Bornons là notre glane. Aussi bien, au ton de désenchantement de ses conseils, on sent que le Lycurgue berlinois du bien-vivre a reculé devant l'énormité de la tâche. Augias doit perdre tout espoir de nettoyer l'écurie quand c'est Hercule lui-même qui y ajoute.

Pauvres "bus" qui s'avançent, il leur reste encore fort à faire avant de présenter leurs devoirs à la maîtresse de maison, — celle que Rude a sculptée au flanc de l'Arc, et qui, comme chacun sait, a horreur des goujats.

Par intérim: O.

—:o:—

LE CANAL PANAMA ET NOS PORTS DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Le consul américain à Vancouver est fortement d'opinion que les chemins de fer de l'Ouest canadien bénéficieront, ainsi que les ports où ils ont leurs terminus sur le Pacifique, de l'ouverture du Canal Panama. Un rapport consulaire a été reçu à Washington, sur les grands travaux maritimes exécutés à Prince-Rupert et prédisant à ce port le plus bel avenir. Il y est dit que le canal Panama deviendra pour cette région la route pour diriger sur l'Europe leurs produits nombreux et variés.

—(•)—

RECITS DE GUERRE

LA DERNIERE MESSE

Nous étions arrivés la nuit dans ce petit village de Vassincourt. A peine nos fourgons installés et les dispositions ordinaires prises, nous nous étions précipités vers la popote; tout le monde mourait de faim. Le cuisinier n'avait pas eu le temps de toucher de viande fraîche; il nous avait accommodé du "singe" à la sauce tomate, à s'en lécher les doigts.

L'appétit calmé, voilà le planton qui entre et me dit:

—Mon capitaine — ces braves tringlots n'ont jamais pu s'habituer à me donner un autre titre que celui qu'indiquent pour eux mes trois galons — mon capitaine, y a un homme qui demande à vous parler.

—Faites entrer.

Je vois arriver un de mes brancardiers, un brave garçon très effacé, très doux, qui, je crois, ne m'avait jamais dit un mot.

—Monsieur le médecin chef, me dit-il, c'est demain dimanche. Je vous demande la permission de la messe à l'église d'ici.

—Tiens, vous êtes donc...

—Oui, je suis vicaire de mon petit pays.

—Accordé.

—Merci, monsieur le médecin chef.

Il est à peine parti que l'un de nous dit:

—Si on y allait à sa messe?

D'acclamation, la popote déclare qu'elle assistera en corps à la messe du brancardier .

Fraternellement, on avertit les deux autres ambulances du groupe; elles sautent sur l'avertissement avec enthousiasme.

Le dimanche matin arrive. Comme c'est moi le plus ancien de grade, je prends la place d'honneur, devant le choeur; les confrères, les officiers d'administration s'installent. Derrière nous, les infirmiers et brancardiers vienent parce que nous sommes venus, et les tringlots veulent voir ce que les infirmiers et brancardiers sont venus voir.

Le brancardier officiant entre, et ce qui tout de suite me frappe, c'est la vue du pantalon rouge dépassant l'aube et la chasuble. Dame! on était devant l'ennemi, et les prêtres soldats n'ont pas le temps de quitter leur uniforme; d'ailleurs par quoi le remplaceraient-ils?

Vous savez, une messe, je ne vais pas vous décrire ça: d'abord ,je ne saurais pas, n'y ayant pas assisté, que je sache, depuis ma première communion; sinon pour quelques rares mariages ou des enterrements; mais celles-là ne comptent pas. Tout ce que je me rappelle c'est qu'au commencement j'étais fort inquiet de moi-même, ignorant totalement à quelles occasions il fallait se lever, s'asseoir, se courber. Aussi, j'avais pris le parti de rester debout, quand j'aperçois l'infirmier qui servait la messe, un séminariste, me faire signe avec la main: "Assis!" et puis, au bout d'un moment toujours avec la main: "Debout!" J'ai donné l'exemple, comme l'exigeait mon ancienneté de grade et les trois ambulances m'ont suivi d'un seul mouvement.

Mais voilà que, tout à coup, notre brancardier prêtre se retourne et se met à nous parler. Ah! le type! Il commence par nous dire qu'il n'y a dans l'église que des soldats, que tous ceux qui assistent à cette messe sont là pour leur pays, que beaucoup pourraient être restés tranquillement chez eux, vu leur âge. Et puis ,il ajoute qu''il y en a bien parmi nous qui négligent un peu le bon Dieu et ses églises, mais qu'au fond, nous le servons tous par nos actes. Il vaut mieux ne pas invoquer sans cesse l'appui du Seigneur, ne pas proclamer qu'il est avec nous jusque sur les plaques de ceinturons et respecter un peu plus ses enseignements, dont le premier est d'être bon pour les autres et de ne pas égorger ses frères.

Et après ça il se met à nous parler de nos familles ,des femmes inquiètes, des petits que nous ne verrons peut-être plus jamais, à l'exemple de tant des nôtres du corps de santé, qui sont morts pour faire leur devoir.

Et à ce moment, je sens le long de mon nez, quelque chose d'humide qui coule; je regarde à ma droite, je vois le pharmacien — vous savez, un potard, ça ne croit à rien, pas même à la médecine — je vois le pharmacien qui fait une grimace horrible pour ne pas laisser percer son émotion; à ma gauche, l'autre médecin chef qui tire un mouchoir de sa poche et se mouche convulsivement.

Je tire mon mouchoir, je me mouche, de tous les côtés, c'est un concert; tout le monde se mouche. Depuis le choeur jusqu'à la porte, tous ceux qui sont là essayent de se donner l'air de celui qui ne pleure pas, qui es tseulement un peu enrhumé. Et, dans le fond, quelqu'un sanglote bruyamment,: c'est Sidi, un vieux soldat d'Afrique, qui, dans le civil, est gardien d'un square quelque part à Montmartre.

Et, juste à ce moment, comme pour nous permettre de cacher nos enchifrènements, voilà que toute l'église se met à vibrer, et que des mots retentissent qui ne sont pas des points d'orgue. C'est le canon, tout à côté de nous. On court vers les portes; j'ai le temps de voir le prêtre qui, d'un geste large, nous bénit et se hâte vers la sacristie pour quitter ses vêtements sacerdotaux et redevenir soldat.

C'a été la dernière messe pour quelques-uns de ceux qui se trouvaient à Vassincourt, par ce beau dimanche d'automne 1944. C'a été aussi la dernière messe pour la pauvre église où nous avions pleuré; elle aussi a eu la mort d'un soldat; elle a été brûlée par les Prussiens.

R. SAINTE-MARIE.

—(•)—

LES CHEMINS DE FER ET LA GUERRE

Au nombre des principaux employés du Grand-Tronc enrôlés, nous remarquons MM. Markill, ingénieur des signaux et P. G. English, agent général du fret. On assure que 10 p. c. des employés de chemins de fer d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, sont sous les armes, soit près de 55,000 hommes. Ils rendent de grands services non seulement par leur bravoure, mais d'une façon toute particulière comme experts en tout ce qui se rapporte à la transportation.

—(•)—

LE PACIFIQUE CANADIEN

MONTREAL
TORONTO
DETROIT
CHICAGO

Nouveau Service par Trains Rapides

Vingt-trois heures de bien-être et de confort. Compartiments—Buffet—Bibliothèque—Chars d'Observation — Chars-dortoirs Ordinaires — Wagons-lits pour Touristes—Chars à Manger sur "The Canadian" via Canadian Pacific, Windsor, and Michigan Central.

	The Canadian	No. 21	
Dp. MONTREAL..	8.45 a.m.	10.00 p.m.	ET.
Ar. TORONTO....	5.40 p.m.	7.35 a.m.	"
Ar. WINDSOR....	12.10 a.m.	2.00 p.m.	"
Ar. DETROIT....	11.35 p.m.	1.30 p.m.	CT.
Ar. CHICAGO.....	7.45 a.m.	9.05 p.m.	"

BUREAU POUR BILLETS
141-143, rue St-Jacques. Main 8125
Hotel Windsor
Gares Windsor et Place Viger

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Montreal et Toronto

9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 11.00 p.m.
Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'élétricité, sur les trains de nuit.

La Route à Double Voie.

L'International Limité

Le Train par Excellence du Canada. Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

MONTREAL ET OTTAWA

8.00 a.m. 9.10 a.m. 4.00 p.m. 8.05 p.m. 9.10 a.m. et 4.00 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, 8.00 a.m. et 8.05 p.m., tous les jours.

Wagons-salon-buffet et bibliothèque sur tous les trains. Wagon-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9.10 a.m. et 8.05 p.m.

BUREAUX EN VILLE

122 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Horaire Suburbain, 1914

LACHINE: Du Bureau de Poste:
Service de 10 min. de 5.40 a.m. à 8 a.m.
Service de 20 min. de 8.00 a.m. à 4 p.m.
Service de 10 min. de 4 p.m. à 7.10 p.m.
Service de 20 min. de 7.10 p.m. à minuit

DE LACHINE:
Service de 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 9 a.m.
Service de 20 min. de 9.00 a.m. à 4 p.m.
Service de 10 min. de 4 p.m. à 8.00 p.m.
Service de 20 m. de 8. p.m. à 12.10 a.m.
Dernier tramway spécial à 12.50 a.m.

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent:
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 6 a.m.
Service de 10 min. de 6 a.m. à 8 a.m.
Service de 20 min. de 8 a.m. à 4 p.m.
Service de 10 min. de 4 p.m. à 8 p.m.
Service de 30 min. de 8 p.m. à 11.30 p.m.
Tram. pour Henderson, à minuit.
Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

De St-Vincent à St-Denis:
Ser. de 20 min. de 5.50 a.m. à 6.30 a.m.
Ser. de 10 min. de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
Ser. de 20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
Ser. de 10 min. de 4.30 p.m. à 8.30 p.m.
Ser. de 30 min. de 8.30 p.m. à minuit
Tramway d'Henderson à St-Denis à 12.20 a.m.
Tramway de St-Vincent à St-Denis à 1.10 a.m.

CARTIERVILLE:
De la Jonction Snowdon:—Service de 20 min. de 5.20 a.m. à 10.40 p.m.
Ser. de 40 min. de 10.40 p.m. à minuit
De Cartierville. Service de 20 min. de 5.40 a.m. à 11.00 p.m.
Service de 40 min. de 11.00 p.m. à minuit et vingt.

MONTAGNE:
De l'ave du Parc et Mont Royal:—
Ser. de 20 min. de 5.40 a.m. à minuit.
DE L'AVENUE VICTORIA:
Ser. de 20 min. de 5.50 a.m. à 12.30 a.m.
De l'Avenue Victoria à Snowdon:
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.
BOUT DE L'ILE:
Service de 30 min. de 5 a.m. à 9 p.m.
Ser. de 60 min. de 9 p.m. à minuit.
TETREAULTVILLE:
Service de 15 min. de 5 a.m. à 6.30 a.m.
Service de 30 min. de 6.30 à 8.30 p.m. a.m.

CANADIAN NORTHERN

SERVICE DIRECT

POUR L'EPIPHANIE, JOLIETTE, SHAWINIGAN FALLS, GRAND'-MERE ET QUEBEC

9.30 a.m. L'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls, Grand'Mère et Québec, tous les jours exc. le dimanche.

4.45 p.m. L'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls et Rivière à Pierre Jct. ,tous les jours exc. le dimanche.

5.30 p.m. L'Epiphanie, Joliette et St-Jérôme, tous les jours exc .le dimanche.

9.30 a.m. L'Epiphanie et Joliette, dimanche seulement.

Pour billets pour chemin de fer ou paquebot, s'adresser au bureau des billets, 230 rue St-Jacques. Tél. Main 6570.

UN CONFRERE ENCANTEUR.

Notre confrère Louis Larivée, dont la versatilité égale l'activité, est devenu ',encanteur". Il a assurément le flair, l'expérience, la sûreté du coup d'oeil et du jugement pour être bientôt le commissaire priseur en vogue. Il vient de disposer, avec un doigté de maître, d'une belle collection de peintures. Son commerce couvre tout le champ possible. Vendeurs et acheteurs en quoi que ce soit, y trouveront leur profit à le consulter. Salles: 44, Craig Ouest.

des lettres patentes en date du dix-huit novembre 1914, constituant en corporation Rosana Nadeau, hôtelier; Albertine Lanctôt, fille majeure, J. Eugène Champagne, marchand; Joseph Nadeau, cordonnier, Bélanie Lanctôt, journalier, tous de la cité et du district de Montréal, la dite Rosana Nadeau, veuve de Joseph Lanctôt, de son vivant hôtelier de Montréal, dans les buts suivants:

Faire en général et dans toutes ses branches, les affaires d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec;

Acquérir par achat et comme une affaire en opération et faire les affaires d'hôtel, maintenant conduites dans la cité de Montréal, sous le nom de "Dame J. Lanctôt", avec son installation, ses meubles, et les payer en argent, ou en obligations ou actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement, de toute personne, société ou compagnie, comme une affaire en opération ou autrement, tout fonds de commerce de restaurant ou d'hôtels, ou les deux à la fois, et exploiter tel commerce avec ou sans les bâtisses et terrains employés ou destinés à son exploitation, et de les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou acquérir autrement, ou posséder par bail ou autre titre, tout immeuble qui peut être jugé nécessaire aus objets pour lesquels la compagnie est incorporée, et payer pour telles acquisitions ou possessions en argent ou en obligations ou actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer tous ou aucun de ses meubles et immeubles ou en disposer autrement;

Hypothéquer ses immeubles, engager ses meubles et emprunter de l'argent sur garanties d'iceux;

Construire, maintenir et exploiter, sur tous terrains acquis ou possédés par la compagnie, des hôtels, restaurants et autres bâtisses qui peuvent être jugés nécessaires pour l'exploitation des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder, vendre, céder et transporter des actions, débentures et toutes autres garanties d'aucune autre compagnie ou corporation engagée dans les affaires que cette compagnie est autorisée à faire, ou faisant les affaires capables d'être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et objets qui peuvent être utiles ou paraître avantageux à l'exploitation des susdites entreprises;

Tirer, accepter, endosser, souscrire, négocier des lettres de change, des billets promissoires, des chèques, et des traites en rapport avec les affaires que cette compagnie est autorisée de faire et de l'objet pour lequel elle est incorporée, sous le nom de "Lanctôt Limitée", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-huitième jour de novembre, 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

TANCREDE JETTE, Avocat, Procureur des Requérants. 47—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la provinde de Québec, des lettres patentes en date du cinq novembre 1914, constituant en corporation MM. J. Ernest Poupart, hôtelier; Alice Poupart, fille majeure et usant de ses droits; Emilia Poupart, fille majeure et usant de ses droits; Albert Seney, commis; Avila Laurendeau, épicier, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en gros et en détail d'épiceries, provisions, liqueurs, ferronneries, chaussures, marchandises sèches, et toutes sortes de marchandises en général.

Manufacturer et autrement produire et acquérir telles marchandises;

Faire le commerce de l'importation et de l'exportation;

Agir comme agents à commission et agents commerciaux généralement;

Acheter, vendre ou échanger, des propriétés ou lots vacants, et faire le commerce d'immeuble en général;

Faire le commerce de produits agricoles et d'animaux, ainsi que l'élevage d'iceux;

Acquérir, louer et disposer des marques de commerce, droits de patentes, privilège d'aucune invention et les employer relativement aux affaires de la compagnie;

Fabriquer et vendre soda, ginger ale, cidres et toutes autres liqueurs douces;

Fabriquer et vendre les vins canadiens;

Embouteiller et vendre de la bière, et faire toutes autres affaires qui se rapporte à tel commerce, le tout sujet aux prescriptions de la loi des licences;

Faire des arrangements avec aucune compagnie faisant un commerce semblable pour partage de profits, réunion d'intérêts, concessions réciproques ou autrement dans l'intérêt de la dite compagnie;

Acquérir des actions dans aucune compagnie faisant semblable commerce et payer pour telles actions en argent ou par des actions acquittées de la présente compagnie, en partie ou en entier;

S'amalgamer avec d'autres compagnies autorisées à faire semblable commerce;

Acheter et acquérir, en tout ou partie l'actif et l'achalandage de toutes autres compagnies, sociétés ou personnes faisant semblable commerce et en payer le prix partie en argent ou partie en parts acquittées et surtout celui déjà exploité par A. Laurendeau.

Se charger du paiement du passif de telles compagnies, sociétés ou personnes;

Vendre les affaires et les propriétés de la compagnie, comme une affaire en opération, et toutes personnes, sociétés ou compagnies ayant le pouvoir de l'acquérir et en recevoir le prix en argent ou en actions acquittées, débentures ou toutes autres considérations valables;

Acquérir toutes propriétés nécessaires pour les affaires de la dite compagnie et en faire l'exploitation, sous le nom de "A. Laurendeau Limitée", avec un capital social de vingt mille ($20,000.00) piastres, divisé en deux cent (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de novembre, 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUSSAULT, MERCIER & DUPUIS, Procureurs des Requérants. 46—4

AVIS PUBLIC

Est donné que **Maxwell Goldstein**, Conseil du Roi, de la cité de Montréal, en sa qualité de curateur à Harrison Stephens, de St-Lambert, et Lawrence de K. Stephens, avocat de la dite cité de Montréal, en sa qualité de curateur à la substitution dont le dit Harrison Stephens est grevé, s'adresseront à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session pour la passation d'un acte ratifiant la vente par eux faite à l'Honorable Georges A. Simard, du même lieu, par un acte devant Mtre Henri Baby, Notaire, le 4 septembre 1914, d'une terre en la paroisse de Longueuil, connu comme lots numéros 268 et 275 et la partie sud-ouest des lots numéros 267 et 274 du cadastre de la paroisse de Longueuil, tel que plus amplement décrite au dit acte de vente, et confirmant le titre du dit Honorable Georges A. Simard, à la dite ferme.

Montréal, 5 novembre, 1914.

LOUIS BOYER,

45—5 Procureurs des Requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Violet Burnett Delmege, de la Cité de Montréal, dans le dictrict de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un Bill de Divorce d'avec son mari Vassall Lavicount Delmege, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, commis de Banque, pour raison d'adultère.

Fait en la ville de Montréal, dans la Province de Québec, ce vingt-et- unième jour de septembre 1914.

MacLENNAN & WELDON,

40-14 **Procureurs de la Requérante.**

Province de Québec, District de Montréal, No 3615

COUR SUPERIEURE

DAME VALERIE POULIN des Cité et District de Montréal, femme commune en biens de Satirio Syrkos du même endroit, marchand, la dite Dame Valerie Poulin dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes.

Demanderesse.

— vs —

SATIRIO SYRKOS des Cité et District de Montréal, marchand.

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée contre le défendeur.

Montréal, 8 octobre 1914.

WEINFIELD & LEDIEU,

43-5 **Procureurs de la Demanderesse.**

AVIS

Avis public est par le présent donné que Dame Charlotte Smithers, veuve de feu Joseph Bowles Learmont, en son vivant de la cité de Montréal, et “The Royal Trust Company”, exécuteurs testamentaires du dit feu Joseph Bowles Learmont, demanderont à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, de passer une loi les autorisant à donner à la puissance du Canada ou à ses fidéi-commissaires la maison de feu Major Général James Wolfe, connue sous le nom de “Quebec House”, à Westerham, dans le comté de Kent, en Angleterre, avec les jardins, écuries et leurs appartenances.

FLEET, FALCONER, PHELAN & BOVEY, Procureurs des Requérants.

Montréal, 3 novembre 1914. 45—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de l aloi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinq novembre 1914. constituant en corporation MM. Théophile Ethier, hôtelier; Blanche Désautels, autorisée de son mari; Alphonse Desautels, charretier; Adélard Desautels, marchand; Dora Ethier, rentière, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restauranteurs conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de cigarettes ,tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Théo's Hotel”, 147-149-159 Amherst, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “Théo's. Hotel, Limitée”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de novembre, 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 46—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du deux novembre 1914, constituant en corporation MM. Napoléon Taillon, hôtelier; Adélard Desroches, commis; Joseph Taillon, commis; Joseph Matte, barbier; Télesphore Brais, hôtelier; tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Exercer en général, et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Saint-Gabriel Park House”, 535-537, Charlevoix, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou e nobligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail, ou autrement, de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittée sde la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “Saint-Gabriel Park House Limited”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour de novembre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 45—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du trente octobre 1914, constituant en corporation, MM. George Brosseau, hôtelier; Annie Massey, autorisée de son mari; Adélard Champoux, voyageur; Godfroie Roger, commis et J. T. Grimard, financier, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications préiodiques, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal sous le nom de “Saint James Buffet”, 1159-1161, St-Jacques, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie.

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement ,et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “St. James Buffet, Limited”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour d'octobre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 45—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du trente octobre 1914, constituant en corporation MM. Philippe Tremblay, hôtelier; J. A. Duchaussoy, gérant; Jos. A. Martin, hôtelier; P. J. Ryan, épicier; Napoléon Trudeau, hôtelier, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans tous ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Asquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal sous le nom de “Bull's Head-Hotel”, 83 Centre, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange ,bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses sernt o udestinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent o uen obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention, en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur ous terraisn acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter ,acquérir. posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autoritée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire etexécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes sous le nom de “Bull's Head-Hotel, Limited”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200.00) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour d'octobre, 1914.

C. J. SIMARD,

Soussecrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 45—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de l aloi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du trente octobre, 1914, constituant en corporation MM. Télesphore Brais, hôtelier; Azilda Pelletier, autorisée de son mari; Adolphe Pelletier, commis; Ernest Côté, commis; Napoléon Taillon, hôtelier; tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, et de cigarettes, tabacs, huîtres ,salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail:

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Saint-Charles House”, 684-686-688, rue Centre, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement posséder toute propriété immobilières qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tout terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises ;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits obpets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “Saint-Charles House, Limited”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour d'octobre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 45—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du trois novembre, 1914, constituant en corporation MM. Arthur Neveu et Joseph Neveu, hôteliers; Ida Dame, autorisée de son mari, Eloi Duluth, commis; Albert Pelletier, cigarier, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Neveu & Fils, coins Boulevards Monk et St-Patrick”, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporé et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autres compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes sous le nom de “Neveu & Fils Limitée”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation ,sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de novembre, 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 46—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinq novembre 1914, constituant en corporation MM. Ferdinand Simard, hôtelier; Alexandre Simard, argentier; Godefroy Pelletier, rentier; John Dion, marchand tailleur; Zénon Juteau, artiste; tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques ,magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal sous le nom de “F. Simard,” 580 Sainte-Catherine Est, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement, de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie.

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer, toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “Simard Limitée”, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de novembre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Promoteurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 46—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du trois novembre 1914, constituant en corporation MM. Charles Lafleur, hôtelier; Léopoldine Laframboise, autorisée de son mari, Jean B. Bertrand, gérant; Aquila Carrière, manufacturier; Octave Lafleur, hôtelier, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques magasins de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Charles Café”, 145 Sainte-Catherine Est, avec son installation qui ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail, ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants, et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de “Charles Café Limitée” avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce troisième jour de novembre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187 St-Denis, Promoteurs des Requérants.

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 46—1

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt et un octobre 1914, constituant en sorporation MM. Léon Marion, hôtelier, Jeanne Chonet, autorisée de son mari, Adrien Drapeau, commis voyageur, Louis Moreau, commis, Louis Galipeau, commis, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbier, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares et de cigarettes, tabacs, huîtres, salles à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail.

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la ville de Montréal, sous le nom de “Hôtel Sainte-Marie,” 912 Craig Est, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations, et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail ou autrement et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaire pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de 'Hôtel Sainte-Marie, Limitée,' avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Maisonneuve.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt et unième jour d'octobre 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de Compagnies, 187, St-Denis, Procureurs des Requérants

ARTHUR ECREMENT, Notaire des Requérants. 44-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-deux octobre 1914, constituant en corporation MM. Charles William Lindsay, marchand; Benjamin Arthur Edward, Comptable; Joseph-Alfred Hébert, commis-marchand; Edward Hamilton, commis-marchand; et Henry Rauney Hale, gérant; tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire les affaires de manufacturiers et commerçants de pianos, orgues et instruments de musiques et accessoires de toutes sortes, espèces et genres, et de manufacturiers et commerçants de gramophones, de machines pour enregistrer la voix et les sons, registres, disques et accessoires y appartenant;

Acheter, vendre, louer, manufacturer, réparer, convertir, changer, affermer ou louer et autrement faire le commerce de tous articles ou effets se rapportant aux dites affaires ou y appartenant;

Acquérir par achat, bail ou autrement, construire, entretenir et exploiter des théâtres, salles de vues animées, salles de concerts, parcs, terrains de jeux ou autres lieux d'amusements, de récréations ou de sports, et promouvoir, administrer et exploiter des représentations théâtrales, musicales et dramatiques de toutes sortes, représentations de vues animées, concerts, auditions et conférences, concours de devinettes, énigmes ou problèmes, et à cet effet donner des prix, primes ou récompenses sous forme d'escompte ou autrement;

Manufacturer et faire le commerce de pellicules pour vues animées, lampes, carbonnes, lentilles, condenseurs, machines et dispositifs ou accessoires s'y rapportant;

Manufacturer, relier, imprimer, acheter, vendre et autrement faire le commerce de toutes sortes de musique;

Acquérir par concession, achat, permis ou échange, et utiliser et exploiter ou autrement faire valoir toutes patentes ou droits de patentes, brevets d'invention, permis, procédés secrets, marques de commerce, droits d'auteurs, dessins de commerce, ou autres droits et privilèges qui seront jugés désirables par les directeurs pour les fins de la compagnie;

Acquérir le bénéfice et exploiter et développer tous contrats ou entreprises qui seront jugées convenables d'acquérir ou d'adopter pour la vente ou l'agence pour tous matériaux se rapportant au commerce de la compagnie, soit manufacturés ou non-manufacturés et entreprendre et exécuter tous tels contrats concernant la vente, l'importation ou la fabrication de tels matériaux comme il semblera désirable pour les intérêts de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir ou entreprendre la totalité ou aucune partie du commerce, propriété, biens ou dettes de toute personne, société commerciale ou compagnie exerçant un commerce ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie, ou en possession de biens convenables et propres pour les fins de la compagnie;

Emettre des actions acquittées, obligations, ou débentures pour le paiement complet ou partiel de tous biens mobiliers ou immobiliers, droits, prétentions, privilèges, concessions ou autres avantages que la compagnie pourra légalement acquérir, et aussi émettre telles actions entièrement acquittées, obligations ou autres valeurs en paiement, partie de paiement ou échange pour les actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie faisant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de la compagnie ou s'y rapportant;

Promouvoir toutes autres compagnies ou compagnie à responsabilité limitée, ayant des objets semblables ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, et souscrire et prendre, acquérir, détenir, vendre et autrement disposer des actions ou débentures, bons ou obligations de toutes telles compagnies ou compagnie et garantir le paiement de toutes valeurs émises par telle compagnie;

Acheter, acquérir, détenir et posséder le capital-actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie, corporation ou personne exerçant ou étant engagée dans tout commerce que cette compagnie a le pouvoir d'exercer ou d'entreprendre, et acquérir, détenir, engager ou autrement disposer de telles actions, obligations ou autres valeurs;

Recevoir et accepter des obligations, débentures, actions ou autres valeurs en paiement ou partie de paiement pour travail exécuté ou matériaux fournis en rapport avec le commerce de la compagnie;

Se fusionner, faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, coopération, risque conjoint, concessions réciproques ou autrement, avec toute personne, société commerciale ou compagnie exerçant ou étant engagée ou sur le point d'exercer tout commerce ou transaction que cette compagnie est autorisée à entreprendre;

Prélever et aider à prélever des deniers et aider au moyen de bonus, prêts, promesse, endossement, garantie des obligations, débentures ou autrement valeurs ou autrement de toute autre compagnie ou corporation et garantir l'exécution des contrats par toute telle personne avec laquelle la compagnie peut avoir des relations commerciales;

Placer les argents de la comagnie non immédiatement requis de telle manière qu'il pourra être déterminée de temps à autre;

Distribuer en nature, parmi les actionnaires de la compagnie, toute propriété ou biens de la compagnie et en particulier toutes actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ou compagnies qui pourront avoir acheté, assumé ou autrement acquis, soit en tout ou en partie, la propriété, les biens ou les obligations de cette compagnie;

Vendre. louer, échanger ou autrement disposer de l'entreprise entière et des biens de la compagnie ou d'aucune partie d'iceux soit en une seule fois ou par intervalles comme la compagnie considérera convenable, et pour telle considération et à tels termes et conditions que la compagnie jugera à propos, le prix convenu pouvant être payé, en tout ou en partie tel que jugé convenable comme la compagnie le déterminera, en actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie;

Faire des conventions avec tous gouvernements ou autorités suprêmes, municipales, locales ou autres qui paraîtront avantageuses aux objets de la compagnie ou à aucun d'eux, et obtenir de tels gouvernements ou autorités tous droits, privilèges et concessions qu'il pourrait être désirable d'obtenir, et exécuter, exercer ou vendre et disposer et satisfaire à tous tels conventions, droits, privilèges et concessions;

Faire des dons et souscrire pour toute fin tendant à promouvoir les intérêts de la compagnie et créer et contribuer à des fonds de pension et autres fonds, et projets pour le bénéfice des personnes employées par la compagnie, ou des veuves, épouses, enfants ou autres dépendant de telles personnes et souscrire ou garantir des deniers pour toute fin charitable ou publique;

Payer à même les fonds de la compagnie tous les frais et dépens de l'incorporation et de l'organisation de la compagnie et tous les frais et dépens se raportant à ces fins;

Faire tous tels actes et choses se rapportant ou tendant à atteindre les objets susdits ou aucun d'eux, et exercer toute industrie, soit manufacturière ou autrement, alliée aux fins et objets énoncés dans les présentes et qui semblera à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée par la compagnie ou censée directement ou indirectement accroître la valeur d'aucun des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables, sous le nom de “Foisy Frères, Incorporée,” avec un capital actions de cinq mille dollars ($5,000,00) divisé en cinquante (50) actions de cent dollars ($100.) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce vingt-deuxième jour d'octobe 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

COOK & MAGEE, avocats, procureurs des requérants. 44-4

LA PROPHETIE DE L'ANTECHRIST

Des traits qui s'appliquent avec une précision étonnante à l'heure actuelle

LA PROPHETIE DU FRERE JOHANNES FAITE VERS L'AN 1600

Il y est question d'un monarque qui "n'aura qu'un bras", d'armées qui auront pour devise: "Dieu avec nous", de guerre universelle, du pape Benedictus, de l'aigle noir, de l'aigle blanc, du coq, etc.

Le ‘‘Figaro’’ a publié vers le milieu de septembre dernier, le texte de la prophétie de F. Johannès, prophétie dite de l'Antichrist et faite vers 1600.

Cette prophétie a été remise en lumière justement dans le ‘‘Figaro’’ par le Sâr Péladan, qui explique aussi comment elle se trouve entre ses mains.

J'ai trouvé la traduction de ce texte à la mort de mon père, en 1890, parmi beaucoup de pièces du même genre.

Mon père, Adrien Péladan, sur la fin de sa vie, abandonna la polémique légitimiste et se consacra à l'étude des prophéties, extases et visions. Il a publié trois volumes (épuisés), sous ce titre: ‘‘Dernier mot des Prophéties’’, et six années d'une Revue intitulée: ‘‘les Annales du Surnaturel’’. Il recueillait tout ce qui rentrait dans cet ordre, et sans doute, il eût publié ‘‘la prophétie de l'Antéchrist’’.

Il la tenait d'un Prémontré de St-Michel de Frigolet, près Tarascon, qui l'avait reçue d'un abbé Donat, prêtre studieux, mort à Beaucaire très âgé.

Je n'ai donné qu'une tranche de cette prédiction qui a des lacunes, mais qui va du seizième au vingtième siècle.

Les événements seuls me remirent en mémoire l'étonnante pronostication: en traversant Paris, je la cherchai et l'emportai à Angers. Là, les tapisseries de l'Apocalypse m'occupèrent tout de suite et me poussèrent à publier la vaticination.

Voici maintenant le texte de cette fameuse prophétie:

1. On aura cru le reconnaître déjà plusieurs fois, car tous les égorgeurs de l'Agneau se ressemblent, et tous les méchants se trouvent être les précurseurs du Grand méchant.

2. Le véritable Antéchrist sera un des monarques de son temps, un fils de Luther; il invoquera Dieu et se donnera pour son envoyé.

3. Ce principe du mensonge jurera par la Bible: il se présentera comme le bras du Très-Haut, châtiant les peuples corrompus.

4. Il n'aura qu'un bras; mais ses armées innombrables, qui prendront pour devise: ‘‘Dieu avec nous’’, sembleront des légions infernales.

5. Longtemps, il agira par ruse et félonie, et ses espions parcoureront toute la terre; et il sera maître des secrets des puissants.

6. Il aura des docteurs à sa solde qui certifieront et prouveront sa mission céleste.

7. Une guerre lui fournira l'occasion de lever le masque. Ce ne sera pas celle qu'il fera à un monarque français, mais une autre qu'on reconnaîtra bien, à ce caractère, qu'en deux semaines, elle sera déjà universelle.

8. Elle mettra aux prises tous les peuples chrétiens, tous les musulmans et même d'autres peuples très lointains. Des armées se formeront aux quatre coins du monde.

9. Car les anges ouvriront l'esprit des hommes, et la troisième semaine, ils comprendront que c'est l'Antéchrist et qu'ils deviendraient tous esclaves s'ils ne terrassaient pas ce conquérant infernal.

10. On reconnaîtra l'Antéchrist à plusieurs traits: il massacrera surtout les prêtres, les moines, les femmes, les enfants et les vieillards. Il ne fera aucune merci: ils passera la torche la main, comme les Barbares, mais en invoquant le Christ!

11. Ses paroles d'imposture ressembleront à celles des chrétiens, mais ses actes seront ceux de Néron et des persécuteurs romains; il aura un aigle dans ses armes; et il y en a un aussi dans celles de son acolyte, l'autre mauvais monarque.

12. Mais celui-là est chrétien, et il mourra de la malédiction du pape Benedictus, qui sera élu au début du règne de l'Antéchrist.

13. On ne verra plus les prêtres et les moines confesser et absoudre les combattants: d'abord, parce que pour la première fois les prêtres et les moines combattront avec les autres citoyens; ensuite parce que le pape Benedictus ayant maudit l'Antéchrist, il sera proclamé que ceux qui le combattent se trouvent en état de grâce et, s'ils meurent, vont au ciel, tout droit, comme les martyrs.

14. La Bulle qui proclamera ces choses aura un grand retentissement; elle ranimera les courages et elle fera mourir le monarque allié de l'Antéchrist.

15. Pour vaincre l'Antéchrist, il faudra tuer plus d'hommes que Rome n'en a jamais contenus. Il faudra l'effort de tous les royaumes; car le coq, le léopard et l'aigle blanc ne viendraient pas à bout de l'aigle noir, si les prières et les voeux de toute la gent humaine ne venaient les aider.

16. Jamais la gent humaine n'aura couru un tel péril; parce que le triomphe de l'Antéchrist serait celui du démon; en lui il s'est incarné.

17. Car il a été dit que vingt siècles après l'incarnation du Verbe, la Bête s'incarnera à son tour et menacera la Terre d'autant de maux que l'incarnation divine y apporta de grâces.

18. Vers l'an deux mille, l'Antéchrist se manifestera: son armée dépassera en nombre tout ce qu'on peut imaginer; il y aura des chrétiens parmi ses cohortes et il y aura des mahométans et des soldats sauvages parmi les défenseurs de l'Agneau.ê

19. Pour la première fois, l'Agneau sera tout rouge. Il n'y aura pas dans le monde chrétien un petit espace qui ne soit rouge; et rouges seront le ciel, la terre, l'eau et même l'air, car le sang coulera au domaine des quatre éléments à la fois.

20. L'aigle noir se jettera sur le coq qui perdra beaucoup de plumes, mais frappera héroiquement de son ergot. Il serait bientôt épuisé, sans l'aide du léopard et de ses griffes.

21. L'aigle noir qui viendra du pays de Luther surprendra le coq, d'un autre côté, et envahira le pays des coqs jusqu'à la moitié.

22. L'aigle blanc, qui viendra du septentrion surprendra l'aigle noir et l'autre aigle et envahira le pays de l'Antéchrist complètement et d'un bout à l'autre.

23. L'aigle noir se verra forcé de lâcher le coq pour combattre l'aigle blanc, et le coq devra poursuivre l'aigle noir dans le pays de l'Antéchrist pour aider l'aigle blanc.

24. Les batailles livrées jusqu'alors ne seront que peu de chose auprès de celles qui auront lieu au pays luthérien. Car les sept anges verseront en même temps le feu de leurs encensoirs sur la terre impie (image prise à l'Apocalypse), ce qui veut dire que l'Agneau ordonne l'extermination de la race de l'Antéchrist.

25. Quand la Bête se verra perdue, elle deviendra furieuse; il faudra que pendant des mois, le bec de l'aigle blanc, les griffes du léopard et l'ergot du coq s'acharnent sur elle.

26. On passera les fleuves à gué sur les cadavres qui par endroits changeront le cours des eaux. On n'enterrera plus que les hommes très nobles, les premiers capitaines et les princes, car au carnage fait par les armes se joindra l'amoncellement de ceux qui mourront de la faim ou de la peste.

27. L'Antéchrist demandera plusieurs fois la paix: mais les sept anges, qui marchent en avant des trois animaux défenseurs de l'Agneau, ont dit que la victoire ne serait donnée qu'à la condition que l'Antéchrist soit écrasé, comme la paille sur l'aire.

28. Exécuteurs de la justice de l'Agneau, les trois animaux ne pourront pas s'arrêter de combattre, tant que l'Antéchrist aura des soldats.

29. Ce qui rend l'arrêt de l'Agneau si implacable, c'est que l'Antéchrist a prétendu être chrétien et agir en son nom, et que s'il ne périssait pas le fruit de la Rédemption serait perdu, et les portes de l'Enfer prévaudraient contre le Sauveur.

30. On verra bien que ce n'est point un combat humain celui qui se livrera aux lieux où l'Antéchrist forge ses armes. Les trois animaux défenseurs de l'Agneau extermineront là la dernière armée de l'Antéchrist; mais il faudra faire du champ de bataille un bucher grand comme la plus grande des cités, car les cadavres auront changé forme du lieu, en le hérissant de chaînes de monticules.

31. L'Antéchrist perdra sa couronne et mourra dans la solitude et la démence. Son empire sera partagé en vingt-deux Etats, mais aucun n'aura plus de maison forte, ni d'armée, ni de vaisseaux.

32. L'aigle blanc, par ordre de Michel, chassera le Croissant d'Europe où il n'y aura plus que des chrétiens; il s'installera à Constantinople.

33. Alors commencera une ère de paix et de prospérité pour l'Univers, et il n'y aura plus de guerre, chaque nation étant gouvernée selon son coeur et vivant selon la justice.

34. Il n'y aura plus de luthériens ni de schismatiques. L'Agneau règnera, et les délices de l'humanité commenceront.

Heureux qui, échappant aux périls de cette merveilleuse période, pourra en goûter le fruit, qui sera le règne de l'Esprit et la sanctification de l'humanité, qui ne pouvait s'opérer qu'après la défaite de l'Antéchrist.

Ne trouvez-vous pas qu'une foule de versets s'appliquent de façon stupéfiante à l'époque actuelle et à Guillaume II. A tel point même, que l'on croirait mieux que cette prophétie a plutôt été faite après coup et sur la mesure des événements.

Au début de la guerre, écrit le Sâr Péladan, j'étais à la campagne, occupé à correspondre avec les archivistes et les grands vicaires pour la revision des **Eglises à classer**, que le regretté Gaston Calmette accepta dans le ‘‘Figaro’’.

Quand l'Angleterre entra au jeu terrible, je me souvins de **l'aide du léopard et de ses griffes** et je profitai de la traversée de Paris pour rechercher les feuillets de frère Johannès, mêlés aux révélations de Mélanie, aux secrets de Maximin, de Berguille, aux lettres relatives aux voyantes de Fontet, de Pontmain.

Parmi les dossiers prophétiques de mon père, cette vaticination de la Renaissance m'avait frappé autrefois, il y a un quart de siècle. Elle flattait ma détestation du militarisme et se recommandait par son caractère gnostique et de la force d'expression.

Un correspondant m'écrit: ‘‘Quel honneur pour vous si vous aviez publié cela plus tôt’’. Je ne comprends pas le genre d'honneur attribuable au fait de donner quelques feuillets retrouvés. Réentoiler, ce n'est pas peindre.

‘‘Comment un moine du seizième siècle a-t-il pu se figurer l'état de l'Europe, quatre cent sans plus tard?’’ me demande-t-on. Eh! si je pouvais l'expliquer je serais un grand clerc. Le prophétisme est une faculté qui n'a jamais été étudiée; la vision de l'avenir échappe à tout déterminisme. Les tsaints voient en Dieu. La théologie ne dit pas autre chose!

C'est sa réalisation commencée qui m'a poussé à publier cette prophétie.

Elle offre deux aspects qui s'exaltent l'un par l'autre. D'abord, la précision des personnages: Le coq, le léopard, l'aigle blanc, l'aigle noir et l'autre aigle désignent exactement la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. Ensuite cette vaticination présente une valeur d'idéologie. Elle qualifie notre ennemi et, par là, magnifie notre héroisme d'une façon incomparable.

L'assaut terrible qui devait nous accabler n'est plus la mésaventure d'un peuple qui a perdu deux provinces: il devient le conflit biblique entre le Mal, incarné par les Teutons immondes et le Bien, dont nous sommes les chevaliers insignes.

L'Allemagne, c'est donc l'Enfer tout entier vomi sur la terre de France; le kaiser, Méphistophélès en personne et les Boches, les diables et les damnés par eux enrégimentés.

Je n'ai pas la place d'une étude critique sur cette prophétie latine de l'an 1600, ni sur son auteur, un moine inconnu, Frère Johannès, encore moins d'un commentaire. Mais tout le monde sera frappé de certains traits qui s'appliquent étonnamment à l'heure présente.

L'Empereur-roi est bien un fils de Luther; il n'a qu'un bras; sur les ceinturons prussiens, il y a: ‘‘Dieu avec nous!’’

Les espions jouent un grand rôle dans sa politique et les docteurs à sa solde aussi.

La distinction est remarquable entre la guerre que fit l'Allemagne à Napoléon III et celle d'aujourd'hui. Elle est devenue, dès son début, universelle. Ces armées qui se forment aux quatre coins du monde correspondent bien à l'envoi des troupes indiennes, canadiennes, à l'intervention japonaise.

A la troisième semaine, l'humanité a reconnu l'Antéchrist: c'est vrai.

N'est-ce pas exact que les paroles du Kaiser sont bibliques et ses actes néroniens?

L'aigle allemand et l'aigle autrichien désignent aussi exactement que possible la Duplice.

Quant au nouveau pape, il s'appelle Benoit, et il a été élu au plus fort de la guerre de l'Antéchrist. Enfin, il y a, ce qui ne s'était jamais vu, près de 20,000 prêtres dans les rangs de l'armée.

Benoit XV n'a pas fait le geste admirable qu'annonce la prophétie. Il n'a pas, à l'applaudissement universel, excommunié le sinistre vieillard, dernier des Habsbourgs, ni maudit Wilhelm II, l'Antéchrist authentique que l'imagination religieuse a toujours tellement redouté.

. . . .

La prophétie de Frère Johannès est longue: je n'en donne que la partie actuelle.

Quelle que soit l'opinion critique de chacun sur le prophétisme, j'ai trouvé à l'éclaircir un réel réconfort, et je l'offre à tous.

Si la seconde partie est terrible, la dernière annonce à la France et au monde une ère de paix et de lumière, et avant cette ère, une vengeance si effroyalbe qu'elle dépasse les voeux mêmes de notre race!

Je soulignerai encore deux versets:

Le trentième: Le suprême combat se livrera là où l'Antéchrist forge ses armes; or, Essen et la métallurgie allemande sont en Westphalie, provinces que plusieurs autres prophéties désignent comme lieu de la dernière bataille.

Le trente et unième: L'empire de l'Antéchrist partagé entre vingt-deux Etats coincide bien curieusement avec le nombre des Etats de la Confédération, à moins que ce ne soit le chiffre des arcanes du Tarot qui signifie la plus grande division.

Il ne reste qu'à attirer l'attention sur la condition de la victoire: l'écrasement de l'Antéchrist et non pas sa défaite.

—(*)—

ANATOLE FRANCE

Et sa fameuse lettre à Hervé

M. Anatole France a fait à un rédacteur du ‘‘Petit Parisien’’, d'intéressantes déclarations. Il y commente le sens de sa lettre à Gustave Hervé, qualifie le manifeste des intellectuels allemands de monstruosité et proclame la joie qu'il éprouvera de servir dans les rangs de l'armée.

Voici ce qu'il dit sur sa lettre à Hervé, dont un mot choqua la sensibilité de quelques-uns:

‘‘—Ah! cette lettre, murmura douloureusement le maître écrivain. Comment n'en a-t-on pas pénétré le sens, qui me semble à moi, si clairement déterminé? Mais, relisez-la, pesez-en les termes, et vous verrez que dans son esprit impérialiste, romain, elle pose avant toute autre question la condition nécessaire de l'écrasement total de nos honteux adversaires... J'ai parlé avant l'heure, trop tôt. Et peut-être aussi — parce que j'ai trop vécu dans le monde des idées — ai-je été trop abstrait. J'ai oublié que, dans de telles circonstances, il fallait avant tout, au risque de se montrer brutal, être net et clair. Si l'on n'est pas nettement, clairement compris par tous, c'est que l'on n'est pas un bon écrivain!

‘‘Et, comme je protestais, prenant à témoin vingt chefs-d'oeuvre qu'il signa, Anatole France m'interrompit, d'un geste amical.

‘‘Laissons là toute question de littérature, me dit-il. J'ai cruellement souffert, je vous le jure, de ces choses, et j'éprouve encore une peine profonde à penser que, selon certains commentaires, on put croire que je ne prenais pas entièrement part à l'unanime élan qui a dressé la civilisation contre le barbarie.

‘‘C'est pourquoi j'ai écrit à M. Millerand cette lettre dont quelques-uns d'entre nous ont souri... Au ministère de la Guerre, on n'a pas accueilli mon offre avec dédain... On l'a acceptée cette offre sincère et totale que je faisais à la Patrie de la fin de mes jours et j'en suis, croyez-le bien, profondément heureux.

‘‘Je me suis engagé, d'ailleurs, à ne plus écrire. Je me considère, déjà, comme soldat. Et je vous le répète, j'en suis heureux. Ce n'est pas que je me fasse illusion sur mes qualités militaires, ni sur les services qu'à mon âge je peux rendre encore. Mais plus je me tiens près de l'armée, plus je me sens près, en ces heures terribles, de l'âme de mon pays.

‘‘Au ministère de la Guerre, on a compris quel sentiment profond me faisait agir. Avec infiniment de tact et de délicatesse, on s'est employé à mettre en accord mon désir de servir mon pays avec les règlements militaires et mes capacités personnelles. Encore ai-je deux ou trois formalités indispensables à remplir et je serai soldat, simple soldat, et fier de l'être.

—(*)—

LA CROIX-BLEUE

Mme Millerand, femme du ministre de la Guerre, vient d'accepter la présidence d'une société nouvelle, la Croix-Bleue, qui a pour but de recueillir sur les champs de bataille et de soigner les chevaux blessés, dont on peut espérer de nouveaux services et qu'il est humain, en somme, de ne pas laisser mourir pendant des jours, des semaines, de leurs blessures et de faim là où ils sont tombés.

—(*)—

AVIS DE FAILLITE.

RE

PIERRE VILLENEUVE,
66 Bernard.

Vente par encan public, mercredi, le 2 décembre 1914, à 11 heures a. m., au No 69 rue St-Jacques, savoir:

Lot No 1—

Epiceries.	$ 572.56
Ameublement de magasin	476.35
Roulant.	242.00
	$1,290.91

Lot No 2—

Dettes de livres d'après liste.	$727.65

Le stock sera visible mardi, le 1er décembre de 9 a.m., à 5 p.m.

CHARTRAND & TURGEON,
Cessionnaires.
55, rue St Frs-Xavier,
Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

AVIS

Avis public est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du treize novembre 1914, constituant en corporation, MM. François Villeneuve, restaurateur; Emery LeBrun, bourgeois; Ephrem Monty, commis; Edmond Verdun, voyageur de commerce; Joseph Villeneuve, bourgeois, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce et exercer l'industrie d'hôtelier, maîtres de pension et le logement, restaurateurs, cafetiers, buvetiers et débitants de liqueurs alcooliques ou de tempérance, tabacs, cigares, etc., ainsi que toutes autres industries du même genre; le tout sujet aux dispositions et prescriptions de la loi des licences et des règlements municipaux;

Acquérir toute industrie analogue ou tous intérêts dans des compagnies ou corporations faisant le même genre d'affaires et en effectuer le paiement en argent ou au moyen d'obligations ou de parts acquittées de la compagnie sous le nom de ‘‘Café Villeneuve, Limitée’’, avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce treizième jour de novembre 1914.

C. J. SIMARD,
47—4 Sous-secrétaire de la province.

AVIS DE FAILLITE

IN RE

EAGLE SKIRT & CLOAK CO.,
136a Craig Ouest,
Montréal.
Faillis.

Sera vendu à l'encan public, chez Marcotte Frères, No 69, rue St-Jacques, Montréal, jeudi, le 3 décembre 1914, à 11 heures a.m., l'actif suivant:

Fonds de commerce consistant en marchandises sèches, se montant à environ.	$3,637.48
Machinerie et garnitures de magasin, environ	949.30
	$4,586.78
Dettes de livres d'après listes, environ.	2,987.98

Pour être vendu en bloc et pour du comptant.

Le magasin sera ouvert pour inspection du stock, mercredi, le 2 décembre 1914.

Pour autres informations, s'adresser à

J. G. DUHAMEL,
H. H. BEAULIEU,
Curateurs.

Bureau de:
Duhamel, Jenkinson et Beaulieu,
No 3, Notre-Dame Est.
Montréal, 24 novembre 1914.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

R. J. LATIMER & CO.

Ne regardez pas la vignette: elle représente une vieille carriole du temps de nos grands-pères il y a plus de 100 ans — tout en bois, sans un seul morceau de fer.

CARRIOLE DU TEMPS DE NOS GRANDS-PERES.

Nous en avons des quantités de nouvelles dans les derniers styles et aux PRIX LES PLUS BAS.

445, RUE ST-JACQUES, - MONTREAL

BON POUR 25c
POUR INTRODUIRE LE COKE DANS LE COMMERCE DOMESTIQUE

COUPON
BON POUR 25c JUSQU'AU 30 NOVEMBRE

Sur commande d'une tonne de COKE, à $6.50 la tonne.

Ce coupon doit être convenablement signé et daté— un seul coupon pour une tonne — pas de commandes d'une demi-tonne. Vous pouvez téléphoner votre commande et donner le coupon à l'homme qui livre le coke.

Commande d'une tonne. Date,. 1914

NOM. . . . .

No. 10-10 ADRESSE . . . .

The Montreal Light, Heat & Power Co.
DEPARTEMENT DU COKE — TELEPHONE LASALLE 397

HUITRES MALPEQUES
DE PREMIERE QUALITE, SERVI AVEC SOIN AU COMPTOIR OU DANS LA SALLE A MANGER, AU MEME PRIX
"LE TERRAPIN"
25 RUE NOTRE-DAME OUEST

GRATUIT Bas de soie américains
NOUS VOULONS QUE VOUS CONNAISSIEZ CES BAS.

Nous en avons fait l'expérience quand d'autres n'ont pas réussi. Ces bas donent un réel confort aux pieds. Ils n'ont pas de coutures qui se brisent. Ils ne deviendront jamais amples et lâches puisque la forme est solidement tricotée et non pas pressée. Ils sont garantis pour leur élégance, pour leur style, pour la supériorité du matériel et de la main d'oeuvre employés. Ils sont absolument sans défauts et s'ils ne durent pas six mois sans se percer nous les remplacerons gratuitement.

UNE OFFRE GRATUITE

A tous ceux qui nous enverrons 50 cents pour couvrir les frais d'envoi, nous enverrons gratuitement (frais de douanes non compris) trois paires de nos fameux AMERICAN SILK HOSE avec garantie écrite, de n'importe quelle couleur ou trois paires de nos bas pour femmes, couleur noires, tan ou blanches avec garantie écrite.

NE RETARDEZ PAS. Cette offre expirera (lorsque nous aurons choisi un marchand dans votre localité). Donnez la couleur et la pointure désirées.

The International Hosiery Co.,
24 Bittner Street
Dayton, Ohio, U.S.A.

Comme Breuvage Rafraichissant il n'a Pas son Egal

Pour surmonter la nervosité et la tension d'esprit que causent aux femmes leurs travaux domestiques de chaque jour, il n'y a rien de meilleur qu'une bouteille de Porter

Dawes Lachine
Black Horse Porter
En Bouteilles

aux repas ou avant de vous coucher.

Il aide à la digestion, fortifie, apaise les nerfs, apporte un sommeil réparateur, tout en étant un breuvage délicieux et appétissant.

En pintes, chopines, ou "Splits".

The National Breweries, Limited

Au NATIONAL

La "FRANCAISE de M. Brieux

En écrivant la "Française", M. Eugène Brieux voulait défendre les femmes de so npays contre l'ignorance des étrangers qui les assimilaient toutes aux demoiselles des boulevards parisiens, ou qui ne les voyaient qu'à travers les romans français. Et, certes, cette protestation du grand écrivain de la "Robe Rouge", de "Blanchette" et de quelques autres chefs-d'oeuvre venait à son heure. Mais quand on se plaint de ce que les étrangers ne nous connaissent pas, encore faut-il ne pas parler de ces étrangers sans du moins les connaître.

La pièce de M. Brieux peut être très bien au simple point de vue des idées françaises, mais son type d'Américain est un attentat à la vérité. Pour la brosser, M. Brieux s'est borné à ramasser dans quinze autres pièces du répertoire français toutes les banalités qui traînent sur les Américains, depuis le Clarkson de Dumas fils, dans l'"Etrangère" jusqu'aux "Transatlantiques" de M. Abel Hermant.

L'Américain dans le théâtre français, tiens! ce serait un joli sujet de conférence et le conférencier qui aurait un peu d'humour pourrait retracer quelques-unes des plus belles âneries des auteurs français.

Si l'on en croyait ces messieurs, les Américains au lieu d'être comme disait paradoxalement Max O'Rell, un peuple de soixante-dix millions d'habitants dont la plupart sont colonels, seraient un peuple de cent millions d'habitants dont la majeure partie seraient des milliardaires et des rois de l'industrie.

Pourtant sur les cent millions d'Américains, les milliardaires se chiffrent à peu près à une cinquantaine et ce n'est pas sur ces cinquante individus que l'on doit juger d'une race, pas plus sur ces cinquante personnages que sur les donzelles du boulevard.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que la thèse de M. Brieux est excellente et si pour beaucoup de gens il défonce des portes ouvertes, il y a dans cette pièce des choses qu'il fallait dire et que certains étrangers avaient besoin d'entendre.

Quant à la valeur littéraire de la "Française", il est bien probable que la critique qui jugera M. Brieux, s'arrêtera davantage sur "Blanchette", sur les "Remplaçantes", sur les "Hannetons", sur les "Trois Filles de M. Dupont" et sur la "Robe Rouge". Et c'est assez naturel, "La Française" porte la marque d'une oeuvre rapidement faite, construite sans beaucoup de soin et dont tout le mérite se résume à un dialogue excellent et à une thèse généreuse.

La pièce avait été jouée au National, il y a de cela sept ou huit ans et avait obtenu quelque succès, mais cette fois-ci, elle semble avoir été représentée devant des salles indifférentes.

Peut-être faut-il en blâmer l'interprétation qui ne s'est guère élevée au-dessus de la médiocreté.

Mais voici venir deux jolies pièces où la troupe aura quelque plaisir à jouer: la "Souris" de Pailleron pour la semaine prochaine et l'"Age difficile" de Jules Lemaître, pour la semaine du 7 décembre.

BAPTISTE POQUELIN.

:o:

..EUX ET NOUS.

Les Américains n'ont pas de mission providentielle, mais pour faire vite des bonnes routes ils sont un peu plus remarquables que nous. Ils ont commencé leur Lincoln Highway, long de 3389 milles (de New-York à San Francisco), deux ans après nous, le petit bout de route de Saint-Lambert à la frontière; avec le seul argent des particuliers et des municipalités, ajouté à l'esprit public et à la collaboration individuelle, 2,500 milles sont maintenant terminés tandis que le reste est déjà utilisable. Une automobile légère vient de parcourir toute la distance, sans un seul accident, en 30 jours. Et ici, avant de se risquer en grosse auto de Saint-Lambert à Laprairie, on fait son testament et on envoie son portrait à la "Presse"...

(*)

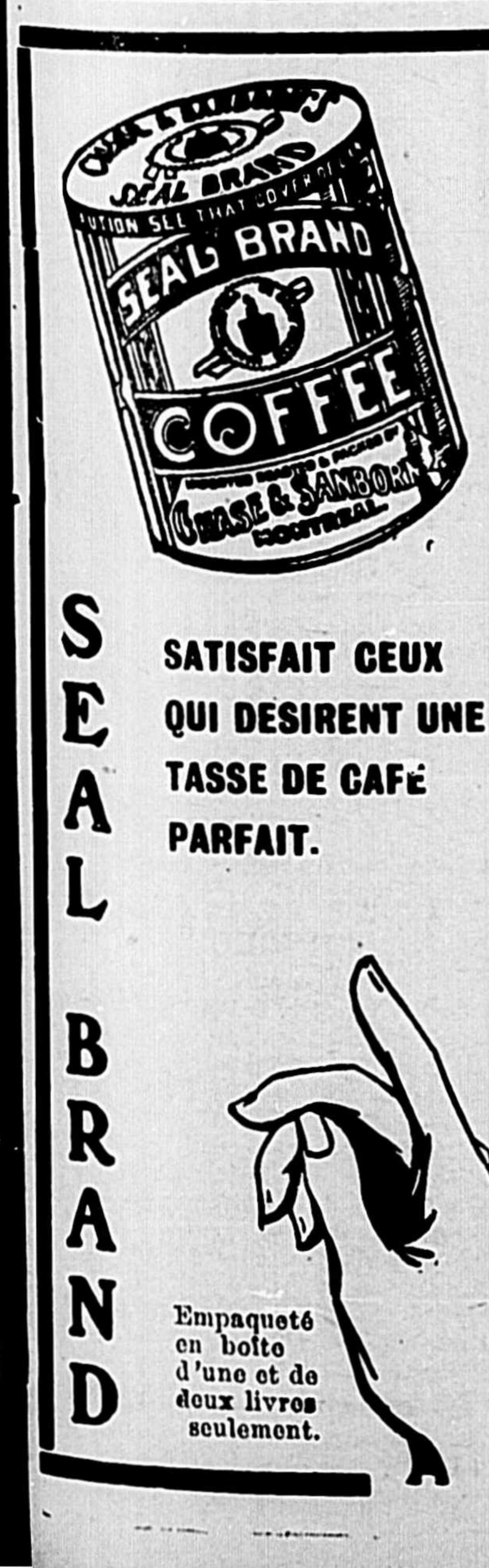
CHASE & SANBORN'S
SEAL BRAND
CAUTION SEE THAT COVER
SEAL BRAND
COFFEE
CHASE & SANBORN
MONTREAL
SEAL BRAND
SATISFAIT CEUX QUI DESIRENT UNE TASSE DE CAFE PARFAIT.
Empaqueté en boîte d'une et de deux livres seulement.

La liberté de la parole

Autour de l'incident Bourassa à Ottawa

L'oiseau au beau milieu de son trille s'est arrêté soudain et, pris d'une rage subite, a secoué les barreaux de sa cage. A grands coups de bec, il s'est mis à piocher son perchoir et à bout d'arguments, s'est lancé tête baissée dans son auge éparpillant une pluie de petits grains autour de lui. Il semblait si heureux il y a quelques instants à peine, quand après s'être plongé par trois fois dans sa baignoire, il lustrait dans un rayon de soleil son plumage d'or pâle! C'est qu'un moineau est venu cogner à la vitre, un vilain oiseau mendiant, les plumes hérissées dont il a suivi le sillage dans le ciel bleu et, dans cette petite cervelle qui ne peut loger trois idées pourtant, a passé un désir fou de liberté. Pauvre petit, l'instinct sacré demeure en lui et les mangeoires pleines, les friandises accrochées aux barreaux, la tiédeur d'une température toujours uniforme, la lueur nacrée qui filtre à travers les rideaux, l'ignorance des soucis, du struggle for life, n'ont pu tuer en son être l'amour de l'espace, l'ivresse pressentie de battre des ailes dans un flot élastique qui abaisse ou gonfle sa houle au gré du caprice.

Il y a des hommes qui n'ont pas su, même comme le serin, résister aux délices de Capoue et ne sauraient se défendre de la torpeur qui les gagne dans cette atmosphère qu'ils se sont créée eux-mêmes et dont ils subissent le charme déprimant. Ils se sont mis volontairement dans une cage dorée et cuvent délicieusement leurs lourdes digestions. Le printemps fait bourgeonner les arbres et chanter le bosquet, mais dans ces âmes anesthésiées, plus rien ne vibre! Et quand, par hasard, un souffle de liberté se faufile sournoisement à travers les fentes calfeutrées des fenêtres, ils pestent contre ce courant d'air, se renfrognent dans leur gilet de laine et montrent le poing au soleil s'avisant de percer les stores fermés.

Lorsque l'oiseau se lamente en chantant de la perte de ses ailes et frémit à l'effleurement d'une brise d'avril, nos repus, nos "contents" se félicitent de ne plus sentir leur sang bouillonner et porter à leurs cerveaux de généreuses ardeurs, d'être des souches brulées et fumeuses, d'avoir pu pétrifier leur organisme et stériliser leur boîte cranienne! Et l'on vantera la supériorité de l'homme sur les autres!

Ne vaut-il pas mieux n'avoir jamais eu d'âme que de laisser s'éteindre faute d'huile, la veilleuse tremblottante dont la flamme nous a été léguée par de multiples générations? C'est pourquoi je me réjouis quand ici et là, je sens courir un vent de liberté. Que M. Bourassa ait tort ou raison, qu'importe, il n'a pas peur de parler et c'est d'un vigoureux exemple pour notre race que de voir cet home, pour affirmer sa manière de voir, risquer sa popularité et se mettre à dos de puissantes influences afin de rester logique avec son nationalisme.

Quand je vois des gens n'avoir que des menaces à opposer à son argumentation, des journalistes capables de combattre avec la plume les théories discutables sans doute, mais honnêtes et sincères du directeur du "Devoir" qui s'amusent à brandir sur cette tête leurs foudres de ferblanc et leurs formules d'inquisition et à vouer aux gémonies l'orateur différent d'opinions avec eux, on ne peut que s'étonner. Parce qu'un individu ne partage pas notre manière de voir, nous aurions le droit de le maudire ou de pointer la gueule d'un pistolet sur lui!

Fusiller, injurier ou anathématiser n'est pas répondre. Quand on possède la vérité, on la démontre c'est plus logique que de saisir un homme au collet et de lui crier: Crois ou meurs!... D'ailleurs, l'idée de par sa nature divine et immatérielle échappe à la dissolution. Coupez une tête et la pensée, comme le regard irrité de Charlotte Corday, soufflète son bourreau. Les idées qui ne sont pas nées viables avortent en chemin, tandis que les autres qui possèdent le germe sacré défient la conjuration des éléments, brisent d'elles-mêmes leurs coquilles croissent et se développent, fut-ce même dans l'obscurité des caves. Si les théories nationalistes sont des chimères ou des songes creux, elles *tomberont d'elles-mêmes*; elles portent en leur essence leur force de résistance. C'est se heurter la tête à un mur de pierre que de chercher à les ébranler en dirigeant sur leurs assises le front opiniâtre de stupides béliers. D'ailleurs, pourquoi tant se presser d'élever des buchers et d'abaisser le cierge sur de coupables victimes: les sorciers d'aujourd'hui sont les saints de demain. Les chercheurs et les novateurs, ceux qui ont raison avant les autres, les poètes, les doctrinaires, laissons les assister à l'apothéose de leur rêve ou à la chute de leur ballon crevé. M. Bourassa peut avoir raison après la guerre; regardons en attendant les bulles transparentes de son verbe décomposer le prisme solaire, admirons la courageuse attitude de son opinion, laissons le se resaisir et détendre l'arc par trop courbé de sa volonté sous l'influence des "castors".

Déjà n'a-t-il pas allégé sa barque en jetant par dessus bord tous les arrivistes aplatis devant la domination et la puissance? Est-ce que le mysticisme, ce sentiment religieux que M. Asselin aime a voir en lui, n'avait pas dévié de sa droiture primitive pour se perdre dans le dédale sinueux de la casuistique et de la sophistique? En redevenant un homme libre, c'est-à-dire un homme seul, dont tous s'écarteront pour ne pas être compromis, est-ce que M. Bourassa ne retrouvera pas son aplomb et son équilibre, n'est-il pas fait pour être un de ces grands solitaires confinés dans leur honnêteté comme dans un phare jeté en pleine mer, battu par la houle qui le caressait hier, pour être la clarté rédemptrice d'une race en détresse? Celui qu'on nomme le chien de garde de notre nationalité, ne croît-il pas faire son devoir en montrant les crocs à ceux qui seraient tentés d'abuser de leur puissance, s'ils ne sentaient peser sur eux cette surveillance toujours aux abois.

S'il y en a qui risquent leur peau pour faire croire que nous ne sommes pas une race do capons, disposée par tempéramment et par éducation à se jeter à plat ventre pour servir de marche-pied à César, s'il crie assez fort, s'il fait assez de bruit pour laisser penser que nous sommes tout une tribu qui dit comme lui, le moins que nous puissions faire c'est de ne pas nous mêler au clan qui le conspue ou qu'on est prêt à le renier. Car c'est gênant un homme vaillant, que dis-je? c'est une insulte à ceux qui ont fait litière de leur honneur et de leur vaillance et ils sont nombreux ceux qui ostensiblement en pharisiens se scandalisent de l'attitude de M. Bourassa, quittes à s'écrier comme pour se débarrasser d'un poids trop lourd sur la conscience quand les portes sont closes. "Après tout, Bourassa est un homme, on ne le baillonne pas celui-là."

Les Anglais qui sont des hommes libres, et c'est leur gloire, quand l'effervescence sera passée, seront les premiers à le respecter et à lui offrir du sirage sur toutes les coutures. Car l'Angleterre a su réaliser cette culture du moi par excellence, l'égotisme qui est la divinisation si l'on peut dire de l'individualité. Tandis que la culture allemande a abouti à la faillite que l'on sait, à faire un peuple de brutes à l'obéissance passive, l'Angleterre dans les sciences économiques s'est placée au premier rang et son culte pour la liberté et l'initiative qu'elle a su développer chez le moindre de ses sujets, l'orgueil de se dire "british to the score" qu'elle leur a inspiré, a fait des Anglais un peuple de conquérants, persuadés de leur omnipotence dès qu'ils ont cessé de porter la culotte. C'est là le secret de leur force, de leur dignité, et de l'ascendant qu'ils exercent sur les races faibles. Les Anglais qui aujourd'hui, refusent l'entrée de leur cercle à M. Bourassa et le désinvitent à leurs conférences ne sont pas dans la tradition des vrais Anglais d'Angleterre qui laissent parader et parler jusqu'à extinction du souffle les tapageuses suffragettes et risquent la tête de leurs souverains pour ne pas attenter à la liberté individuelle.

Fantasio

LEURS MENSONGES

Dans la victoire, les Allemands sont sans pitié; dans la défaite, sans dignité

L'EFFORT MILITAIRE ALLEMAND ET LA LOI DE TROIS ANS EN FRANCE

L'opinion de l'abbé Wetterlé

Les Allemands ont toujours le souci de plastronner devant les historiens de l'avenir, comme ils s'appliquent également à falsifier le récit des évènements passés, quand ceux-ci peuvent mettre leur réputation à mal. Le manifeste des "savants", dont je parlais il y a quelques jours, en est la preuve évidente.

Mais il y a mieux. C'est maintenant la "Gazette de l'Allemagne du Nord", le journal officiel du chancelier, qui essaye de transformer, par les plus odieuses falsifications, l'Allemagne agressive en une pauvre victime de la duplicité de ses ennemis. Cela devait arriver. Comme la victoire semble devoir abandonner définitivement les aigles prussiens, les vantards d'hier commencent à larmoyer aujourd'hui, et demain nous les entendrons quémander la paix au nom de la civilisation et de l'humanité. Dans la victoire, l'Allemand est sans pitié, dans la défaite, sans dignité.

Le grand argument de l'officiel germanique se trouve dans l'affirmation que les armements de la France et de la Russie menaçaient gravement la sécurité de l'Empire. Cette antienne-là, nous la connaissons de vieille date.

Je me souviens avoir entendu, au Reichstag, un discours véhément du député du centre, Erzberger, où cet ancien instituteur wurtembergeois, devenu le leader de la fraction la plus importante du Parlement de Berlin, déclarait avec une magnifique impudeur, que les augmentations d'effectifs auxquelles l'Allemagne avait dû à contrecoeur se résigner, n'étaient qu'une réponse au rétablissement de la loi de trois ans en France. Et tous les députés, à l'exception des Alsaciens-Lorrains et des Polonais, soulignèrent de "très bien" énergiques cet abominable mensonge. Je crois bien même me souvenir que le chancelier et le ministre de la Guerre opinèrent du bonnet.

Et pourtant, voyons, je n'ai pas la berlue. En 1911, l'état-major allemand exigea le vote d'une première loi, qui mettait annuellement 30,000 hommes de plus à la disposition du ministre la Guerre. C'est à cette époque que fut décidée la création de deux nouveaux corps d'armées. Le général von Haeringen avait, en ce temps-là, déclaré qu'avec ces formations nouvelles, l'armée allemande serait pour longtemps en état de faire face à toutes les éventualités. Cela ne l'empêcha pas, l'année suivante, de demander une nouvelle augmentation des effectifs de paix, cette fois modeste, puisqu'elle ne portait que sur 10,000 recrues supplémentaires.

Ni en France, ni en Russie, on n'avait bougé, bien que la menace allemande eût considérablement grandi.

Survint la guerre bakanique. L'Autriche n'y joua pas un rôle glorieux et, à Berlin, on s'inquiéta des lacunes que la mobilisation austro-hongroise avait révélées dans l'organisation de l'armée alliée. Avec un soutien si faible, l'Allemagne serait-elle en état de supporter la double pression des Russes et des Français?

Il faut avoir lu les articles alarmistes qui, à cette époque, parurent dans tous les grands journaux allemands, pour se rendre un compte exact des procédés qu'emploie le grand état-major allemand, quand il s'apprête à exiger du peuple et du Parlement d'énormes sacrifices. Il semblait vraiment que la guerre européenne, cette même guerre que les Allemands viennent de déchaîner avec tant d'inconscience, dût éclater le lendemain. Au Reichstag, les bruits les plus sinistres circulaient dans les couloirs, dans les commissions, les membres du gouvernement faisaient aux députés des communications pessimistes, aux journalistes qui venaient prendre leur mot d'ordre à la Wilhelmstrass, M. Hamman montrait un front soucieux. Les grandes sociétés patriotiques multipliaient leurs conférences et leurs expositions ambulantes, elles lançaient par millions leurs brochures incendiaires. Les fêtes commémoratives du pubilé de 1813 se prêtaient d'ailleurs merveilleusement à l'exaltation du sentiment patriotique des foules. Et c'est dans cette atmosphère d'anxiété artificielle et de réel enthousiasme que fut déposé sur les bureaux du Reichstag le projet de loi qui augmentait de 178,000 hommes les effectifs de paix de l'Empire.

Jamais loi militaire ne fut accueillie avec tant de résignation joyeuse, s'il est permis d'accoler ces deux mots en apparence contradictoires par un Parlement, que les difficultés budgétaires inquiétaient, mais qui, emporté par la vague de l'enthousiasme général, acceptait d'avance tout ce qu'on exigeait de lui.

Et, pendant ce temps, que faisait le Parlement français? On y parlait vaguement du rétablissement du service de trois ans; mais on y aurait fort mal accueilli le député qui eût proposé d'en venir à cette extrémité avant que l'Allemagne eût procédé elle-même au renforcement de ses formations de guerre.

Ce n'est que bien après l'adoption des nouveaux crédits militaires allemands que le Parlement français se décida enfin à faire un effort correspondant. Quand M. Erzberger essayait de faire passer pour une réponse ce qui était une provocation, la loi de trois ans n'avait pas encore été votée. Et pourtant, les historiens allemands, emboîtant le pas la "Gazette de l'Allemagne du Nord", ne manqueront pas de s'appuyer sur le discours du député du centre pour établir qu'en cette occasion, comme en cent autres, les pauvres Germains furent les victimes des ténébreuses manoeuvres de leurs ennemis.

Ces gens-là ont un talent tout spécial pour maquiller l'histoire. Ils mentent avec une effronterie qui déconcerte les honnêtes gens et qui, parfois, fait naître le doute dans les esprits indécis, tant son audace est grande. Qui donc Erzberger trompait-il? L'étranger? Non! puisque celui-ci savait à quoi s'en tenir. Les députés, ses auditeurs? Non encore, puisqu'on ne pouvait pas ignorer, sur les banquettes du Reichstag, que la loi militaire serait acceptée, même si le Parlement français repoussait, comme chacun l'espérait encore, la loi de trois ans. Le peuple allemand? Oui. Celui-là est, en effet, tellement ignorant de ce qui se passe et au-delà de la frontière de l'Empire et dans les coulisses parlementaires de son propre pays, qu'on peut sans danger, lui faire avaler toutes les couleuvres.

Et voilà comment, de l'autre côté du Rhin, gouvernement, députés et intellectuels sont de mèche pour tromper et affoler la population.

Qui donc connaît, en Allemagne, l'incident de la falsification de la dépêche d'Ems? L'histoire, telle qu'elle est enseignée dans les écoles et servie par petites tranches dans les journaux, n'est qu'une odieuse caricature de la vérité. Les officieux Allemands restent donc dans la tradition quand ils essayent de démontrer qu'en 1914 l'Empire germanique fut victime d'une agression longuement préparée. Le lapin franco-russe a commencé. Le chasseur pangermaniste ne fait que se défendre.

Quels Tartufes, tout de même, que ces représentants de "la race prédestinée!"

Abbé WETTERLE.

Ancien député d'Alsace-Lorraine.

(De la "France de Demain")

:o:

Une maladie différente chaque semaine est éprouvée par les personnes dont l'estomac, le sang ou le fois est en mauvaise condition. Elles ne jouissent jamais de la vie bien longtemps à la fois ,car elles semblent souffrir de toutes les maladies qui courent: leur vitalité est si peu forte tre corps et le rendre imprenable par maladie. Si vous désirez fortifier votre corps c tle rendre imprenable par la maladie, prenez à l'occasion une dose de Novoro du Dr Pierce. Souvenez-vous que ce n'es tpas un remède de pharmacie; il est vendu directement au public par les propriétaires, le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hayne Ave., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

Générosité de la "Canada Life"

La clause de non-déchéance automatique, en vertu de laquelle la police est maintenue en pleine vigueur tant qu'elle a un reste de valeur, est une idée moderne, s'appliquant aux polices modernes seulement.

La "Canada Life" l'applique maintenant à toutes

Toute police de la compagnie portant prime (sauf dans les assurances à terme) peut dès aujourd'hui jouir de ce précieux privilège sans droits ou charges d'aucune sorte.

Mettez-vous en rapport avec l'agent le plus rapproché de la "Canada Life", qui complètera et vous enverra la formule nécessaire.

Herbert C. Cox,
Président et Gérant Général.

COL. E. W. WILSON, Gérant pour l'Ouest, QUEBEC, MONTREAL.

LA PREMIERE DECORATION

Le roi George a conféré la décoration de la Croix-Rouge royale, à Mlle Eugénie Antoine, pour son courage et les soins qu'elle a prodigués aux blessés anglais, à l'ambulance de Vailly-sur-Aisne, pendant que ce village était bombardé. C'est la première décoration anglaise accordée depuis le début de la guerre.

(*)

La vérité officielle

Le "Bulletin des armées de la République", publie la note suivante:

"M. Millerand, ministre de la guerre, vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les régions une circulaire relative à l'exercice des cultes dans les hôpitaux.

"Les règlements en vigueur n'autorisent la célébration d'offices religieux dans les établissements hospitaliers militaires, soit permanents, soit temporaires, que lorsque ceux-ci possèdent une chapelle régulièrement ouverte au culte. Ces règlements, qui ne sont que l'application des lois régissant en France l'exercice des cultes, doivent être strictement observés. De même, les distributions d'objets de piété qui prendraient l'apparence de manifestations collectives sont interdites.

"Toutefois, les instructions ministérielles n'ont jamais prescrit de retirer aux militaires hospitalisés la faculté de recevoir les objets de piété, médailles, bibles, etc., qu'ils pourraient demander eux-mêmes a leurs parents ou aux ministres des différents cultes autorisés à pénétrer dans les formations sanitaires et aux membres du personnel des sociétés de secours aux blessés affectés à ces formations. Cette liberté doit leur être expressément maintenue."

(*)

PARC SOHMER

DIMANCHE, 29 NOVEMBRE
PROGRAMME

LES 3 Soeurs Moran—Célèbres Musiciennes.

LITTLE ALL RIGHT & CO—Nouveautés Japonaises.

JACK GORDAN—Experts sur punching bag.

BROOKS & BROOKS — Jongleurs épatants.

NORRIS & OLDAMS — Equilibristes extraordinaires.

YOGER & DELOR — Acrobates des plus comiques.

La Fanfare du Parc au complet.
ADMISSION, 10c.

(*)

LE CAFE THEMIS.

Mardi soir, MM. Thouin et Fafard, les estimables propriétaires du Café Thémis, inauguraient leur nouvelle salle à manger, située au No 13, Boulevard Saint-Laurent. Afin de faire connaître d'une manière pratique, ce nouveau "temple de la bonne chère", ces messieurs avaient invité plusieur sommités municipales, des journalistes et des chefs de publicités en vue à un délicieux banquet qui aurait fait honneur à Véfour lui-même, car tout y était de premier ordre; mets savoureux, vins des meilleurs crûs ,etc. Enfin, MM. Thouin et Fafard, ont fait les choses royalement, et nous ne doutons pas qu'ils réuniront tous les jours dans leur nouvelle salle à manger, une foule de bons clients, qui sauront apprécier les mets que leur préparera le chef Barron.

THEATRE DES NOUVEAUTES

L'arrivée de Mme Kosta et de MM. Dhavrol et Delville aux Nouveautés, a ajouté un relief superbe au personnel d'artistes de ce théâtre populaire, car ils tenaient des rôles premiers qu'ils ont remplis avec leur brio habituel dans la comédie épatante de "L'Enfant du Miracle", qui a fort réjoui les nombreux habitués qui ont eu la bonne fortune de la voir représenter. Mmes Queyrens, Harmant, Dartigny, etc., ont aussi été à la hauteur de leur rôles respectifs, tandis que MM. Harmant, Darcy, Descarts et Petitjean ont aussi enlevé les situations cocasses de cette amusante pièce.

Durant la semaine du 30 novembre, on produira la désopilante comédie "La Dame de chez Maxime" de Georges Feydeau, qui ne peut manquer de faire salle comble à toutes les représentations.

Si l'on veut se dérider au superlatif, l'endroit par excellence est le théâtre des Nouveautés.

(*)

LE MOUVEMENT IMMOBILIER A MONTREAL

Le volume des transactions immobilières en octobre dernier, a été, comme on devait s'y attendre, bien inférieur au chiffre du mois correspondant de l'année dernière. Il est tombé de $9,447,990 à $6,620,532, et encore faut-il observer qu'un grand nombre des marchés enregistrés en octobre remontaient déjà à plusieurs mois.

Voici les principaux items du tableau par quartier:

Saint-Laurent.	9	381,000
Saint-Louis	23	815,703
Papineau.	14	226,924
Saint-Denis	174	$1,227,934
Hochelaga.	49	336,569
Delorimier.	30	496,331
Laurier.	50	478,043
Rosemont.	50	196,128
Notre-Dame de Grâce.	109	438,013

(*)

Théâtre des Nouveautés
Tél. Est 7056
R. HARMANT, Directeur.
SEMAINE DU 30 NOVEMBRE
Le Grand Succès de Paris et de New-York.
"La Dame de chez Maxim's"
COMEDIE EN 3 ACTES
Par
GEORGES FEYDEAU
Mme JANE KOSTA — M. HARMANT
et toute la troupe des Nouveautés
PRIX POPULAIRES.

Parc Sohmer
OUVERT TOUS LES DIMANCHES
A 3 et 8 heures p.m.
ATTRACTIONS, MUSIQUE, ETC.
Admission, 10c.

On demande
Que pour vos en-têtes de lettre, factures, circulaires cartes d'affaires, etc vous téléphoniez à
MAIN 1698
THE MERCANTILE PRINTING
306 rue St-Paul, Montréal

LE "PAYS" A OTTAWA

On peut se procurer le "Pays" au Château Laurier et à l'Hotel Russell à Ottawa.

IMMEUBLES
P. FISHMAN
Spécialité: Propriété de ville.
58 St-Jacques Main 8286

G. RABINOVITCH
107 St-Jacques Main 4508

KENT REALTY
71a St-Jacques Main 6934

J. S. MILLER
112 St-Pierre Main 8628 et 8629

CHAGNON & MAGEAU
52 rue St-Jacques Tél. Main 4636

FONDEURS
RUBENSTEIN BROS.
Placages d'or, d'argent, de cuivre, de nickel
Main 860 41 Craig Ouest

ASSURANCES
L'ASSURANCE MONT-ROYAL DE MONTREAL.
LA NATIONALE, DE PARIS.
Compagnies indépendantes contre l'incendie.
J. E. CLEMENT, Gérant.

AGENTS DE CHANGE
H. TESSIER & CIE
18 rue Hôpital Main 4265

Prêts d'argent sur hypothèque
G. THOMPSON
Ch. 27, 207 St-Jacques Main 4153

COMPTABLES AUDITEURS
G. DURNFORD & CO., LTD.
58 Canada Life Bldg. 189 St-Jacques

ERNEST S. MANN
Ch., 12, 204 St-Jacques Main 4502

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 5141

AVOCATS
YVON LAMONTAGNE, B.A., L.L.B.
Spécialité: Incorporation de Cies
52 rue St-Jacques Tél. Main 7591

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH
Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifice Power, 80 rue Craig Ouest, Tél. Main 4040.

ALEXIS D. PELLETIER, M.A.B.C.L.
4 rue Hôpital Main 1978

LE "PAYS"
parait aujourd'hui à
8 pages

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul.
A. LEROUX, Gérant.

Arthur Buies, Humoriste

Conférence de M. Léon Larrain sous les auspices de l'Alliance Francaise

> Est-ce Sterne, est-ce Rabelais, est-ce Swift, est-ce même Hoffman? J'ignore; mais ce que je sais, c'est que l'auteur est un écrivain supérieur, éminemment doué.
>
> EDMOND LAREAU.

A peine la manière de Buies s'était-elle précisée et affermie, quelqu'un assura qu'il était un Parisien né, par une erreur de la nature, sur les bords du Saint-Laurent. Et l'on s'occupa de rechercher dans quel milieu il aurait évolué là-bas. Buies est le Rochefort du Canada, décréta Edmond Lareau, dans son ''Histoire de la littérature canadienne'', ajoutant ''malheureusement notre macadam adhère si bien aux rues que les barricades sont impossibles à Montréal ou à Québec''. Le rapprochement n'était pas pour déplaire à Buies. Toutefois, le grand nombre préféra qu'on vît en lui un Paul-Louis Courier, autant pour son ardeur à fronder qu'à cause de ''cette langue polie, courte, sans article, saccadée et scandée, alerte et pénétrante'' que Sainte-Beuve aimait tant dans le classique pamphlétaire et dont on voyait de copieux vestiges dans l'écriture de Buies. Pendant quoi, celui-ci était voué aux colères divines et aux méfiances humaines par la troupe grossissante des tartufes, des réactionnaires, des exploiteurs d'un peuple naif et ignorant. Ces désembusqués, ces flagellés ne voulaient voir là qu'un Ménippe, ou qu'un vulgaire amuseur, doué de quelque talent que rendaient regrettable des écarts à peu près diaboliques.

Les uns et les autres exagéraient; le voisinage trop rapproché, l'esprit de clan, les intérêts intimes faussaient leur vision et leur jugement. C'est un Français de haute distinction qui, sans y être sollicité et de retour dans son pays, donna la note juste et, le premier, étiqueta Buies: humoriste. Je veux parler du regretté Lefaivre qui fut longtemps consul de France à Québec, et y laissa un renom littéraire qui subsiste encore, j'en suis sûr. En 1877, il fit à Versailles, sur les littérateurs de notre pays, une conférence où il était question d'une école nouvelle de politiques canadiens français qui reprochent à leur pays de ne pas être un fac-simile des Etats-Unis, l'accusent d'être stationnaire, routinier, fermé aux lumières, aux innovations modernes, et de faire une disparate choquante avec l'autorité industrieuse du siècle.

> ''Cette école compte des écrivains distingués, maniant la plume avec élégance, et beaucoup plus experts que leurs devanciers dans l'emploi incisif du sarcasme et du persiflage; quelques-uns ont fourni une brillante carrière dans le journalisme et sont aujourd'hui députés, sénateurs ou ministre.
>
> ''De toute cette école, appelée par ses ennemis la ''Pléiade Rouge'', le talent le plus remarquable n'est pas un homme politique; c'est un simple écrivain humoristique, M. Arthur Buies, tour à tour chroniqueur, conférencier, pamphlétaire, feuilletonniste, un bohème débardant tous les genres et se tirant de toutes les situations avec une verve railleuse et spirituelle du meilleur aloi.''

Le mot bohême revient souvent pour le Buies de la première période. Il ne s'en offusquait pas, au contraire. ''Ce bohême de la littérature au jour le jour, disait Lareau, mais toujours riche d'esprit. Il n'a jamais su se faire au positivisme de nos hommes d'affaires, et il s'est esseulé, au milieu de ses compatriotes parce qu'ils n'ont pas été assez spirituels pour le comprendre ou trop réalistes pour l'apprécier. Mais c'est peut-être cela qui a le plus contribué à activer son talent. Le parterre n'applaudissait pas, l'acteur s'est mis à le siffler. Buies est un gueux riche de sa propre nudité.''

* * *

Quand parurent les ''Chroniques'' que M. Lorrain a si finement analysées, sertissant d'une prose alerte et élégante quelques-uns de leurs meilleurs traits, les critiques marquèrent une évolution dans la manière de Buies, dans son tempérament aussi. L'un d'eux pronostiqua que, dans un prochain volume, ''il combattrait les ennemis de l'Eglise''; on lui a déjà prédit qu'il se ferait Jésuite, ajoutait-il.

Oscar Dunn consacra au recueil un long article qui nous révèle, d'abord, que le seul auteur canadien qui réussissait à tirer quelque profit de ses livres, était l'abbé Casgrain; que, pour prévenir la mévente du sien, Buies s'était assuré, à l'avance, un nombre respectable autant que prudent de souscripteurs, parmi lesquels plusieurs ''conservateurs et catholiques ardents.''

> ''Cela prouve sans doute en faveur de ses bonnes qualités personnelles qui ont pu faire taire de sanglants reproches et des antipathies profondes de convictions; mais cela n'indique-t-il pas aussi que nous commençons à apprécier les efforts littéraires, à respecter la vocation des lettres? Buies est bien le meilleur type de l'homme de lettres en ce pays, ne comprenant rien à la vie pratique sinon que, règle générale, la faim l'empoigne trois fois par jour, d'une inaptitude radicale aux affaires, ayant le goût et le talent de discourir sur le mouvement du commerce, mais toujours voyageant dans l'autre monde lorsque la fortune passe à sa porte, incapable, en un mot, de gagner sa vie autrement que par la vente de ses vers ou de sa prose. Ces traits distinctifs seraient frappants chez Buies quand même ses extravagances bien connues ne les feraient pas ressortir à tous les yeux. On ne l'a pas rebuté pour tout cela; au contraire on l'a encouragé à cause de cela, on a pris sa marchandise, on a souscrit à son livre destiné à contenir des choses spirituelles et des choses folles. Il a parlé un jour en termes sarcastiques de la manière dont nous ENCOURAGIONS les oeuvres de l'esprit; eh bien! on le punit avec générosité de sa critique, le voilà véritablement encouragé à travailler en bon écrivain qu'il est et en honnête homme.''

Buies, comme le notait Dunn et comme M. Lorrain l'a illustré d'un égayant exemple, Buies ne tarissait pas quand il parlait de l'''encouragement'' aux lettres et aux journaux, tel que l'entendaient les Prudhommes de l'époque. J'ai sous les yeux un autre échantillon; je l'extrais d'un article écrit à l'occasion du premier anniversaire des ''Nouvelles Soirées Canadiennes''. C'est un petit tableau où le ''dry humour'' se déploie sans amertume mais avec le poids d'un document.

> ''Le passé de la presse canadienne a été un passé de sacrifice, d'abnégation, et de crises périodiques dont elle ne sortait que par de nouvelles saignées pratiquées à tous ses membres, et cela non pas seulement pour tous ceux qui en faisaient partie, mais encore pour tous ceux qui y tenaient par les liens de parti et la solidarité des principes. Pas un journal qui vécut de ses propres ressources, des commandes qu'il remplissait; pas un qui s'adressât au public proprement dit, mais uniquement à des partisans; le public liseur était encore à créer, et l'annonce, ce champignon nutritif, n'était encore qu'un rudiment de racine informe. On était tellement habitué à ne pas voir dans un journal une exploitation comme une autre, une affaire comportant dividendes et bénéfices, que la plupart des abonnés ne payaient pas leur abonnement.... Il y avait des fidèles qui recevaient un journal pendant dix ans, parce qu'il était leur organe, se plaignaient amèrement quand il leur manquait un numéro et ne lui envoyaient jamais un centin, mais s'obstinaient à l'''encourager''.

Un autre thème émoustillait puissamment son humour: les abonnés grincheux, incontentables, scrupuleux jusqu'à l'hallucination, qui croient qu'une gazette n'est faite que ''pour servir leurs vues étroites, leurs préjugés grotesques et leurs ombrageux instincts. Ceux-là sonnent l'alarme à la moindre phrase et se signent avec éclat devant une petite variété tant soit peu pimpante et libre d'allure; font semblant de vous tolérer jusqu'à ce que leur abonnement expire, parce qu'ils veulent en avoir pour leur argent, même lorsqu'ils n'ont rien payé, ou bien ils se désabonnent avec un fracas d'avertissements et un croassement de remontrances qui épouvantent votre ingénuité et vous la montrent elle-même comme un piège rempli d'horreurs et de périls''.

* * *

Il y avait des circonstances qui transformaient Buies en vrai Juvénal. Il restait toujours l'humoriste mais à la manière de Dickens ou de ces rédacteurs du ''Punch'' de jadis, dont les traits, aussi incisifs que drus, abattaient des lois néfaste ou des gouvernements tarés. Il faut lire, par exemple, ses sorties contre ceux qui ligotent d'ignorance le Canadien-français pour le montrer, ensuite, supérieur à l'Anglais; il faut suivre surtout ses nobles emportements contr eles baillonneurs de la presse qui veut parler haut et sans subterfuges à une population que des aveugles ou des doctrinaires font retrograder en lui répétant sans cesse qu'elle prime, qu'elle a toute l'instruction désirable, qu'elle a reçu une mission. C'est alors qu'il devenait la bête noire des ''bien pensants'' que ses journaux étaient tués raides.

Et pourtant, d'autres, presque dans le même temps, parlaient de même, ayant seulement le verbe moins mordant, le trait moins acéré, l'humour moins mortel. M. L. O. David, n'écrivait-il pas sous sa signature:

> ''Malheureusement, nous avons beaucoup à faire pour être, sous le rapport matériel, au niveau de nos compatriotes d'origine anglaise, et il en sera ainsi tant que nous n'aurons pas leur système pratique d'instruction, tant que nous ne verrons pas comme chez eux le livre et le journal entre les mains de tout le monde. Le jour où notre population emploiera à améliorer ses terres, à acheter des livres et des journaux, l'argent qu'elle met sur ses voitures et ses chevaux, ce jour-là nous commencerons à être une grande nation.''

Et pour ce qui est de la liberté de la presse, M. Langelier, aujourd'hui lieutenant-gouverneur et homme pie, s'excusait auprès de l'''Opinion Publique'' de ne pas lui envoyer d'articles parce que la presse était baillonnée dans ce pays-ci.

> ''Je reconnais et j'admets qu'on se montre sévère, intolérant, intraitable même, à l'égard de doctrines qui seraient contraires aux principes de la religion ou de la morale. On serait coupable en encourageant, ne fût-ce que par son abonnement, un écrivain qui porterait atteinte à ces choses dignes de toutes nos affections et de tous nos respects. Mais est-il utile de se montrer intolérant à l'égard d'opinions qui ne touchent qu'à ces questions abandonnées aux disputes des hommes, d'empêcher l'expression de celles qu'on ne peut partager? C'est ce que je ne puis comprendre. Ce système peut, sans doute, empêcher l'énonciation d'idées fausses; mais il empêche aussi d'en faire connaître qui pourraient amener des résultats merveilleux. Il ferme la voix à tout progrès et ne peut que nous maintenir dans la routine la plus encroutée. Il est cause que, pendant qu'ailleurs on avance, nous restons stationnaires.
>
> ''N'est-il pas temps qu'on abandonne ces habitudes? que l'on mette de côté ce système de complicité, qui empêche de critiquer publiquement ce que l'on réprouve privément, que l'on exprime tout haut ce que l'on dit tout bas? Je le crois, pour ma part, et je suis sûr de n'être pas seul de mon avis. Depuis quelqu etemps, je rencontre une foule d'hommes intelligents et respectables, prêtres, laics, avocats, commerçants, rentiers, hommes d'affaires qui le partagent. Comme moi, ils croient qu'il faut nous débarasser de ces idées de convention dont tous admettent la fausseté, et qui étouffent toute opinion nouvelle. Il faut, disent-ils, cesser de répéter à notre population qu'elle est la plus intelligente, et la plus morale de la terre, de la bercer d'éloges, qui l'entretiennent dans une vanité béate, et l'endorment dans une fausse sécurité. Il est temps de lui dire ce qui lui manque, où elle le peut trouver, et ce qu'elle doit faire pour l'obtenir''.

* * *

M. Lorrain n'est pas allé à ces développements; il a même un peu trop amoindri le cadre de son sujet, s'en tenant à la menue monnaie humoristique de Buies. Mais il l'a fait avec tant d'esprit et d'art; il a laissé si lumineusement entrevoir toute l'oeuvre didactique de celui dont il n'effleurait qu'un seul aspect en raccourci; il a eu la note si délicatement juste et émue pour rappeler que Buies sut aussi écrire en poète et en sensitif — citant avec raison ''Desperanza'', — il a, surtout, si opportunément appuyé sur la croisade contre l'anglicisme et créé, dans son bel auditoire, le vif désir de nouer ou renouer connaissance avec un écrivain qui fut comparé, un jour, a Jules Janin et qui passa parmi les siens inconnu ou méconnu. M. Lorrain, en un mot, a, selon le pronostic du président, M. Gonzalve Desaulniers, parlé si bien en homme d'esprit d'un autre homme d'esprit, qu'il a toute notre reconnaissance.

Et l'impression qui nous reste de ce que le conférencier a dit ou fait venir à notre esprit confirme cette définition de Francis Carco, dans le ''Mercure de France'', que ''l'humour est une philosophie directe'', quand il est aux mains d'hommes à volonté claire, à cerveau riche, au style aigu et disert.

L'AMATEUR.

(*)

DANS LEURS TROUS!

(Chanson de route)

Jadis, la guerre était jolie,
Portait dentelle et poudre et fleurs,
Se montrer n'était pas folie,
Les héros couraient aux meilleurs!...
Mais les Prussiens n'ont pour vaillance
Que leurs troupeaux, leurs obusiers;
La pelle est l'arme en préférence,
Leurs généraux sont des bousiers!
Ah! quelles caboches
Ils ont, ces Boches!
Pour se mettre ''au-dessus de tous'',
Ils vont se fourrer dans des trous!...

Jadis, la guerre était coquette,
Les soldats prenaient au soleil
Un éclair pour leur baionnette!
Le sabre haut semblait vermeil!...
Mais les Prussiens l'ont enlaidie ,
Se vautrant, rampant dans le noir;
Pour soleil, ils ont l'incendie,
Tuent de loin sans se faire voir!...
Ah! quelles caboches
Ils ont ces Boches!
Pour se mettre ''au-dessus de tous'',
Ils vont se fourrer dans des trous!.....

Jadis, la guerre était galante,
Et les Français, passé le Rhin,
Trouvèrent l'hôtesse accueillante,
Surtout chez les Fraus de Berlin!
Mais les Prussiens ,soudards de lucre,
Ne savent que voler, souiller;
Partout on doit brûler du sucre,
Où les von sont venus grouiller!
Ah! quelles caboches
Ils ont, ces Boches!
Pour se mettre ''au-dessus de tous'',
Ils vont se fourrer dans des trous!.....

Jadis, la guerre était loyale,
On se battait coeur contre coeur!
Ces ennemis, d'ardeur égale,
Aujourd'hui vont au même honneur!...
Mais les Prussiens, à l'âme immonde,
De leurs vainqueurs, serviteurs plats,
Ne trouvent aucun peuple au monde
Avec eux, quand sonne leur glas!..
Ah! quelles caboches
Ils ont ces Boches!
Pour se mettre ''au-dessus de tous'',
Ils vont se fourrer dans des trous!.....

Léon SAZIE

Pour faire distribuer dans les dépôts de journaux de Montréal et banlieues, journaux, magazines, etc., s'adresser à

H. GAGNON
245 RUE HOGAN
SATISFACTION GARANTIE

ORPHEUM
SEMAINE PROCHAINE
BOB MATHEWS & AL SHAINE
et leur belle troupe de comédiens chanteurs et danseurs dans
"DREAMLAND"

7 - AUTRES NUMEROS - 7
CONCERT TOUS LES DIMANCHES

LES
BIERES
ET
PORTERS
DOW
SONT LES MEILLEURS

LETTRE DE QUEBEC

LE ROMAN DE L'ESPIONNAGE

L'histoire d'un bon religieux et d'un mauvais soldat — Les grands jeux, les petits incendies et les terrains vagues

(Correspondance spéciale)

Québec, 26 nov. — Bien qu'avec le temps tout bruit de guerre ait disparu, nous continuons de vivre dans la crainte-perpétuelle et pas du tout salutaire de l'espionnage. Nous en faisons des maladies et, depuis le commencement de l'hiver, grâce à de stupides racontars et aussi à leur imagination, les Québecois ont réussi à tisser la trame d'un vaste filet qui aurait été tendu depuis très longtemps par des espions allemands, pour prendre les Québecois, que l'on réduirait ensuite par les armes ou par la famine. Ce filet couvre tout le district depuis, comme nous l'a révélé l'hebdomadaire dont je parlais dans ma dernière lettre, Honfleur sur Péribonka, jusqu'à Tadoussac, pays des Légendes.

Commençons par l'île d'Orléans que l'on a appelée aussi l'île des Sorciers; il y en a toujours et aussi des farfadets. Pourquoi n'y aurait-il pas d'espions allemands?

Le 14 août dernier (historien consciencieux, je précise) d'énormes voitures charroyaient des chantiers d'une compagnie de produits de ciment aux quais des bateaux traversier de certaines paroisses de l'île, de monstrueuses choses longues, rondes et grises dont quelques-unes étaient creusées à l'intérieur. Un sorcier de la paroisse, qui lisait d'habitude les journaux, murmura à son voisin: ''c'est des canons''; et la nouvelle se répandit comme une trainée de poudre... à canons par toute l'île, traversa le fleuve, fit son tour de Québec et parcourut bientôt les deux rives du fleuve. Des arrestations avaient été faites par la suite; il n'y avait pas de doute, c'était bien des canons.

Pourtant, c'était d'innocents fûts de colonne.

Mais voilà que l'on n'en a pas fini avec cette compagnie de ciment. On découvre aujourd'hui que cette compagnie a construit des quais et des phares qui sortent de l'ordinaire, quoi! et avec des assisses tellement solides qui si les Allemands venaient, un jour, dans les environs de Québec, ils pourraient asseoir sur des milliers de points leurs gros Howitzers, et aussi solidement que tranquillement, comme si ce n'était pas de leurs affaires, ils abattraient comme un chateau de cartes les fortifications de Québec.

Mais ce n'était pas tout et voici, par exemple, ce que nous racontait, l'autre jour, un journal humoristique de Québec, l'''Action Sociale''.

''Il y a deux ans tout au plus, un groupe d'Allemands fit son apparition à Québec. Le commun des mortels ne pouvait alors prévoir les événements qui se déroulent aujourd'hui et personne n'aurait songer à douter un tant soit peu de leurs intentions. Guidés par un professionnel en vue de cette ville, les nouveaux venus qui se donnaient comme des représentants de la ligne maritime Hambourg-Américaine annoncèrent leur intention d'établir dans l'île d'Orléans le terminus d'une nouvelle ligne de paquebots sur le St-Laurent. Ils firent miroiter sous les yeux des braves habitants de l'île la perspective de voir surgir sur leur île les améliorations nombreuses nécessaires aux lignes transatlantiques et de disposer de leurs propriétés pour des petites fortunes afin de servir les fins de la nouvelle entreprise. Il y eut beaucoup d'excitation dans les paroisses de l'île. Pendant plusieurs jours des ingénieurs prirent des relevés et recueillirent tous les renseignements qu'ils pouvaient obtenir concernant la ligne future.''

Mais l'on entendit plus parler de rien. La nouvelle ligne de navigation tomba... à l'eau, ce qui était, du reste, assez naturel pour une ligne de paquebots.

Des cultivateurs de salentours de Lorette en racontaient de belles, la semaine dernière. Ils ont été témoins, disent-ils, de faits étranges qui se seraient passés dans le voisinage de la montagne de Bélair. Ainsi, ils ont vu, au sommet de la montagne, une lumière, mais pas une petite lumière, loin, loin, comme dans les contes de la Mère l'Oie, une grande lumière semblable à celle d'un réflecteur. Cette lumière est apparue plusieurs nuits, disent les cultivateurs du village des Hurons. Et ils ajoutent que depuis plusieurs mois, des ouvriers étrangers sont occupés à planter des poteaux partout dans la montagne. Des personnes curieuses leur ont demandé pourquoi ils plantaient ces poteaux et on leur a répondu par un silence si lourd de mépris qu'il ne peut être que le silence d'ennemis farouches... Et l'on se demande maintenant, inquiets: ''Est-ce des employés du gouvernement?''

Qui n'a entendu parler de la mystérieuse station de télégraphie sans fil découverte dans les forêts du Maine après avoir été recherchée pendant plusieurs jours par Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Monpensier elle-même ,accompagnée d'une suite nombreuse. Tadoussac a voulu avoir au moins autant. On a vu, là aussi, des hommes étranges plantant des poteaux mystérieux au bord du fleuve et tout le long des falaises qui surplombent les gorges saguenayennes. On a vu aussi pendant plusieurs soirs de suite une lumière; mais un vieux navigateur de l'endroit, a déclaré, l'autre jour, que c'était la lumière du phare de l'Ilet aux Morts.

Mais jusqu'ici, aucun de ces hommes étranges plantant des poteaux mystérieux, agitant des lumières inquiétantes dans la nuit, au sommet des montagnes, construisant des quais à solides assisses de béton armé, transportant des canons en pleine île d'Orléans, n'avait été le moins du monde inquiété dans ces sinistres besognes. Ce n'eût pas été, certes, un mince contentement parmi la population aux abois, que d'apprendre que l'on en avait arrêté un, enfin.

Et cette satisfaction nous fut donnée.

Quelques jours après, en effet, un journal bien informé de Québec, nous apprenait qu'un espion du nom de Hoffman avait été arrêté à Winnipeg et que cet espion, ''horresco referens'', avait travaillé à Québec. Cet individu-là, longtemps avant la guerre, raconte-on, aujourd'hui, non sans frissonner, avait été employé comme dessinateur à la Commission du Hâvre de Québec. Or, voilà, que l'on découvre que pendant tout le temps de son engagement, en qualité de dessinateur, il poussa le cynisme jusqu'à faire photographier des plans de la Commission du Havre qu'il prenait plaisir à dessiner ensuite. Mais celui-là avait poussé, vraiment, l'audace trop loin. Il a été arrêté. Et c'est bien fait!

Après cela, le moins qu'il faut attendre, sérieusement, c'est de voir, un de ces jours, sauter une partie de la ville ou du moins un de ses nombreux établissements industriels et commerciaux. Justement, c'est presque arrivé. Pas plus tard qu'hier, le même journal humoristique dont je donnais le nom au commencement de cette histoire, nous annonce que le gérant d'un grand magain à rayons de Saint-Roch a reçu une lettre anonyme contenant des menaces d'incendie et de destructio des grands magasins dont il est le gérant...

Il avait donc parfaitement raison, ce journal du Lac Saint-Jean qui disait, l'autre jour, en parlant de cette probable invasion allemande par la Baie d'Hudson: Il faut prendre des mesures énergiques; plus tard, il sera trop tard.''

Oui, oui, quand on vous le dit que plus tard... il sera trop tard!

On lisait l'autre jour dans les journaux la note suivante:

''Le R. Frère Ange-Emile, sous-directeur de l'Académie des Frères Maristes de cette ville, est mort au champ d'honneur, le 15 octobre dernier, dans un combat sur l'Oise. Il était né en France en 1882; il avait passé 18 ans de sa vie en religion dont 11 au Canada et les quatre dernières comme professeur dans le cours commercial. Il était parti, le 23 juin dernier, pour aller visiter ses vieux parents et c'est au sein des ojies de la famille que la mobilisation est venue le surprendre pour le faire tomber glorieusement au service de la Patrie.''

Chapeau bas devant ces héros, Maristes, Franciscains, Jésuites, Oblats ou prêtres!...

Mais je connais un religieux de Québec qui, aux jours troublants de la mobilisation, se trouvait, lui aussi, en France, auprès de ses vieux parents, ''au sein des joies de la famille''. Desservant une populeuse et pieuse paroisse de Québec, aumônier de toutes les associations pieuses de cette paroisse, ce bon religieux jouit d'une popularité sans égale. On pleura quand on apprit que ce bon père qui se plaisait tant à prêcher l'amour du devoir et l'esprit de sacrifice allait se trouver dans la glorieuse mais pénible obligation de prêcher non plus en paroles éloquentes mais en actes sublimes ces deux grandes vertus. Son bon peuple ne pouvait supposer, un seul instant, que pris dans la conscription par un hasard aveugle, il allait faire autre chose que de rejoindre son régiment avec ses 30,000 confrères, prêtres et religieux de tous les ordres, qui sont sur la ligne de feu. On le pleura bien. Pendant deux mois, on n'en eût aucune nouvelle que l'on crut, la mort dans l'âme, qu'il étai ttombé sur le champ d'honneur; et l'on pleura davantage.

Mais, un jour, le bon religieux arriva à Québec. Il était sain et sauf. On le félicita d'avoir échappé si miraculeusement aux balles allemandes et de s'être rétabli si vite de ses glorieuses blessures reçues au service de la Patrie...

Hélas! le bon religieux n'avait pas voulu abandonner ses chères ouailles de Québec pour une question aussi peu sérieuse que le service de la Patrie. Au premier coup de clairon de la mobilisation ,il était passé en Angleterre. Puis, là, pendant plusieurs semaines, il avait attendu dans une obscure et humble retraite, le départ d'un paquebot pour Québec...

Et depuis son arrivée, le bon religieux s'en va de par la ville, de confrérie en confrérie, de patronage en patronage, donnant des conférences... sur la guerre; il raconte les ''choses vues''... Seulement, comme il n'en sait guère plus sur la guerre, qu'un médiocre journaliste, il découpe soigneusement les petits faits de guerre des journaux... des récits où il se fait quelquefois l'acteur principal. Et, du haut de la chaire de vérité, il dit, parlant aux fidèles de la guerre dont le cauchemar le suit sans cesse: ''Mes frères, c'est un bien grand péché que de s'entretuer...'

Et, à ces moments-là, la conscience du bon religieux ajoute: ''Mais, c'est bien vilain de montrer son dos privé du havre-sac à l'ennemi...

* * *

Une vieille prophétie locale dit que Québec périra par le feu et Montréal par l'eau. La première partie de cette prédiction est en train de se réaliser; quant à l'autre, en bons Québécois que nous sommes, nous nous en battons l'oeil, et le bon. La liste serait longue des ''grands feux'' de Québec. Il y a quelques vingt-cinq ans, le feu ne se contentait pas de détruire un édifice ou même toute une rue; il s'attaquait à un quartier entier et menait sa besogne jusqu'à ce que le quartier ne fut plus que cendres. Chaque quartier a eu son ''grand feu''. Mais Québec, en ce temps-là, savait, comme on dit, retomber sur ses pattes. Aussitôt la fumée du ''grand feu'' dissipée, aussitôt terminées les jérémiades sur le ''châtiment du ciel'', sur le ''doigt de Dieu'', ni plus ni moins que 'il se fut agi de la destruction d'un simple théâtre, on rebâtissait et, deux années plus tard, il ne paraissait plus rien du ''fléau de Dieu'' sur le quartier corrompu.

Mais où sont les grands feux d'antan? Aujourd'hui, nous traversons une ère de petits feux et il se trouve que ces petits feux sont beaucoup plus désastreux pour Québec que les grands. Car les petits incendies d'aujourd'hui ne sont pas suivis de reconstructions; ils précèdent les terrains vagues. Ces terrains sont la mort de Québec. Pourtant, qui en dira jamais le nombre exact chez nous? Quelques-uns datent de dix et même de quinze ans et ils sont situés en plein milieu des rues les plus commerciales et les plus intensément industrielles. Un édifice brulé, quelque part où il se trouve, ne se reconstruit plus à Québec. On y laisse l'emplacement en friche et c'est cela que l'on appelle par chez nous. le ''boom de l'immeuble''.

Décidément, ça marche, à Québec, ça marche!...''

JEROME COIGNARD.

Les femmes de France

Elles sont tout simplement admirables

Un bel article de Gustave Hervé

Le citoyen Gustave Hervé, publie dans son journal la ''Guerre Sociale'' des lettres qu'il adresse à son frère soldat.

Mais la censure est là qui veille et la seconde fut circoncise plus que de raison. Voici donc la ''Troisième à mon cadet''. C'est une page admirable.

Les ''blancs'' de ma lettre d'hier, ce sont des passages que la censure, dans sa providence, n'a pas voulu laisser passer; avec ton flair d'artilleur, tu auras deviné ce que je voulais te dire.

Je te prie de n'en pas vouloir à cette sympathique personne: comme l'a dit le président de la Confédération suisse à des journalistes de Berne, qui se plaignaient de la censure de chez eux, le censeur idéal serait celui qui aurait une intelligence supérieure à celle du censuré. Et, malheureusement, l'idéal, la perfection n'est pas de ce monde.

Dans la mesure où mes lettres plairont à la censure, je continue à te renseigner sur ce qui se passe loin de vous.

Plus encore que la persistance de concorde nationale, ce qu'il y a peut-être de plus réconfortant en France, c'est le spectacle que nous donnent nos femmes, mères, épouses, soeurs, filles.

Vrai, vous pourrez les embrasser à votre retour: elles ne l'auront pas volé.

Elles sont tout simplement admirables.

Tu ne me croirais pas si je te disais qu'elles n'ont pas hâte que ce soit finir, cette horrible boucherie.

Mais toutes ont le sentiment très net que, cette guerre-là, nous ne l'avons pas voulue, on nous l'a imposée.

Mieux: malgré leur hâte de la voir finir, je n'en ai pas entendu une seule exprimer l'idée qu'il fallait tâcher de bâcler la paix à la première occasion: toutes, elles se rendent compte que, pour que cette guerre-ci soit la dernière guerre, il faut la pousser à fond, il faut montrer une bonne fois, en exécutant le militarisme prussien, ce que le monde civilisé du XXe siècle est décidé à faire, à l'avenir, à tout monstre capable de déchaîner des horreurs comme celles que le militarisme prussien nous vaut en ce moment.

C'est cette idée qui fait que celles qui perdent des leurs sur le champ de bataille supportent leur malheur avec tant de courage: chez quelques-unes, il y a comme de l'orgueil. J'en ai vu qui ont perdu leurs fils, qui ont perdu leurs hommes; on dirait, par instant, qu'elles sont fières d'avoir été frappées en leurs plus chères affections et de souffrir elles-mêmes. Cette exaltation mystique a quelque chose de tragique .

Ce qui te frapperait le plus, peut-être, à Paris en ce moment, oui, à Paris, la Babylone moderne — comme disaient certains pourceaux pangerma-mes des mobilisés, en ces heures de mes, leur air grave et sérieux.

Est-ce la dignité de leur maintien qui en impose aux hommes restés ici, ou sont-ce les hommes qui, spontanément, ont compris que toutes les femmes des mobilités, en ces heures de douleurs et de gloire communes, étaient leurs soeurs? Ce qui est certain, c'est qu'on ne voit plus, ce qu'on voyait si souvent avant la guerre; de jeunes godelureaux et de vieux messieurs poursuivre de leurs dégoûtantes assiduités toutes les femmes qui les frôlent. Sans tomber dans la bégueulerie et la pudibonderie, est-ce que nos moeurs privées elles-mêmes vont sortir de cette tourmente améliorées et épurées?

Tout à l'heure, en venant à mon journal, j'ai assisté à une scène bien touchante.

Un gosse en cheveux , un enfant d'ouvrier, très propre et très soigné, à peu près de l'âge de ton numéro trois, était perdu dans un quartier assez riche. Il n'avait pas l'air d'avoir trop pâti de la guerre, l'animal! Cheveux ébouriffés, trogne écarlate, il ouvrait de grands yeux étonnés. Il avait un peu la binette de ton petit Georges. Il gazouillait à peine. Je ne sais si on a réussi à lui faire dire son nom. Si tu avais vu le cercle de braves gens qui s'est formé autour de lui! On aime les gosses à Paris. Et, en temps normal, de bonnes âmes charitables se seraient occupées du pauvre gosse. Mais, en voyant l'air de bonté de tous ceux qui se pressaient autour du moutard, tu aurais senti comme moi que tout ce monde-là s'était dit spontanément que le papa de ce petit diable était à la guerre, que chacun de nous était son papa ou sa maman et qu'il nous était mille fois plus sacré qu'il ne l'eût été en temps de paix!

Tu sais, tu peux dire à tes canonniers que ceux d'entre eux qui laisseront leur peau dans la bagarre peuvent être tranquilles pour leurs gosses; je te garantis qu'avec la belle vague de solidarité et de fraternité qui a soulevé toute notre nation audessus d'elle-même, les petits de ceux qui mourront pour elle ne seront pas à la rue.

Quelle belle race que la nôtre, mon vieux, tout de même.

Et comme c'est stupide qu'une race pareille, dans ce dernier demi siècle, ait omis, ou presque, de faire des enfants, au point que sa faible natalité est peut-être une des causes indirectes de la guerre actuelle.

Après la guerre, il faudra s'y mettre à repeupler cette terre de France, surtout après ces horribles carnages.

Avec des gaillards comme vous autres, et des femmes comme ça, quelle belle génération que celle qui sera fabriquée à votre retour, au lendemain de la guerre!

Je m'arrête.

La censure trouverait que je verse dans la pornographie.

GUSTAVE HERVE.

Les veillées de France

Je crois bien que les Françaises, en général, et les Parisiennes, en particulier, vont veiller, cet hiver, comme cela ne leur est pas arrivé depuis longtemps.

D'habitude, et pour démentir l'adage, les années se suivaient et... se ressemblaient. Octobre donnait le signal de la rentrée ,de toutes les rentrées. Rentrée des ''vacances'', comme on disait au siècle dernier, des citadins en villégiature à la montagne ou sur les plages; rentrée des écoliers; rentrée enfin des vedettes, dans les reprises et nouveautés d'hiver qu'annonçaient les courriers de théâtres.

Ceux-ci, pendant tout le mois de septembre ,nous avaient copieusement informé des projets de nos directeurs. On savait d'avance sur quelles grandes des ''premières'' on pouvait compter et l'on y était préparé par des indiscrétions dont on graduait habilement l'intérêt. Il y avait des déceptions...; mais on les passait par profits et pertes, sauf à la critique de se plaindre doucement d'être trop souvent convoquée au même endroit.

Voilà un reproche qu'elle épargnera aux théâtres, cet hiver. Ils n'ont pas rouvert. Les pauvres artistes, sans pain ni créations sur les planches, vont chercher leur subsistance quotidienne au fourneau économique du Jardin de Paris..., et les Parisiens se résignent à rester chez eux, au lieu de se demander, chaque soir, à quelle scène du boulevard ils donneront la préférence. La pièce qui se joue sur l'immense théâtre de la guerre a rendu toute concurrence impossible et les seuls acteurs de drame, qu'on acclame ou qui fassent pleurer, sont tous sur le front des armées!

Les hommes de ma génération ont gardé pieusement le souvenir des femmes du siège de Paris, lesquelles étaient leurs mères. Ils en parlent encore les larmes aux yeux. Quelle vaillance chez elles! De quel coeur elles faisaient la queue aux boucheries, aux boulangeries, sous les obus! La tristesse des veillées, par un rude hiver, au logis sans feu!... J'ai vu cela, il y a quarante-quatre ans, dans Paris investi..., et il ne me semble pas que les Parisiennes d'aujourd'hui soient indignes de leurs aînées.

On va enfin s'apercevoir que nos romans et nos comédies les ont calomniées et qu'elles sont capables d'avoir d'autres occupations que l'essayage chez la couturière ou la modiste, le thé-tango et la ''générale'' de nos meilleurs auteurs. Déjà, depuis deux mois, elles l'ont prouvé...; mais c'est aux longues soirées d'hiver que nous les attendons avec confiance.

En vérité, je vous le dis, elles supporteront la comparaison avec les Françaises qui avaient leur âge en 1870-1871. Elles ne sont pas assiégées, c'est vrai, et ne le seront pas, espérons-le; mais vous voyez qu'elles restent aussi calmes, sous les démonstrations des Taubes, que leurs mères l'étaient sous le bombardement. S'il fallait noter une différence, elle serait plutôt à l'avantage des femmes d'à présent, car la guerre de 1870 n'a pas entraîné la mobilisation générale qui touche de son aile, en ce moment, presque toutes les familles. Le nombre des absents n'a jamais été plus considérable. L'air que nous respirons est tout chargé d'inquiétude.

Cependant, les femmes sans emploi dans les hôpitaux, les ambulances, les cantines, se sont mises à l'oeuvre. Les veillées ont commencé. Je connais, et vous connaissez comme moi, en province et à Paris, des femmes qui, le soir venu, sous la lampe allumée, tricotent pour les soldats des chandails, des chemises, des chaussettes, des cache-nez, des gants... Quelquefois, elles se ressemblent... On croirait, à voir leurs têtes rapprochées et penchées, qu'elles consultent un catalogue pour savoir ce qui se portera, cet hiver, ou un journal de modes pour s'inspirer d'un modèle de broderie ou de crochet. Pas du tout. Celle qui sait montre à celles qui ne savent pas la manière de s'y prendre pour confectionner de toutes pièces un chandail, et les aiguilles à tricoter ont bientôt fait d'épuiser les pelotes de laine. Les vieilles mains ne sont pas les moins agiles... et ce qu'il y a de touchant dans leur diligence, c'est qu'elles travaillent bien souvent sans savoir pour qui, sans destination précise.

Petits soldats, transis dans les tranchées, songez à cela lorsque vous parviendra le vêtement chaud tricoté sous la lampe... Songez qu'il ne sort pas d'un magasin en gros, qu'il n'est pas pareil aux autres, et que des mains pensives, tendrement, patiemment, ont fabriqué pour vous cette cuirasse contre le froid et l'humidité. A quoi la reconnaîtrez-vous? A ce signe qu'elle tient plus chaud qu'une autre.

Mais l'homme et les enfants inutiles, celui-là parce qu'il est trop âgé, ceux-ci parce qu'ils sont trop jeunes, que feront-ils, un peu humiliés, pendant que les femmes besogneront là à la veillée?

Je n'en sais rien. C'est laissé à leur inspiration, à leur initiative. Ils peuvent toujours, néanmoins, faire la lecture tout haut. C'est le tricot des lèvres. La laine ne manque pas. Voici un peloton: les citations à l'ordre l'armée. En voici un autre: les morts au champ d'honneur. Quand l'émotion fera trembler les lèvres du grand-père, il y aura bien auprès de lui un petit bonhomme pour achever le travail.

LUCIEN DESCAVES.

(Du ''Journal'')

:o:

AVIS DE DEMANDE EN DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Hélène Suzette Douglas, de la Cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un Bill de Divorce avec son mari Frederick Charles Douglas, médecin de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, pour raison d'adultère et de cruauté.

Fait en la ville de Montréal, dans la Province de Québec, ce cinquième jour d'octobre 1914.

G. C. PAPINEAU-COUTURE,
Procureur pour la Requérante.

40-14-D.